

**Rapport du Président du Conseil Régional
à la Session Plénière des 24 et 25 octobre 2012
Mise en œuvre de l'Agenda 21, valant rapport sur la
situation en matière de développement durable de la
collectivité.**

En votant son Agenda 21 en 2008, la Région avait convenu d'en suivre chaque année la mise en œuvre à travers une communication concomitante avec le vote des orientations budgétaires pour l'année suivante.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose désormais aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable présenté par l'exécutif préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le plan que doit suivre ce rapport, rendu obligatoire à compter de la préparation des budgets 2012.

La structure de notre communication annuelle sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 a été ajustée pour tenir compte de cette obligation. Elle fait donc office de rapport sur la situation en matière de développement durable de la région Centre qui est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication

François BONNEAU

Communication valant rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Centre



- Edition 2012 -

Edito

Depuis le vote de notre Agenda 21, en juin 2008, notre collectivité a très fortement intégré la nécessité de prendre en compte simultanément les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Elle a largement mis en œuvre son « Plan d'action pour le 21^{ème} siècle » dont nous affirmions aussi qu'il devait être un guide méthodologique pour l'action publique régionale, un outil pour voir plus loin et changer dès aujourd'hui.

Dans notre Agenda 21 régional, nous avons d'abord prévu des éléments de méthode : observer, définir des stratégies puis des plans d'action, évaluer, adapter dans la plus grande transversalité. Au cœur de cette démarche de cohérence, la concertation, à travers différentes formes, a pris une importance prépondérante.

Comme chaque année, nous faisons ici le rapport sur la mise en œuvre de notre Agenda 21 qui vaut aussi comme rapport sur la situation de notre collectivité en matière de développement durable, tel qu'il nous est désormais demandé par l'Etat en application du Grenelle de l'environnement.

Mais ce document porte une phase d'adaptation dans la perspective du vote d'une nouvelle mouture de notre Agenda 21 en juin 2013. Il comporte à la fois des éléments de bilan sur ce qui a été accompli, des compléments sur les indicateurs et sur nos démarches d'évaluation, et aussi les premières propositions d'adaptation de nos objectifs, nourries des orientations du SRADDT et du Plan Climat Energie. Ces premières propositions ont vocation à constituer la base de dialogue avec nos partenaires régionaux, afin de progresser vers une rédaction robuste au printemps-été 2013.

Alors que les enjeux économiques, écologiques et sociaux apparaissent préoccupants, il convient d'approfondir et d'améliorer les méthodes qui permettent de fonder la décision publique. Notre Agenda 21 régional, parce qu'il résulte d'une démarche sérieuse et concertée, garantit notre capacité à appréhender la réalité à différentes échelles et dans différentes temporalités.

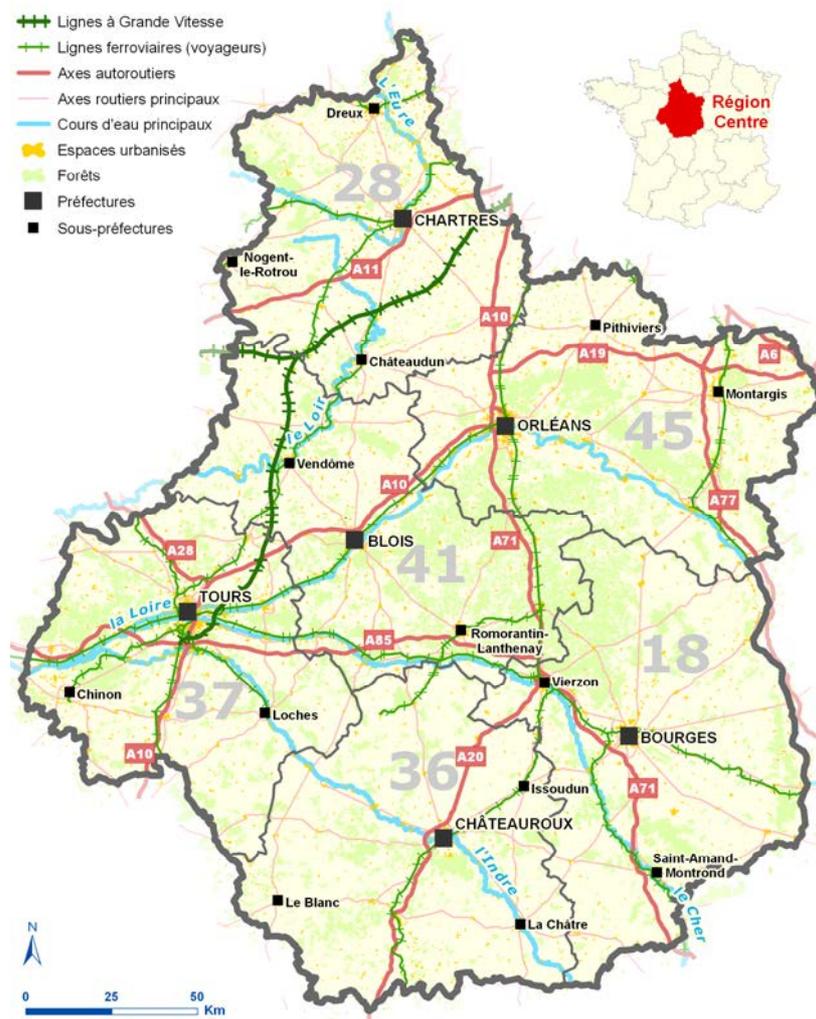
Plus que jamais, ayons du cœur pour l'avenir...

François BONNEAU

Gilles DEGUET

Repères

La région Centre



	Région Centre	France métropolitaine
Population (2009)	2 538 590	62 465 709
Evolution 1999-2009	+0,4 %	+0,7 %
Poids en métropole	4,1 %	///
Superficie (km ²)	39 151	543 952
Nombre de communes	1 841	36 567
Densité (habitants/km ²)	64,8	114,8
Nombre d'actifs en milliers (2009)	1 170	29 135
PIB/habitant en euros (2010)	25 238	30 135
Nombre d'emplois total en milliers (2010)	1 004	26 242
Nombre d'emplois salariés en milliers (2010)	915	23 859
Nombre d'emplois non salariés en milliers (2010)	89	2 382
Taux de chômage (1 ^{er} trimestre 2012)	9,0 %	9,6 %
Nombre de demandeurs d'emploi en milliers (31.12.2011)	106	2 899
Emissions de gaz à effet de serre en millions de tonnes équivalent pétrole (2008)	23,4	///

Sources :

Population : Insee, RP 2009

Population active : Insee, RP 2009

PIB/habitant : Insee, données provisoires

Emploi : Insee, Estimations d'emploi, données provisoires

Chômage : Insee, Taux de chômage localisés, données provisoires

Demandeurs d'emploi : Pôle emploi Centre et DIRECCTE Centre, Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)

Emissions de gaz à effet de serre : Lig'Air

Sommaire

Introduction	6
Partie I : Adaptation de l'Agenda 21	11
1. L'actualisation des 10 thèmes prioritaires et du volet « Collectivité exemplaire » de l'Agenda 21	11
2. L'évaluation des politiques régionales.....	53
2.1. Evaluation sur les dispositifs de formation professionnelle	53
2.2. Evaluation sur les démarches propices à la croissance des PME.....	53
3. La consolidation de la dimension animatrice de la Région.....	55
3.1. La mise en œuvre du SRADDT et la démocratie participative	55
3.2. La conférence régionale des jeunes.....	55
3.3. Le réseau régional Agenda 21 et le soutien aux Agendas 21 locaux.....	58
Partie II : Bilan Développement durable de la région Centre.....	59
1. Les grandes tendances d'évolution du territoire régional.....	59
2. L'exigence de développement durable dans les politiques régionales	66
3. L'exigence de développement durable dans le fonctionnement de la collectivité	90
Conclusion	93

Annexe 1 : Le tableau de bord des indicateurs de développement durable

Introduction

Ce rapport annuel comprend deux parties. La première est centralement consacrée à un travail d'adaptation de l'Agenda 21 voté en juin 2008. La deuxième partie, qui illustre très concrètement nos actions en faveur du développement durable comprend aussi une analyse très complète du contexte régional à travers des indicateurs. Elle répond à la demande de l'Etat de dresser le bilan de la situation de la Collectivité en matière de développement durable.

Quelques rappels sur notre démarche de développement durable et sur l'Agenda 21 de la Région Centre, voté en juin 2008

L'élaboration d'un Agenda 21 est une démarche volontaire qui vise à modifier les méthodes et à préciser les objectifs de la communauté qui s'y lance (en l'occurrence de la Collectivité) en prenant en compte la durabilité de l'action, en particulier à travers une analyse qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Un Agenda 21 est donc à la fois une méthode et un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle.

Depuis 2003, et l'adoption de sa chartre régionale de développement durable, la Région Centre, a pris un ensemble d'initiatives qui s'inscrivent dans le mouvement initié à Rio lors du « sommet de la Terre » suite au rapport Brundtland, prolongé par le protocole de Kyoto et les différentes démarches menées au niveau international, européen et national.

La transversalité, inhérente à la démarche d'Agenda 21, a permis de consolider une culture partagée qui implique à la fois les élus régionaux, les conseillers du CESER et les personnels des services. L'Agenda 21 régional a profondément structuré les outils et les processus de pilotage de l'action des services de la collectivité.

Pour mémoire, l'Agenda 21 régional voté en juin 2008 comprend deux parties :

- La première partie explique la démarche de développement durable engagée par la Région Centre. Elle permet de situer les grands enjeux, de souligner l'intérêt et l'importance de la démarche participative. On y précise les modalités de suivi et de pilotage. Surtout, on y présente les 4 grands objectifs et les 10 thèmes d'actions prioritaires de la Région Centre pour définir ses politiques:



Les 4 grands objectifs de développement durable :

- **Des habitants bien formés, ouverts à la société de la connaissance et à la culture, solidaire**
La première richesse de la région Centre, ce sont ses habitants, leur capacité à créer, à s'adapter aux évolutions du monde dans la solidarité.
- **Une économie dynamique et innovante, pourvoyeuse d'emplois pérennes**
Le tissu économique est confronté à de nombreuses mutations. A travers son environnement, ses capacités à coopérer, à innover, il doit trouver les ressources nécessaires à son adaptation et à la création des emplois d'aujourd'hui et de demain.
- **Un environnement préservé, un territoire attractif et équilibré**
La Loire et ses affluents, les forêts et les espaces naturels de la région constituent un écrin remarquable et fragile, qui accueille un riche patrimoine architectural et historique. Il faut protéger et valoriser ses atouts pour attirer des habitants et leur offrir une grande qualité de vie et de services.
- **Des politiques régionales équitables et maîtrisées**
Une société n'est durable que si l'égalité des chances est garantie. Les politiques de la Région doivent être ajustées à ses moyens et la collectivité doit être exemplaire et responsable du point de vue social et environnemental.

Les 10 thèmes prioritaires :

- **Structurer les filières économiques et anticiper les mutations**
L'économie évolue rapidement avec des secteurs qui disparaissent et de nouveaux secteurs qui apparaissent. Favoriser un développement économique et social durable de notre territoire, c'est donner les éléments de compréhension de ces évolutions aux entreprises et aux acteurs économiques et sociaux pour leur permettre de mieux les anticiper à travers des démarches de coopération, de formation et d'innovation.
- **Favoriser l'innovation**
L'innovation est le premier moteur de l'économie. Nous devons encourager la recherche, favoriser les partenariats entre la recherche publique et les entreprises, favoriser la création de produits et de services nouveaux, adapter nos organisations, exporter. Nous devons aussi contribuer au dialogue et à la concertation sur les enjeux en termes de santé, de conditions de vie et d'environnement, associés aux programmes de recherche et d'innovation.
- **Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie**
Il y a une forte corrélation entre le niveau d'éducation et l'employabilité des habitants. Or, notre région n'est pas la mieux placée. Il faut diminuer le nombre de jeunes qui sortent sans diplôme du système éducatif, aider les jeunes à faire des études, adapter les formations à l'emploi.
- **Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie**
Face aux changements technologiques et aux mutations économiques, nous devons donner la possibilité à chacun de se former tout au long de sa vie. Par rapport aux pays du nord de l'Europe, nous devons modifier profondément notre approche de la formation professionnelle.

■ **Favoriser les pratiques culturelles et la créativité**

La culture est le fondement de la civilisation. Elle permet l'épanouissement humain, l'enrichissement intellectuel et émotif. Nourri de cette culture partagée, chaque habitant peut devenir plus créatif dans l'ensemble de ses activités.

■ **Inscrire la région Centre dans l'Europe**

Les habitants de la région Centre, en particulier les jeunes, doivent être invités à mieux connaître l'Europe, à y voyager, à bien maîtriser les langues. La Région Centre participe à la construction européenne et favorise les partenariats avec les autres régions européennes.

■ **S'ouvrir au monde et encourager la solidarité internationale**

Les échanges culturels et économiques entre les différentes contrées du monde se font aussi à partir de réseaux de confiance et d'entraide. La coopération internationale, ses valeurs de solidarité et d'ouverture, constituent une opportunité pour mieux comprendre les évolutions du monde et fonder les bases d'une paix et d'une tolérance durables.

■ **Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux**

Pour lutter efficacement contre les pollutions et se préparer à la fin des énergies fossiles, il est indispensable d'investir dans les transports en commun et de privilégier les modes de déplacements doux. Pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle, l'usage des transports en commun doit être fortement encouragé, ainsi que les déplacements à vélo et à pied.

■ **Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, freiner le changement climatique**

La Région Centre possède un patrimoine écologique remarquable, qu'elle doit surveiller et protéger des pollutions et des altérations dues aux activités humaines. Elle doit également s'engager dans une démarche très volontaire pour l'efficacité énergétique en investissant dans l'isolation des bâtiments et dans les énergies renouvelables.

■ **Développer un territoire plus attractif et solidaire**

L'attractivité qualifie un territoire, non seulement apte à attirer des entreprises, des touristes et des habitants, en leur proposant une gamme d'équipements et de services adaptés, mais également capable d'offrir à ses propres habitants les conditions de leur épanouissement au quotidien. C'est ainsi qu'il convient à la fois de valoriser les potentialités de développement de chacun des territoires qui composent la région Centre, et de veiller à un niveau suffisant de services de santé, d'équipements sportifs, de services au public de qualité.

En synthèse de cette première partie, le référentiel stratégique de l'action régionale est proposé : il permet de situer toutes les actions de la Collectivité dans une perspective de durabilité.

◆ La deuxième partie de notre Agenda 21 constitue le « Plan d'actions 2007-2013 » pour un avenir durable en région Centre.

✓ On précise d'abord le rôle de l'institution régionale :

- Assumer les missions de la Région sur ses champs de compétence
- Animer le partenariat régional
- Etre une région exemplaire

- Proposer des démarches durables aux habitants de la région Centre
- ✓ Pour chacun des 10 thèmes prioritaires, on situe le contexte dans lequel s'inscrivent les politiques régionales, on précise des objectifs spécifiques. Des indicateurs d'évaluation de politiques régionales sont listés, et des chantiers pour l'avenir sont décrits.
- ✓ En tant que « Région exemplaire », on a, de même, la description d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de chantiers pour l'avenir.
- ✓ La Région affirme ensuite deux principes d'actions transversaux qui sont l'égalité des chances et la solidarité ;
- ✓ Enfin, la Région Centre exprime sa volonté d'accompagner chaque habitant dans sa propre démarche de développement durable, à travers 6 propositions :
 - Mieux nous former pour nous adapter à de nouveaux emplois et garantir nos parcours professionnels
 - Être ouverts à la culture, plus créatifs dans une région innovante
 - Favoriser la création et le développement de l'emploi en région Centre
 - Connaître et préserver la nature
 - Consommer moins d'énergie
 - S'épanouir dans le lien social et nous ouvrir au monde

Une première partie consacrée à l'adaptation de l'Agenda 21 régional

Vers le vote d'un Agenda 21 régional adapté aux évolutions du contexte, intégrant les grands exercices stratégiques

Il apparaît, dans la perspective d'un vote permettant d'adapter l'Agenda 21 régional, que la structure générale de ce document pourrait être conservée. Il a donc été décidé d'explorer chacun des 10 thèmes prioritaires, d'en dresser rapidement un bilan et surtout de revoir les objectifs au regard des grands exercices stratégiques menés depuis 2 ou 3 ans, au premier rang desquels on trouve le SRADDT et le Plan Climat Energie. Ce travail d'analyse est présenté ici comme une base de discussion avec les partenaires régionaux concernés. Ces discussions, animées par les Vice-présidents de la Région, se dérouleront entre novembre 2012 et mai 2013.

Une Région animatrice

On se souvient que la Région Centre a choisi, très consciemment, d'élaborer un Agenda 21 pour la Collectivité et non pas pour l'ensemble du territoire régional, en considérant que l'appropriation des concepts, des objectifs, de la mise en œuvre se fait dans une mobilisation forte du collectif concerné. Tout en étant consciente que sa propre démarche pouvait être un encouragement, voire un référentiel, la Région Centre a considéré qu'il était par ailleurs de sa responsabilité de soutenir les Collectivités qui s'engageraient dans l'élaboration d'un Agenda 21, notamment en finançant des études et en suscitant des échanges d'expérience. Le rapport fait le point sur cette démarche d'accompagnement.

Une deuxième partie qui vaut « rapport sur la situation en matière de développement durable de la région Centre »

Des indicateurs de contexte du développement durable de la région Centre

L'action publique de la Région s'envisage dans un contexte régional qui est évolutif. C'est pourquoi, dès l'origine, des indicateurs synthétiques (Indice de Développement Humain, Indice de Pauvreté) ont été calculés, et des indicateurs de contexte ont été repérés dans le « référentiel de l'action régionale ». En lien avec l'Association des Régions de France, le travail sur les indicateurs synthétiques a été actualisé et approfondi, et surtout un travail très diversifié et robuste a été mené afin de faire l'analyse d'une soixantaine d'indicateurs de développement durable, présenté en annexe du rapport.

Approfondir la notion de « durabilité » des actions régionales

La complexité de la décision publique tient beaucoup à une saine et complète appréhension du contexte et des conséquences de la décision publique, en particulier les conséquences indirectes ou induites dans un champ différent du thème visé à l'origine.

Cette notion de « durabilité » est consubstantielle d'un Agenda 21. Pourtant, il faut bien reconnaître la nécessité de l'approfondir encore, car c'est souvent dans une lecture renouvelée des enchaînements causes-conséquences, nourrie de l'expérience, des progrès de l'observation, de la critique venue d'autres points de vue, que naît véritablement la capacité collective à mettre en œuvre une « amélioration continue des politiques publiques », ce qui est l'objectif central d'un Agenda 21.

Pour rendre compte de l'action régionale en termes de développement durable, nous avons donc choisi de regarder une vingtaine de démarches et d'actions à travers le prisme multiple des « finalités de développement durable » proposées par le référentiel national.

Il serait utile que ces différentes présentations constituent la base de réflexions et de dialogues de notre collectif régional.

Partie I : Adaptation de l'Agenda 21

Introduction : Notre Agenda 21, voté en juin 2008 par une grande majorité des élus régionaux, comprenait un « plan d'action 2007-2013 pour un avenir durable en région Centre ». On devine qu'il faisait aussi référence aux grandes contractualisations avec l'Etat et l'Europe, calées sur cette période. Nous approchons du terme, et dans les mois à venir nous allons, sans doute, reprendre des négociations avec ces grands partenaires. Il est certain que les grandes stratégies que nous avons définies dans les mois passés, en particulier le SRADDT et le Plan Climat Energie, mais aussi la stratégie sur la biodiversité, la stratégie du Tourisme ou le CPRDF, exigent que nous fassions évoluer l'Agenda 21, référentiel méthodologique de l'action régionale.

On doit aussi souligner que l'Agenda 21 a fortement structuré le pilotage stratégique et politique de notre collectivité (transversalité, durabilité, cohérence, pilotage). Ce succès induit aussi que le travail d'élaboration avait été de qualité et que cette adaptation indispensable n'induit pas nécessairement des remises en cause de principe.

C'est pourquoi, prenant en compte le travail important d'analyse proposé par le Comité Consultatif, l'Exécutif régional a choisi de conserver la structure générale de l'Agenda 21 et de revisiter l'ensemble des objectifs et du Plan d'Action de l'Agenda 21.

Pour chaque thème prioritaire, il a été proposé :

- de situer le thème dans une perspective stratégique faisant référence au SRADDT, au Plan Climat Energie et aux stratégies régionales et donnant des éléments de contexte.
- d'ouvrir l'approfondissement des objectifs régionaux en cohérence avec ces stratégies. Chaque objectif est ainsi repris, explicité. On situe ensuite les démarches et les actions qui contribuent ou devront contribuer à son atteinte. On distingue les actions en ce qu'elles induisent un début, une fin et des indicateurs d'évaluation.
- de dresser un bilan rapide de ce qui a été mis en œuvre depuis 2008, en particulier de regarder les chantiers pour l'avenir, qui étaient des pistes de travail à éprouver.

Ce premier travail d'adaptation n'est donc pas finalisé. Il doit constituer une mouture intermédiaire dans la perspective de la version qui sera votée en juin 2013. Il est prévu que cette rédaction évolue suite aux dialogues qui seront menés avec les élus, le CESER et les partenaires régionaux, à l'initiative de l'Exécutif régional entre novembre 2012 et mai 2013.

1. L'actualisation des 10 thèmes prioritaires et du volet « Collectivité exemplaire » de l'Agenda 21

- Structurer les filières économiques et anticiper les mutations
- Favoriser l'innovation
- Doter tout jeune d'une qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie
- Rendre effectif le droit à poursuivre sa formation tout au long de la vie
- Favoriser les pratiques culturelles et la créativité
- Inscrire la région Centre dans l'Europe
- S'ouvrir au monde et à la solidarité internationale

- ✿ Développer les transports et les modes de déplacement doux
- ✿ Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, freiner le changement climatique
- ✿ Développer un territoire plus attractif et solidaire

- ✿ Une Région exemplaire

Orientations générale

La mondialisation des échanges, les crises économiques et financières, l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles et sur le changement climatique, la mise en cause de notre modèle de protection sociale, l'apparition de bulles spéculatives, dessinent un contexte dans lequel nous devons soutenir notre économie régionale en considérant que l'emploi est le socle de notre société.

Le SRADDT propose de fortes ambitions dans le domaine de l'économie, en corrélation très étroite avec la question de la connaissance et de la formation :

- Déployer une économie industrielle ;
- Favoriser une économie de la proximité ;
- Etre une grande région agricole productrice de valeurs ;
- Devenir une région de Tourisme durable.

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ SRDES
- ⇒ Stratégie régionale de tourisme durable
- ⇒ Stratégie régionale d'innovation
- ⇒ CPRDF

Indicateurs de contexte de développement durable :

Emploi

- Nombre d'emplois total (2010) : 1 004 171
- Nombre d'emplois salariés (2010) : 914 843

Entrepreneuriat

- Nombre de créations d'entreprises (2011) : 16 127 (dont 7 008 hors auto-entreprises)
- Nombre de défaillances d'entreprises (2011) : 1 882
- Taux de survie à 5 ans des entreprises créées au 1^{er} semestre 2002 (2007) : 53 %

Industrie

- Nombre total d'emplois industriels (2010) : 163 215 (dont 157 674 emplois industriels)
- Valeur ajoutée industrielle (2010) : 9 956 millions d'euros (soit 17,2% de la valeur ajoutée totale)

Economie sociale

- Effectif salarié de l'économie sociale (2010) : 83 720
- Part de l'effectif salarié de l'économie sociale dans l'effectif salarié total (2010) : 10,2 %

Artisanat

- Nombre d'entreprises artisanales en zone rurale pour 10 000 habitants (2011) : 178

Agriculture

- Nombre d'exploitations professionnelles agricoles (2010) : 18 438
- Taille moyenne des exploitations professionnelles agricoles (2010) : 121 ha
- Surface consacrée à l'agriculture biologique (2010) : 31 958 ha
- Part de la surface consacrée à l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (2010) : 1,4 %

Tourisme

- Nombre de lits dans les hébergements touristiques marchands (2011) : 112 300 dont :
 - Hôtels : 37 800
 - Campings : 63 200
 - Gîtes ruraux Gîtes de France: 7 400
 - Chambres d'hôtes Gîtes de France : 3 900
- Nombre de nuitées touristiques (hôtels et camping) (2011) : 7 459 585 dont :
 - Touristes étrangers : 2 231 281 (ensemble des pays y compris Europe)
 - Touristes européens : 1 923 554

Point sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2012

Depuis 2008, et en application de la Stratégie Régionale de Développement Economique et Social, la Région a déployé des politiques visant à la structuration des filières économiques et contribuant à la croissance des PME. Les Contrats d'Appui aux Projets (CAP) sont les principaux outils de ces politiques, et une nouvelle organisation des services de la Région, plus proche des territoires, permet de créer un lien direct avec les entreprises, et d'entrer dans un dialogue fécond, qui prend en compte les spécificités. Toutes les formes de mobilisation en réseau sont favorisées, à travers les pôles et les clusters en particulier. La Région accompagne aussi les grandes évolutions sectorielles, par exemple avec une meilleure prise en compte du développement durable dans le tourisme ou dans l'agriculture avec le soutien à la conversion bio.

L'environnement entrepreneurial est amélioré, avec des solutions financières nouvelles (Fonds communs de placements, fonds d'amorçage, fonds BEI pour l'économie verte), une réactivité des acteurs publics qui bénéficie d'une bonne coopération entre la Région, l'Etat, la banque de France, les consulaires. L'élaboration, en 2010, d'une stratégie régionale de l'Innovation (voir chapitre suivant) est aussi porteuse de développement.

Objectifs et actions de la Région Centre

Objectif : Déployer une économie industrielle

En région Centre, la part du secteur industriel dans l'emploi salarié est notablement plus importante qu'au niveau national. De très nombreuses entreprises industrielles de notre région développent leurs activités dans le domaine de la sous-traitance au service des grandes filières automobile, aéronautique, pharmaceutique, l'armement qui sont soumises à un environnement mouvant et de plus en plus concurrentiel. Pour faire le pari de rester une région industrielle forte, il sera nécessaire d'accompagner les mutations technologiques, économiques et écologiques à travers des démarches de soutien à la création/reprises, de mise en réseaux d'entreprises et de développement d'outils d'intervention économique adaptés à ce nouveau contexte.

↳ Démarches

- Soutien à la création/reprise d'entreprises
- Accompagnement à la transition écologique de l'économie régionale
- Soutien aux pôles de compétitivité, aux clusters et à la mise en réseaux d'entreprises par filières, marchés, technologies ou thématiques transversales

↳ Actions

- Renforcement de l'activité du Fonds Régional de Garantie Centre (actif depuis 2000 ; nouvelle dotation prévue en novembre 2012)
- Souscription dans un fonds commun de placement orienté vers l'économie verte (création en 2010)
- Création du fonds d'amorçage (premiers investissements en oct 2012)
- Mobilisation d'une enveloppe de prêts de 300M€ auprès de la banque Européenne d'Investissement et de banques régionales en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

↳ Acteurs à concerter

- Caisse des dépôts et consignations, Centre Capital Développement, SOFIMAC Partners, OSEO
- Pôles de compétitivité et clusters, Centréco, réseau des CCI

Objectif : Favoriser une économie de la proximité

↳ Démarches

La Région a décidé en 2011 d'une refonte globale de sa politique de soutien en faveur du secteur de l'artisanat afin d'en simplifier l'accès et de mieux prendre en compte la globalité des projets de développement des entreprises.

A travers plusieurs dispositifs (Cap Artisanat Création, soutien aux Plateformes France Initiatives, garantie des emprunts bancaires pour faciliter l'accès au crédit), la Région aide les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise à concrétiser leur projet, en renforçant leur capacité financière.

La Région accompagne à travers le CAP Artisanat Développement, les entreprises artisanales qui s'inscrivent dans une démarche globale de développement (Investissement, Développement, Commercial, Conseil) correspondant aux enjeux identifiés par leurs filières (alimentaire, métiers d'art, production, environnement)

Pour soutenir les projets d'activités pérennes d'associations intégrant la création et /ou la consolidation d'emplois durables, la Région a institué en 2004 le dispositif CAP'ASSO. Tous secteurs associatifs sont concernés : le secteur social, le sport, la culture, le tourisme, l'environnement, l'éducation populaire ou la coopération décentralisée.

A travers le partenariat avec l'association régionale Centre Actif, l'intervention régionale permet de renforcer les fonds propres des associations et de leur faciliter l'accès aux crédits bancaires.

Avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), les Couveuses, les Coopératives d'Activités et d'Emplois, ainsi qu'au travers de son outil financier CAP solidaire, la Région accompagne l'émergence de micro-projets portés par des chômeurs créateurs d'entreprises.

La Région a également engagé de nombreux partenariats, notamment avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA Centre), coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs, et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

(CRESS), l'Union Régionale des Sociétés Coopératives (URSCOP).

Elle soutient, par ailleurs, les initiatives de lutte contre l'exclusion portées par des associations « loi 1901 » et permettant à un public fragile et défavorisé d'accéder aux savoirs de base, aux loisirs, à la culture et aux sports.

En 2011, elle a lancé un appel à projets en faveur de l'innovation sociale afin d'encourager la création d'activités et d'entreprises nouvelles, de susciter l'émergence de formes innovantes d'activités économiques.

↳ **Actions**

- Création du dispositif CAP SCOP afin d'aider des salariés à créer ou reprendre une entreprise sous la forme coopérative (premières décisions en 2012)

Objectif : Etre une grande région agricole productrice de valeurs

↳ **Démarches**

La Région soutient les actions visant à promouvoir les produits de l'agriculture régionale. Afin d'enrayer la baisse continue du nombre d'exploitations agricoles, elle a créé un dispositif d'aide à l'installation et à la reprise d'exploitations. L'agriculture biologique fait également partie des priorités régionales. Ainsi, la Région aide à l'accès à la certification « Agriculture biologique » des producteurs et à la conversion des exploitations vers l'agriculture biologique (CAP conversion). Elle a également décidé de participer à la création d'une SCIC pour le développement de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

Le dispositif de contrat d'appui aux filières (CAP Filières), au cœur du projet agricole de la Région, favorise le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière, en présence des représentants des consommateurs et couvre depuis décembre 2011 les 13 filières agricoles régionales.

Objectif : Devenir une région de Tourisme durable

↳ **Démarches**

Le Conseil Régional a adopté en 2011 une nouvelle stratégie de développement touristique qui affiche comme ambition majeure de faire de la Région Centre une destination de tourisme durable.

Le modèle de développement retenu privilégie la qualité des projets, la préservation de l'environnement et du patrimoine et relève les 3 défis du développement durable :

- o Défis environnementaux : limiter l'impact écologique lié aux activités touristiques grâce au développement de l'écomobilité et de l'itinérance douce, et des offres éco-labellisées notamment dans les hébergements et favoriser le tourisme de nature,
- o Défis économiques : accroître les retombées économiques sur le territoire et favoriser la création ou le maintien d'emplois notamment dans les zones rurales
- o Défis sociaux : améliorer l'accessibilité de l'offre touristique au public en situation de handicap et favoriser le départ en vacances des publics fragiles socialement ou financièrement.

Dans ce cadre sont particulièrement soutenus à travers le CAP'hébergement touristique, les projets de modernisation des hôtels ou de développement des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes qui intègrent des économies d'énergie. Le Conseil Régional souhaite également contribuer à la rénovation qualitative des hébergements du secteur du tourisme Pour Tous.

Afin de soutenir plus largement l'innovation dans le secteur touristique, facteur clé pour la compétitivité et donc la pérennité des entreprises, le Conseil Régional a aussi créé un nouveau dispositif : le Cap Innovation Touristique.

Par ailleurs la Région, après la réalisation de la Loire à Vélo, aujourd'hui reconnu comme un itinéraire majeur en Europe, a décidé de soutenir la réalisation de 6 nouvelles vélo routes qui permettront de relier l'ensemble des destinations touristiques régionales à la France et à l'Europe à vélo.

Le développement de la randonnée et du tourisme équestre sont également fléchés dans les actions prioritaires afin de favoriser l'itinérance douce comme moyen de découvrir du patrimoine naturel et culturel.

La Conférence régionale de l'Economie Touristique, lieu de concertation entre l'ensemble des acteurs du tourisme, aide à la mise en œuvre de la stratégie, à l'organisation des partenariats territoriaux et des filières.

↳ **Actions**

- Etudier et réaliser 6 nouvelles véloroutes ; soutenir et organiser les randonnées pédestres et équestres et mutualiser les bonnes pratiques

- Développer les activités de tourisme de nature en cohérence avec les objectifs de protection du patrimoine naturel et le développement durable des territoires
- Améliorer l'offre d'hébergements marchands
- Soutenir l'innovation pour renforcer la compétitivité des acteurs publics et privés du tourisme

↪ **Acteurs à concerter**

- Départements
- Têtes de réseaux des filières et acteurs touristiques

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires de CAP'Asso
- Nombre de bénéficiaires de CAP Création, CAP'Développement-Transmission
- Nombre d'entreprises accompagnées, montant total des encours en risque et montant total des crédits garantis par le Fonds Régional Garantie Centre
- Nombre d'entreprises artisanales bénéficiaires d'une aide régionale
- Nombre de coopérations d'entreprises ou actions collectives soutenues
- Nombre de filières agricoles engagées dans un CAP'filière
- Nombre et types d'établissements et d'unités de couchage soutenues
- Km de véloroutes réalisés
- Nombre de prestataires labellisés Accueil Vélo

Orientations générales

Dans un environnement mondial caractérisé par une compétition de plus en plus intense, la recherche et l'innovation constituent des facteurs clés pour assurer un développement social, économique durable de notre territoire.

Les grands indicateurs de recherche et d'innovation situent le Centre dans la moyenne des régions françaises, ce positionnement étant stable dans le temps :

- Les dépenses intérieures de recherche et développement s'élevaient en région centre à 1 040 M€, ce qui place la région au 9^{ème} rang des régions métropolitaines. Ces dépenses sont principalement tirées par la recherche privée (75 % du montant régional) qui se situe au 7^{ème} rang national.
- Avec ses 5 000 chercheurs (équivalent temps plein), la région se classe 9^{ème} rang français. Alors que le nombre de chercheurs dans le secteur des entreprises est en hausse continue, il stagne depuis une dizaine d'années dans le secteur public.
- En 2010, la région Centre s'est placée au 11^{ème} rang parmi les régions françaises dans la répartition des crédits attribués par l'Agence Nationale de la Recherche.

Dans la continuité de la stratégie régionale de l'innovation, élaborée en 2009, le SRADDT propose différents objectifs pour favoriser l'innovation sur le territoire régional :

- Renforcer la coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Favoriser le rayonnement scientifique national et international ;
- Encourager les démarches d'innovation des entreprises ;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional.

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ SRDES
- ⇒ Stratégie régionale de l'innovation
- ⇒ Stratégie régionale en matière de recherche

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Montant de la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en millions d'euros (2009 - chiffres semi-définitifs) : 1040 dont :
 - Dépenses de recherche et développement des administrations (DIRDA) : 272
 - Dépenses de recherche et développement des entreprises (DIRDE) : 768
- Nombre de chercheurs - équivalent temps plein (2009 - chiffres semi-définitifs) : 5 388 dont :
 - Administration : 1 965
 - Entreprises : 3 422
- Crédit impôt recherche (2010)
 - Part des institutions régionales bénéficiaires parmi l'ensemble des bénéficiaires : 2,4 %
 - Part de la région centre dans le montant alloué à l'ensemble des régions : 1 %
- Part régionale dans les projets financés par l'Agence Nationale de Recherche (2011) : 2,04 % (11 352 k€)
- Nombre d'étudiants inscrits en région Centre (2010-2011) : 54 592 dont :
 - Etudiants inscrits en Master : 11 900
 - Etudiants inscrits en doctorat : 1 150

Point sur la mise en œuvre du thème prioritaire pendant la période 2008-2012

Depuis le vote de l'Agenda 21 et l'élaboration de la stratégie régionale de l'innovation (SRI), l'intervention de la Région en faveur de l'innovation et de la recherche a été significativement renforcée. Un nouveau dispositif « le diagnostic innovation croissance » permet d'accompagner les PME dans leur démarche d'innovation et de développement, notamment du point de vue de l'organisation et de la gestion. La Région a renforcé son soutien aux pôles de compétitivité et aux clusters. Elle encourage la recherche sur des thématiques ciblées dans le domaine du développement dans le cadre des appels à projets recherche dont les sujets prioritaires sont l'habitat de demain, les déplacements et la gestion des flux de personnes et de biens, la nutrition la santé et le bien-être, le tourisme et les loisirs. Un appel à projets « jeunes chercheurs » a été mis en place. Afin de renforcer l'attractivité des universités régionales pour le recrutement des doctorants, outre la poursuite de l'appel à proposition de bourses doctorales, la Région soutient le Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur, créé en 2010. Pour faciliter l'emploi des jeunes diplômés provenant du secteur de la recherche, une meilleure articulation a été recherchée entre l'association ARDAN Centre, qui vise à accompagner des projets d'entreprises et les actions d'accompagnement à l'emploi de l'Université d'Orléans.

Objectifs et actions de la Région Centre

Objectif : Renforcer la coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les établissements régionaux de l'enseignement supérieur, qui constituent un des moteurs du développement du territoire, interviennent dans un contexte très concurrentiel, marqué par une forte mobilité des étudiants et des chercheurs. L'approfondissement de la coopération entre ces acteurs permettra de consolider leur positionnement dans cette concurrence et de renforcer leur rôle de pilier du développement socio-économique régional.

↳ **Démarches**

- Soutien au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
- Soutien à l'observatoire régional de l'enseignement supérieur, créé en 2011

↳ **Actions**

- Participation à l'élaboration de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur (2012 -...)

↳ **Acteurs à concerter**

- Universités, grandes écoles, chambres consulaires, collectivités locales...

Objectif : Favoriser le rayonnement scientifique national et international

La région accueille des compétences en matière de recherche dans une grande variété de disciplines scientifiques grâce à la présence de laboratoires de recherche situés sur les campus du CNRS, du CEA, de l'INRA, du BRGM, du CEMAGREF ainsi que sur les sites des universités et grandes écoles. La visibilité de la recherche régionale reste néanmoins insuffisante. Il apparaît donc nécessaire de favoriser le rayonnement scientifique national et international, pour faire face en particulier au remplacement des chercheurs qui vont partir à la retraite.

↳ **Démarches**

- Soutien à l'équipement des laboratoires, aux projets de recherche et à la formation des doctorants
- Promotion de colloques scientifiques et internationaux se déroulant en région
- Soutien à l'accueil des chercheurs étrangers
- Soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique

↳ **Actions**

- Création d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Ambition Recherche et Développement 2020 » afin de favoriser l'émergence de 2 à 3 pôles de recherche d'envergure internationale (2012 - 2020)

↳ **Acteurs à concerter**

- Universités, grands organismes de recherche, pôles de compétitivité...

Objectif : Encourager les démarches d'innovation des entreprises

La recherche et développement dans les entreprises est indispensable pour posséder une vision à moyen terme de l'évolution des productions et pour anticiper les mutations. La durée de vie des différentes productions se raccourcit et les mutations, ruptures technologiques sont plus fréquentes. Or, chaque changement de production ou de technologie peut avoir des conséquences importantes sur l'emploi local. Dans ce contexte fortement mouvant, il est particulièrement important que les entreprises régionales puissent développer leur capacité d'innovation.

↳ **Démarches**

- Accompagnement des entreprises à l'innovation et à la croissance : détection de projets innovants, positionnement de l'entreprise sur sa capacité à innover, parcours d'accompagnement.

- Soutien aux programmes de recherche industrielle ou de développement expérimental
- Soutien aux projets de diffusion technologique auprès des PME/PMI (Colloques, visites d'entreprises).
- Promotion des démarches d'innovation en réseau, soutien aux 4 pôles de compétitivité et aux 9 clusters régionaux.

↪ **Actions**

- Diagnostics Innovation Croissance Centre (réalisés depuis 2011)
- Actions collectives territorialisées Innovation (en cours depuis 2007, harmonisation régionale prévue en 2013)
- Appel à projets VALBIOM dédié à la valorisation non alimentaire de la biomasse (sélection définitive des lauréats en Novembre 2012)

↪ **Acteurs à concerter**

- ARITT, DIRECCTE, OSEO, réseau des CCI,
- Pôles de compétitivité et clusters

Objectif : Soutenir les projets de recherche et d'innovation susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional

A l'échelle nationale, et encore plus européenne, les moyens humains et matériels sont potentiellement suffisants pour soutenir la totalité des thématiques de recherche. Le très haut niveau de compétition internationale impose de soutenir de façon privilégiée les équipes de recherche les plus performantes dans leurs domaines respectifs, et de favoriser leurs collaborations indépendamment de leur localisation territoriale. Une telle politique peut parfois avoir un effet déstructurant aux niveaux régional et local. D'où la nécessité de développer à l'échelle régionale une action complémentaire à celle de l'Etat et de l'Europe visant à soutenir les projets de recherche locaux « utiles au territoire ».

↪ **Démarches**

Accompagnement des programmes de recherche autour de cinq orientations majeures et répondant aux besoins futurs des habitants : l'habitat de demain ; les déplacements et la gestion des flux des personnes et des biens ; la nutrition, la santé, le bien-être ; le tourisme et les loisirs ; le génie écologique et la biodiversité. En cohérence avec la stratégie régionale de l'innovation, une priorité est donnée aux innovations dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'innovation par les services.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre moyen d'établissements partenaires dans les réponses aux appels à projets « recherche » régionaux
- Proportion de projets impliquant des entreprises (régionales ou non, en les distinguant) dans les réponses aux appels à projets régionaux
- Nombre et budget total des dossiers CAP R&D et CAP Innovation
- Nombre de diagnostics Innovation Croissance Centre

Orientations générales

Il y a une très forte corrélation entre la prospérité d'une économie et le niveau d'éducation et de qualification de ses habitants. Aussi, à travers son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), la Région Centre souhaite devenir une « région apprenante ». Dans ce cadre, et notamment pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et lutter contre un taux de chômage des moins de 25 ans proche de 23%, la qualité de l'offre de formation initiale est prépondérante. Le niveau de qualification régional demeure cependant inférieur au niveau national (33% des 15 ans ou plus détiennent un diplôme au moins égal au bac en région Centre, quand ce taux est de 38% en France). De même, le taux de poursuite au-delà du bac est plus faible qu'au niveau national et les taux d'échec en formation universitaire restent insatisfaisants.

La Collectivité régionale intervient aux côtés d'autres acteurs en matière d'offre de formation initiale. En l'état de la répartition des compétences, son rôle est essentiel sans être décisionnel sur tout : la Région donne un avis sur la carte des formations professionnelles sous statut scolaire, elle est propriétaire des locaux des lycées et veille à l'accroissement de leur performance énergétique, elle affecte des moyens à ces établissements et assure, avec son personnel, un ensemble de services logistiques. Elle finance également, à travers le Contrat de Projets Etat-Région, des locaux et des moyens de recherche destinés aux Universités. Mais elle n'intervient pas sur les contenus et la pédagogie des formations.

Sa responsabilité est plus importante vis-à-vis des centres de formation des apprentis, puisqu'elle décide des ouvertures et fermetures de formation, en soutenant le développement de cette voie de qualification de manière équilibrée par rapport aux formations sous statut scolaire. Enfin, elle finance les établissements de formations sanitaires et sociales, et concourt aux études des apprenants en ce domaine.

Dans le cadre du SRADDT et du CPRDFP, la Région se propose les objectifs suivants :

- Conforter le service public régional de formation initiale pour élever le niveau de qualification vers l'enseignement supérieur ;
- Favoriser l'égalité d'accès à la formation ;
- Coordonner les partenariats locaux pour accompagner tous les jeunes vers leur réussite.

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2012

Depuis 2008, la Région a prolongé son effort d'équipement des lycées et a activement contribué à l'élévation du niveau de qualification des jeunes. Elle a fortement œuvré pour les ouvertures de formation par apprentissage et en particulier dans les niveaux III et +, dans le respect des équilibres nécessaires entre voies de formation, contribuant ainsi à une dynamique d'élévation des niveaux de formation et de qualification. Elle a également investi dans la modernisation et l'agrandissement des CFA, et dans l'équipement des établissements de formations sanitaires et sociales. Elle a ainsi terminé le déploiement des réseaux câblés, tant pour les lycées que pour les CFA. Tous les lycées accèdent au Très-Haut-Débit, et l'ensemble de la communauté éducative lycéenne est dotée d'Environnements Numériques de Travail. L'opération « self O Centre » vise une éducation au goût et une restauration de qualité. Un ensemble d'actions ont été menées pour faciliter la réussite des jeunes (aide à l'équipement des apprentis, livres scolaires gratuits, ordinateurs pour les étudiants en master, dispositif « assure la rentrée », organisation d'une offre de logement...). Le déploiement du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) est encouragé afin de rendre plus lisible et attractive l'offre d'enseignement supérieur en région. En signant le CPRDFP avec l'Etat, la Région contribue à une concertation et à des actions qui servent la formation initiale dans une perspective d'orientation et de formation tout au long de la vie.

Schémas ou stratégies de référence :

- SRADDT
- CPRDFP
- Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur (en cours d'élaboration)
- Schéma régional des formations sanitaires et sociales

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Pourcentage d'une génération au baccalauréat (session 2011) : 70,2 %
- Pourcentage des bacheliers poursuivant leurs études (session 2011) : 69,1 %
- Nombre de non diplômés de niveau V ou IV, « perdus de vue » : 4652 jeunes (extraction SIEI mars 2012) – soit 2,35 des effectifs du 2nd degré scolarisés en 2010/2011
- Part des jeunes reçus à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) en situation d'illettrisme (2011) : 3,1 %
- Nombre de jeunes (15-24 ans) demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégorie A) (31.12.2011) : 20 244 (soit 19 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi)

Objectifs et actions de la région Centre

Objectif : Conforter le service public régional de formation initiale pour élever le niveau de qualification vers l'enseignement supérieur

↳ Démarches

- Elever le niveau de qualification du plus grand nombre de jeunes au sein du service public d'éducation, en favorisant prioritairement l'accès au niveau IV de qualification, telle est la raison d'être du service public de formation initiale. Cela passe par un fin maillage territorial et thématique d'établissements d'enseignement initial, garant d'une offre répartie et pertinente de formation, attractive pour les jeunes sur des territoires divers. Si l'élévation du niveau de qualification est un objectif, une attention particulière doit être apportée au maintien d'une offre de proximité en CAP, en particulier pour les publics fragiles pour lesquels le niveau V constitue une réelle opportunité de qualification et pour des secteurs où ce niveau correspond à des emplois durables. La Région contribue également au développement de l'attractivité de l'enseignement supérieur régional pour les jeunes et les entreprises, y compris dans un espace d'intérêt partagé avec les régions frontalières. En développant les travaux de prospective et la concertation avec les acteurs socio-économiques des territoires, la Collectivité régionale s'attache à faire évoluer l'ensemble de cette offre de formation professionnelle initiale en cohérence avec les évolutions des secteurs.
- La Région assume sa responsabilité, dans le cadre de la décentralisation mais aussi au-delà, en finançant des locaux et des équipements et en assurant, avec son personnel, un ensemble de services logistiques.

↳ Actions

- Offre de formation professionnelle : nouvelle méthodologie basée sur la concertation avec les branches et les acteurs économiques, pour faire évoluer les formations en tenant compte des évolutions des secteurs socio-économiques telles que repérées dans le cadre de travaux d'observation et de prospective des secteurs et des territoires. Cette évolution de l'offre de formation contribue fortement à l'élévation du niveau de formation et qualification, ainsi qu'à la réussite sociale et professionnelle des jeunes.
- Construction, restructuration, agrandissement, équipement de locaux de formation en lycées, en CFA, dans les établissements de formations sanitaires et sociales, en tenant compte de la performance énergétique et de la réduction des émissions des gaz à effets de serre.
- Constructions pour l'enseignement supérieur aux côtés de l'Etat, soutien à la dynamique régionale d'enseignement supérieur attractive pour les étudiants et les entreprises.

↳ Partenaires à concerter

- Etat, partenaires sociaux, CESER, CRJ, branches professionnelles, pôles de compétitivité et grappes d'entreprises, PRES, lycées, CFA, instituts et écoles de formations sanitaires et sociales, missions locales.

Objectif : Favoriser l'égalité d'accès à la formation initiale

↳ Démarches

La Région agit pour faciliter la réussite de chaque élève en l'aidant concrètement à accéder à la formation de son choix. Divers dispositifs de bourses permettent de lever les freins financiers susceptibles de faire trébucher un élève dans son parcours. La Collectivité appuie également le développement de solutions alternatives pour la mobilité des apprenant-e-s, en particulier au regard de l'offre d'hébergement mobilisable sur les territoires. Elle encourage activement l'innovation dans les établissements, en créant un environnement numérique qui accroît l'accès aux savoirs.

La Collectivité régionale est tout particulièrement attachée à la nécessité d'agrémenter la vie au lycée, en centre de formation, par un panel d'actions éducatives et culturelles qui génèrent autant d'apprentissages riches et divers. Enfin, la Région mobilise les acteurs pour agir contre les discriminations liées à l'origine et accroître la double mixité dans les formations choisies par les filles et les garçons.

↳ Actions

- Dispositifs pour lever les freins financiers dans l'accès à la formation : équipement gratuit ou aidé des élèves (premier équipement des apprentis, livres scolaires, ordicentre...); harmoniser les tarifs dans les internats et la restauration; octroi de bourses pour les élèves des formations sanitaires et sociales.

- Aide aux mobilités : tarifs préférentiels sur les TER pour les lycéens, apprentis et étudiants ; recenser l'offre d'hébergement disponible sur les territoires – tout opérateur confondu – pour mieux la mettre à disposition des apprenants.
- Déploiement des Environnements Numériques de Travail.
- Actions éducatives pour un accès facilité à la mobilité européenne, à la culture, à la santé et à une alimentation équilibrée biologique dès la formation initiale, en cohérence avec les projets portés par les équipes pédagogiques (Parcours d'Europe, Aux arts lycéens / apprentis, plan prévention santé, restauration bio...).
- Actions de professionnalisation des acteurs pour agir par la formation contre les discriminations, particulièrement dans l'accès aux stages et à l'apprentissage.

↵ **Partenaires à concerter**

- Etat, CESER, CRJ, lycées, CFA, instituts et écoles de formations sanitaires et sociales, partenaires sociaux, collectivités territoriales, représentants des parents et des élèves, URHAJ, associations et réseaux d'éducation populaires.

Objectif : Coordonner les partenariats locaux pour accompagner tous les jeunes vers leur réussite

↵ **Démarches**

Coordonner les partenariats locaux est un levier fondamental pour allier la souplesse à la qualité des parcours de formation. La Région soutient la mise en réseau et alimente la coopération des acteurs afin de structurer le service public d'orientation qui doit tendre vers des règles exigeantes : rendre plus lisibles et complémentaires les services d'information et d'orientation en proximité ; garantir à tous, dans le cadre d'un service public gratuit, un égal accès à une information exhaustive, un droit au conseil et à l'accompagnement personnalisé ; construire la démarche d'orientation tout au long de la vie, en prenant en compte les spécificités des publics accueillis. La Collectivité régionale impulse également aux côtés de l'Etat une dynamique coopérative permettant de prévenir et lutter contre les décrochages à tous les niveaux de formation, en repérant au plus vite des jeunes décrocheurs et en activant toutes les ressources pour leur permettre de trouver leur « voie » dans une formation qualifiante. Ces coopérations entre acteurs passent par la valorisation de complémentarités au profit des apprenants sur les territoires.

↵ **Actions**

- Service public de l'orientation : à partir des acquis coopératifs de l'expérimentation « étoile + », mettre en place ce service public pour garantir à tous les jeunes et à leurs familles un égal accès à l'information et au conseil personnalisé, en développant la dimension éducative de l'orientation au sein des établissements et l'information en partenariat étroit avec les branches professionnelles.
- Plateforme expérimentale de suivi et d'appui aux décrocheurs Assure Ton Avenir reposant sur une coordination régionale de plateformes départementales déclinant 4 volets complémentaires : accompagnement des acteurs, généralisation de l'opération Assure Ton Année, désignation de tuteurs pour un accompagnement renforcé des jeunes, dispositif de type micro-lycée.

↵ **Partenaires à concerter**

- Etat, CESER, CRJ, ONISEP, CIO, lycées, CFA, instituts et écoles de formations sanitaires et sociales, partenaires sociaux, branches professionnelles et acteurs économiques, collectivités territoriales, représentants des parents d'élèves, familles, URHAJ...

Indicateurs d'évaluation

Le projet d'évaluation du CPRDFP (Contrat de plan régional pour le développement des formations professionnelles) est en cours de définition, autour de la question évaluative suivante :

« En quoi les travaux de mise en œuvre du CPRDFP permettent-ils une meilleure adaptation de l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie aux besoins des habitants et des territoires ? » (Objet d'évaluation validé en Commission C+FOR le 4 juillet 2012). Cette démarche s'appuie sur les principes méthodologiques de l'évaluation réaffirmés par le CNFPTLV. A partir de cet objet d'évaluation, un référentiel d'évaluation comportant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sera élaboré en groupe de travail partenarial d'ici à la fin 2012.

Orientations générales

Trop souvent, le diplôme initial conditionne les carrières, et les évolutions professionnelles semblent plus subies que choisies ou anticipées. Pourtant, la formation tout au long de la vie constitue un atout essentiel pour les habitants, les entreprises, et les territoires car elle permet une élévation du niveau de qualification et de compétences et une adaptation aux outils et aux démarches nouvelles : la formation est une des clés pour la sécurisation des parcours de vie des habitants. C'est pourquoi, à travers le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), la Région Centre a souhaité devenir une « région apprenante », en suscitant un véritable « réflexe » en faveur de la formation. Il est certain que l'étendue de la région Centre et le caractère rural ou semi-rural de certains territoires rendent parfois difficile l'accès à la formation. Ces formations, résultent souvent de l'histoire économique et sociale des bassins d'emplois, et ne sont plus toujours adaptées aux besoins socio-économiques des territoires. La concrétisation, pour chacun, de la formation tout au long de la vie, se heurte aussi à des obstacles financiers, sociaux voire psychologiques et aux difficultés à utiliser l'information disponible.

La responsabilité de la Collectivité régionale est plus particulièrement engagée dans la formation professionnelle des demandeurs d'emplois (en articulation avec Pôle emploi).

Dans le cadre du SRADDT et du CPRDFP, la Région se propose les objectifs suivants :

- Encourager tous les habitants à se former pour sécuriser les parcours professionnels ;
- Former les demandeurs d'emploi en vue de favoriser notamment leur accès ou leur retour à l'emploi ;
- Sécuriser les parcours professionnels des salariés fragilisés ;
- Promouvoir l'innovation dans la formation.

Schémas ou stratégies de référence :

- SRADDT
- CPRDFP
- Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur (en cours d'élaboration)
- Schéma régional des formations sanitaires et sociales

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle (2009) :

Ouvriers	261 297	28,7 %
Employés	361 978	39,8 %
Techniciens, agents de maîtrise	180 206	19,8 %
Ingénieurs, cadres	106 170	11,7 %
Ensemble	909 651	100 %
- Taux de chômage (1^{er} trimestre 2012) : 9,0 % (9,6 % en métropole)
- Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie socioprofessionnelle – catégorie A (31.12.2011) :

Ouvriers	30 685	28,9 %
Employés	61 935	58,3 %
Techniciens, agents de maîtrise	7 746	7,3 %
Ingénieurs, cadres	5 477	5,2 %
Ensemble	106 275	100 %
- Taux d'accès des salariés à la formation professionnelle selon la taille de l'entreprise (2009) :

Taille de l'entreprise	
10 à 19 salariés	19,5 %
20 à 49 salariés	27,5 %
50 à 249 salariés	43,3 %
250 à 499 salariés	45,9 %
500 à 1999 salariés	49,3 %
2000 salariés et plus	33,3 %
Nombre de stagiaires	99 386
- Nombre d'entrées dans le dispositif Formation des demandeurs d'emploi (dispositifs de prévention du chômage de longue durée, de stages pour chômeurs de longue durée et de validation des acquis d'expérience) (2010) en cours de collecte

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire pendant la période 2008-2012

Depuis 2008, la Région inscrit son action dans le cadre d'un véritable service public régional de la formation professionnelle, allant de l'information à la formation, en passant par l'orientation des publics, en particulier les demandeurs d'emploi.

La commande publique régionale vise à répondre aux besoins de formation liés aux évolutions socio-économiques et s'appuie sur les travaux de prospective conduits dans le cadre de la mise en œuvre du CPRDFP, afin de mieux anticiper les besoins d'emplois qualifiés. Cette commande publique intègre également des préoccupations de développement durable (opportunités de la transition écologique, égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations).

Une dynamique d'individualisation des parcours de formation est fortement impulsée par la Région.

Par ailleurs, la collectivité régionale a mis en place le Contrat Régional Emploi Qualification (CREQ) pour apporter des réponses aux jeunes rencontrant des difficultés pour leur insertion professionnelle.

Elle a également initié le Pacte de Continuité Professionnelle pour sécuriser les parcours des salariés fragilisés.

Enfin, la Région développe sur l'ensemble du territoire un programme d'acquisition des savoirs de base (Visas), ouvert gratuitement à un public diversifié. Ces modules courts d'initiation sont autant d'occasions pour reprendre le chemin de la formation tout au long de la vie.

Objectifs et actions de la région Centre

Objectif : Encourager tous les habitants à se former pour sécuriser les parcours professionnels

☞ Démarches

La Région souhaite développer le « réflexe » formation, pour faciliter l'accès et la mobilité choisie dans l'emploi, l'anticipation des ruptures, des fins de carrières, des besoins en qualification : elle soutient le désir d'un nombre croissant d'habitants de la région à se former et croire en leur capacité à faire des choix autonomes pour s'adapter, évoluer et saisir les opportunités. Pour ce faire, la Collectivité régionale s'attache à garantir à tous les adultes l'accès à l'information et au conseil personnalisé. Elle met également en place différents dispositifs ou expérimentations pour favoriser l'égalité d'accès à la formation et lutter contre les freins sociaux et financiers d'accès à la formation.

☞ Actions

- Le Service public régional d'orientation et d'accompagnement professionnel : constitution et animation de ce service public à partir des enseignements et des acquis de l'expérimentation étoile + (organisations partenariales et logiques de coopérations territoriales, complémentarité des services rendus : étoile, numéro téléphonique régional d'information sur la formation de conseil professionnel, ...).
- Les Visas Libres Savoirs accessibles sur l'ensemble du territoire régional : poursuite d'un dispositif de prévention de l'illettrisme qui concourt tout autant à développer l'appétence pour la formation tout au long de la vie.
- Guide pour l'égalité dans la formation professionnelle : mise en ligne de ce guide sur le site « étoile », à destination des organismes de formation répondant aux appels d'offre de la Région, pour qu'ils intègrent dans leurs réponses les besoins de l'égalité femmes / hommes et de la lutte contre les discriminations.
- Action pour accroître l'accès effectif aux formations pour les publics en situation de handicap.
- Soutien aux actions permettant de lutter contre les freins à l'accès à la formation en particulier pour les demandeurs d'emploi (aide au permis, santé, ...)

☞ Acteurs à concerter

- Etat, Pôle emploi, partenaires sociaux, OPCA, branches socio-professionnelles, organismes de formation, AGEFIPH, Missions Locales, ...

Objectif : Former les demandeurs d'emploi en vue de favoriser notamment leur accès ou retour à l'emploi

☞ Démarches

La Région met en œuvre activement sa compétence centrale en matière de formation professionnelle, en développant les réponses susceptibles de renforcer les chances des habitants de la région Centre d'élever leur niveau de qualification et d'accéder à l'emploi, contribuant également à une évolution facilitée des trajectoires professionnelles.

La réponse « formation » est conçue comme un moyen d'anticiper sur les évolutions à venir ou de réagir face aux crises subies, pour mieux rebondir.

☞ Actions

- Programme régional de formation des demandeurs d'emploi (dont les savoirs de base).
- Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification : dispositif à destination de jeunes rencontrant des difficultés pour leur insertion professionnelle et proposant une offre de formation sur mesure, prenant en compte l'ensemble de l'environnement.
- Soutien à l'action des Missions Locales au titre de l'accompagnement des jeunes.
- Accompagnement des organismes de formation à l'évolution des réponses apportées en termes d'offre de formation face aux besoins des apprenants et en particulier des demandeurs d'emploi (individualisation des parcours de formation,...).

☞ Acteurs à concerter

- Etat, Pôle emploi, AGEFIPH, partenaires sociaux, branches socio-professionnelles, Organismes de formation, Missions Locales ...

Objectif : Sécuriser les parcours professionnels des salariés fragilisés

↳ **Démarches**

Un certain nombre de salariés sont fragilisés, en particulier par les évolutions du marché du travail. Aussi, en complément de sa compétence légale en matière de formation des demandeurs d'emploi, la Région se mobilise fortement pour permettre aux salariés fragilisés de se qualifier et de s'adapter en bénéficiant de formations leur permettant de sécuriser leur parcours professionnel.

↳ **Actions**

- Plans de Continuité Professionnelle : contractualisation avec des OPCA ou autres acteurs des projets concourant à la sécurisation des parcours (financement partenarial d'action de formation individuelle qui n'aurait pu être mise en œuvre sans la mobilisation de la Région, ...), animation des partenariats
- Soutien à la promotion de la VAE, développement de l'accompagnement des habitants souhaitant mener à bien une validation d'acquis.
- Développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale : la Région encourage et contribue en partenariat étroit avec l'Etat au développement de démarches de GPEC sur les territoires pour anticiper l'impact des évolutions économiques, notamment en termes de ressources humaines, afin de favoriser la sécurisation des parcours professionnels des actifs : aux côtés de ses partenaires, elle donne une vision politique et prospective régionale, elle apporte de la cohérence à ces projets territoriaux ; elle mobilise les partenariats locaux, en associant tout particulièrement les acteurs du dialogue social ; elle développe une méthode et une coordination régionale pour favoriser et accompagner l'émergence de projets locaux en portant une attention particulière aux entreprises artisanales et aux TPE/PME.

↳ **Acteurs à concerter**

- Etat, Pôle emploi, AGEFIPH, partenaires sociaux, branches socio-professionnelles, Organismes de formation, Missions Locales ...

Objectif : Promouvoir l'innovation dans la formation

↳ **Démarches**

La Région vise à favoriser un accès plus large et plus régulier des habitants à la formation en accompagnant la capacité du secteur de la formation à se moderniser, à innover et à partager ces évolutions.

↳ **Actions**

- Création du Fonds Régional d'Innovation Pédagogique en Région Centre (FRIP Centre) : appel annuel à candidatures à destination des organismes de formation, des CFA, des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales, pour encourager les innovations pédagogiques liées à la formation en alternance et/ou à l'individualisation des parcours.
- Modularisation des formations qualifiantes en généralisant à tous les domaines une expérimentation menée dans le secteur du bâtiment ; développement de la FOAD (formation ouverte à distance) en capitalisant sur les avancées permises par l'expérimentation menée sur les Visas Libres Savoirs.

↳ **Acteurs à concerter**

- Etat, partenaires sociaux, OPCA, branches, organismes de formation, Pôle emploi.

Indicateurs d'évaluation

Le projet d'évaluation du CPRDFP (Contrat de plan régional pour le développement des formations professionnelles) est en cours de définition, autour de la question évaluative suivante :

« En quoi les travaux de mise en œuvre du CPRDFP permettent-ils une meilleure adaptation de l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie aux besoins des habitants et des territoires ? » (Objet d'évaluation validé en Commission C+FOR le 4 juillet 2012). Cette démarche s'appuie sur les principes méthodologiques de l'évaluation réaffirmés par le CNFPTLV. A partir de cet objet d'évaluation, un référentiel d'évaluation comportant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sera élaboré en groupe de travail partenarial d'ici à la fin 2012.

Orientations générales

Avec un riche patrimoine historique, architectural et muséographique, de nombreux festivals rayonnant sur le territoire, des équipements culturels variés, la région Centre offre un espace propice à la création et aux pratiques culturelles. Du côté des professionnels de la culture, la région compte plus de 8 000 salariés du spectacle vivant. Concernant les pratiques culturelles amateurs, la tendance nationale depuis 10 ans est celle d'un tassement des pratiques musicales ainsi que celles relatives aux arts plastiques et au dessin.

Dans ce contexte, la politique régionale culturelle poursuit trois grands objectifs :

- Contribuer à la connaissance et à la valorisation du patrimoine culturel régional ;
- Soutenir la diffusion et la création artistique sur les territoires ;
- Sensibiliser à la culture.

Schémas ou stratégies de référence :

- SRADDT

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Nombre d'entrées dans les musées labellisés « musées de France » : 1 080 709
- Nombre d'entrées dans les 15 principaux monuments historiques de la région (2011) : 2 500 000
- Nombre d'intermittents du spectacle (2012) : 2 186
- Nombre d'artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes : en cours de collecte
- Indice de fréquentation des salles de cinéma (2010) : 2,5

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2012

Depuis le vote de l'Agenda 21, la Région Centre a poursuivi son effort pour valoriser le patrimoine culturel et accroître les connaissances en ce domaine : intégration du service de l'inventaire du patrimoine avec la création d'un pôle documentation-valorisation, adoption du plan de gestion du val de Loire classé par l'UNESCO. Le transfert du domaine régional de Chaumont sur Loire en 2008 marquait aussi le souhait de la Région de porter des projets de développement culturel importants, tout comme le lancement en 2009 de la réhabilitation des subsistances militaires d'Orléans qui accueilleront le Fonds Régional d'Art Contemporain. Après avoir engagé les contrats de saisons culturelles sur une soixantaine de communes ou intercommunalités, la Région a décidé d'amplifier son action en créant les Projets artistiques et culturels de territoires afin de favoriser la coopération culturelle.

Objectifs et actions de la Région Centre

Objectif : Contribuer à la connaissance et à la valorisation du patrimoine culturel régional

La Région contribue à de nombreuses actions de mise en valeur du patrimoine culturel. Elle a l'ambition de poursuivre et de renouveler les recherches sur le patrimoine régional, de les valoriser auprès du public le plus large possible. Elle souhaite également promouvoir un accès privilégié au patrimoine culturel grâce à la mobilisation des technologies de l'information et de la communication.

↳ Démarches

- Adoption du plan de gestion du Val de Loire classé par l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants
- Valorisation et mise à disposition du public des données documentaires collectées sur le patrimoine régional
- Soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine régional (richesses archéologiques, patrimoine historique, parc et jardins, FRAC...)

↳ Actions

- Réalisation d'une édition consacrée au patrimoine régional et destinée aux jeunes publics. Cette opération est en cours, elle doit s'achever en 2013. Elle sera évaluée sur la base du nombre d'exemplaires édités et vendus ;
- Poursuivre la sauvegarde du Domaine régional de Chaumont sur Loire ;
- Mise en œuvre de l'outil interrégional de gestion documentaire de l'inventaire du patrimoine (Gertrude). Le transfert des données interviendra au début de l'année 2013 et se déroulera sur un an ;
- Valorisation des objets muséaux ayant bénéficié de l'intervention de la Région au titre de la restauration ;
- Ouverture du site des subsistances et présentation permanente du fonds régional d'Art contemporain programmée au cours du printemps 2013. La fréquentation du lieu ainsi que la diffusion des œuvres hors les murs constitueront les principaux indicateurs de suivi.

↳ Acteurs à concerter

- Fondation du patrimoine
- Domaine régional de Chaumont et FRAC Centre
- Association des personnels scientifiques des musées de la Région Centre

Objectif : Soutenir la création et la diffusion artistique sur les territoires

La Région attache une attention particulière à l'irrigation et l'aménagement culturel des territoires, notamment sur les territoires ruraux, prenant en compte les spécificités locales et favorisant la solidarité entre acteurs. C'est pourquoi, la Région intervient pour favoriser la mise en place de projets artistiques et culturels à l'échelle des territoires et soutient les créations et les artistes. La Région souhaite également assurer une articulation entre le patrimoine et la création artistique.

↳ Démarches

- Soutien aux actions de création dans des domaines aussi divers que le spectacle vivant, les arts plastiques, la littérature, la musique, le cinéma et l'audiovisuel ;
- Participation à l'élaboration de projets artistiques et culturels de territoires ;
- Création d'un service public culturel régional numérique ;
- Soutien aux structures de diffusion : théâtre, scènes de musiques actuelles et salles de cinémas indépendantes
- Soutien à l'itinérance

↳ Actions

- Financement des Projets Artistiques et Culturels de Territoires (PACT). Cette action est en cours et se poursuivra sur la durée de ce mandat. Une analyse des territoires avec lesquels la Région aura contractualisé sera réalisée (nombre d'habitants, nombre de manifestations, emplois culturels, nombre de spectateurs) ;
- Aide à la numérisation des salles de cinéma et des circuits itinérants.

L'accompagnement de cette importante mutation a démarré en 2011 et doit se poursuivre jusqu'en 2013. L'indice de fréquentation des salles ainsi que la diversité de l'offre (classement Art et Essai) seront évalués.

- Développement de l'accès sur internet de ressources culturelles (musiques, cinéma, audiovisuel, art plastique...). Le lancement de la plateforme devrait débuter en 2013 et se poursuivre jusqu'en 2014. Les données suivies seront essentiellement la fréquentation des sites et l'analyse des usages.
- Mise en œuvre d'un cinémobile, avec une livraison prévue en 2014. Cet outil devra s'intégrer dans le cadre du réseau actuel. Un suivi de la fréquentation, la participation aux dispositifs d'éducation à l'image et la diversité de l'offre constitueront les principaux indicateurs d'évaluation de cet outil de diffusion culturelle en milieu rural.
- Aide à la structuration de réseaux et soutien aux manifestations.

Acteurs à concerter

- Communes, intercommunalités, départements
- FRACAMA, Association des cinémas du Centre
- Artistes et compagnies
- Associations culturelles

Objectif : Sensibiliser à la culture

La sensibilisation des habitants, et en particulier des jeunes, au travail artistique, au patrimoine constitue l'une des grandes portes d'accès à la culture. L'éducation à la culture chez les jeunes permet d'éveiller en eux un intérêt à la culture, voire des aptitudes pour telle ou telle discipline artistique ; elle contribue fortement à la construction de leur personnalité et de leur citoyenneté.

Démarches

- Sensibilisation des jeunes au travail artistique (rencontre avec des artistes...)
- Sensibilisation des jeunes au patrimoine par la création d'ouvrages, mise en place de projets éducatifs avec les lycées
- Soutien aux actions de sensibilisation artistique et culturelle en direction des habitants du territoire

Actions

- Création d'outils pédagogiques notamment sur internet. Cette action a d'ores et déjà été engagée. Elle se poursuivra dans le cadre du développement de la plateforme culturelle jusqu'en 2015. Le nombre de connexions constituera le principal indicateur d'évaluation de ces outils ;
- Mise en œuvre de Lycéens et apprentis au cinéma et de Lycéens au théâtre, initiés il y a plusieurs années. Ces dispositifs se poursuivront sur la mandature, le nombre d'élèves participants et le nombre d'enseignants impliqués constituent les principaux indicateurs,
- Soutien aux pratiques artistiques et aux résidences,
- Création d'un réseau de l'Art contemporain dans les lycées, dans le prolongement de l'ouverture du FRAC Centre. Ce réseau sera mis en place sur deux ans. Il doit permettre de mailler le territoire (nombre de lieux) et de développer le public de l'Art contemporain (fréquentation),
- Développement des conférences dans les champs de l'Art, de la Culture, des sciences. Ce travail s'inscrit notamment dans le cadre de la politique d'aménagement culturel du territoire qui se poursuivra jusqu'en 2014. Son évaluation passera par l'analyse de la fréquentation et des thèmes et disciplines abordés.

Acteurs à concerter

- Rectorat et inspections académiques
- Etablissements scolaires
- Enseignants
- Collectivités locales
- Associations culturelles et FOL

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de PACT et nombre d'habitants vivant sur les territoires avec lesquels la Région a contractualisé
- Nombre de lectures réalisées dans le cadre de « Mille Lectures d'hiver » et nombre de participants
- Nombre de projections réalisées dans le cadre des Cinémobiles, et part des films art essai, fréquentation
- Nombre d'élèves, de classes, et d'établissements bénéficiant du dispositif « Aux Arts Lycéens »
- Fréquentation annuelle pour le Château de Chaumont (château et parc, festival des jardins, entrées jumelées)
- Fréquentation annuelle du FRAC Centre
- Fréquentation annuelle et nombre d'étapes du festival régional Excentrique
- Fréquentation de l'Orchestre Tours Région Centre
- Bilan d'activités des SMAC, nombre de concerts donnés et fréquentation
- Bilan d'activités des Scènes nationales et institutions régionales bénéficiant d'un soutien annuel, nombre de concerts donnés et fréquentation
- Chéquier CLARC – Taux de commande, volume de remboursement et taux d'utilisation des chèques par domaine (livre, spectacle vivant, cinéma...)
- Nombre d'associations culturelles et artistiques soutenues par Cap'Asso
- Nombre de manifestations soutenues
- Nombre de visiteurs uniques sur la plateforme culturelle régionale (diffusion culturelle, éducation artistique).
- Retombées économiques générées par l'accueil de tournage

Orientations générales

La Région Centre inscrit volontairement ses politiques dans le cadre de la construction européenne.

La Politique Agricole Commune a un impact très important sur l'économie régionale, et les fonds structurels, dont la collectivité assume une partie de la gestion et dont elle co-préside, avec l'Etat, la programmation et le suivi, financent de nombreux projets.

En partenariat avec les Régions Auvergne et Limousin, la Région Centre met des locaux et une équipe à disposition des acteurs régionaux à Bruxelles.

Il s'agit de construire l'Europe des régions. Les coopérations décentralisées initiées avec nos trois régions partenaires en Pologne, en République Tchèque et en Allemagne permettent des échanges d'expériences qui peuvent être utiles pour répondre à des enjeux de développement durable communs.

L'inscription durable de la région dans l'Europe passe aussi par le développement de coopérations de qualité entre les chercheurs, les enseignants, les acteurs culturels, les acteurs économiques.

La Région Centre favorise très fortement la mobilité européenne des jeunes. A l'occasion de stages, de visites pédagogiques, de jumelages, de temps d'étude, des milliers de jeunes de notre région sont aidés dans leur séjour européen.

Les objectifs de la Région Centre sont essentiellement :

- d'accompagner les acteurs régionaux dans la construction européenne et d'y contribuer elle-même ;
- de favoriser la mobilité des jeunes ;
- de contribuer à l'Europe des régions et créer des liens forts avec ses 3 régions partenaires en Europe ;
- de savoir mobiliser les fonds européens.

Point sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2012 :

A travers le réseau « Europe O Centre », la collectivité régionale a mobilisé régulièrement plus d'une centaine de partenaires régionaux, en favorisant l'échange d'expériences, en nourrissant les occasions de partenariat. L'antenne de Bruxelles, commune avec les Régions Auvergne et Limousin, est un centre de ressources qui diffuse l'information, facilite les actions de lobbying et accompagne les acteurs régionaux dans la réussite de leurs projets.

Chaque année, environ 11000 jeunes s'impliquent dans un « parcours d'Europe », en réalisant concrètement un voyage qui modifie leur perception de l'Europe en construction.

La mise en place des « semaines de l'Europe » est l'occasion d'une forte mise en valeur auprès de nos concitoyens. Le travail commun mené avec les Régions partenaires, actuellement en cours d'évaluation, permet des échanges de pratiques et d'expériences, qui doit déboucher plus régulièrement sur des projets mutualisés.

La révision de la PAC est un sujet régulièrement débattu par les élus régionaux, tandis que la mobilisation des fonds structurels, dont environ 40% sont gérés par les services de la Région, permet la réalisation de nombreux projets très importants pour le développement du territoire.

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Nombre total d'étrangers (dont Union européenne) habitant en région Centre (2009) : 103 827 dont 39 586 de l'Union européenne

- Nombre d'étudiants étrangers (dont Union européenne) inscrits dans les universités de la région Centre (rentrée 2010): 4 447 dont 667 de l'UE.

Objectifs et actions de la Région Centre

Objectif : accompagner les acteurs régionaux dans la construction européenne et y contribuer

L'aventure européenne exige une implication, une appropriation, un dépassement des contraintes. Le rôle de la Région, à côté d'autres acteurs, est de faciliter les initiatives, d'accompagner ceux qui veulent s'impliquer dans des projets de dimension européenne et de s'y investir elle-même.

☞ Démarches

- Animation du réseau « Europe O Centre »
- Diffusion d'informations sur l'Europe, notamment à travers la lettre électronique de l'Antenne de Bruxelles
- Mise à disposition du centre de ressources et de médiation que constitue l'Antenne.
- Contribution aux documents stratégiques de l'Union Européenne
- Organisation des Matins de l'Europe
- Organisation des Semaines de l'Europe, actions de sensibilisation et d'information des acteurs régionaux sur les potentialités offertes par l'UE
- Accompagner les projets des acteurs régionaux permettant de relayer les enjeux européens au niveau local.

☞ Actions

- Organisation de la « Semaine de l'Europe 2013 » (programme élaboré avant octobre 2012, animation en mai 2013, 10 000 personnes touchées, 200 partenaires mobilisés).

☞ Acteurs à concerter

- Partenaires régionaux impliqués dans les dispositifs « Parcours d'Europe »
- Mobilisation de la société civile

Objectif : Favoriser la mobilité des jeunes

☞ Démarches

La Région a mis en place une politique de mobilité à destination des jeunes : lycéens, apprentis, post apprentis et étudiants. Elle vise à leur offrir un séjour pédagogique, un stage en entreprise dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays associé au travers différents dispositifs : Trans Europe Centre, le programme européen Leonardo da Vinci, aide aux stages professionnels en Europe, aide aux projets pédagogiques de déplacement.

☞ Actions

- Mise en œuvre de la mesure « Parcours d'Europe » : remise des visas en sept 2012, mobilisation lors de la semaine de l'Europe en mai 2013.

☞ Acteurs à concerter

- Etablissements d'enseignement (Lycées, CFA, ...)

Objectif : Contribuer à l'Europe des régions et créer des liens forts avec ses 3 régions partenaires en Europe

☞ Démarches

La Région développe la coopération décentralisée avec 3 régions européennes :

- La région Malopolska (Pologne) avec comme thèmes principaux l'éducation, la culture et le tourisme, la gestion des collectivités territoriales ;
- Le land Saxe-Anhalt (Allemagne) dans les domaines de la valorisation du patrimoine, la protection de l'environnement, les infrastructures de transport et de communication et l'administration ;
- Partubice (République Tchèque) avec laquelle sont développés des projets autour de la culture, l'éducation et l'enseignement supérieur ;

Elle participe également aux principaux organismes de coopération institutionnelle

(Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, Association des Régions d'Europe...).

Objectif : Savoir mobiliser les Fonds européens

☞ **Démarches**

La Région a fait le choix d'intégrer la dimension européenne dans toutes les politiques régionales afin de mobiliser au mieux les ressources communautaires pour les projets régionaux.

Depuis 2001, la Région gère une partie des fonds structurels européens (générations 2000-2006 et 2007-2013).

☞ **Actions**

- Préparation des prochains PO FEDER, FSE, FEADER (première mouture sept 2012, négociation début 2013, validation oct 2013, premières programmations début 2014)

☞ **Acteurs à concerter**

- Ensemble des partenaires concernés par les fonds structurels (FEDER et FSE) et par le FEADER
- Bénéficiaires potentiels des aides européennes : PME chercheurs, associations...

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de jumelages soutenus
- Nombre de jeunes ayant bénéficié des actions menées en faveur des jumelages
- Nombre de jeunes bénéficiant d'une aide à la mobilité par typologie de public
- Nombre de projets soutenus par des fonds européens au titre des subventions FEDER et FSE, montants mobilisés

Orientations générales

L'exploitation des ressources et des hommes d'un pays en voie de développement nourrit les fréquents déséquilibres de notre monde moderne. Les échanges culturels ou économiques doivent se développer autour de réseaux de confiance et d'entraide. Les valeurs d'ouverture et de solidarité fondent les bases d'un développement respectueux et humain. C'est pourquoi, le conseil régional accompagne la coopération internationale en défendant des valeurs universelles auxquelles il est profondément attaché.

La politique régionale s'articule autour de deux lignes directrices :

- Approfondir la coopération décentralisée à travers le soutien à des projets structurants conduits en direction de zones géographiques, appelées « zones prioritaires de coopération décentralisée (ZPC) ». A ce titre, la Région Centre entretient des relations privilégiées avec 9 « autorités locales » au Sud, dans l'Union européenne et parmi les pays émergents. Ces zones prioritaires concernent les Régions du Gorgol en Mauritanie, de Mopti au Mali, la Province de Luang Prabang au Laos, la Province du Hunan en Chine, l'Etat du Tamil-Nadu en Inde, la Région de Meknès-Tafilalet au Maroc, la Région de Pardubice en République tchèque, la Région de Cracovie en Pologne et le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne.
- Soutenir les actions de solidarité internationale.

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ Délibération de l'Assemblée Plénière de juin 1999 sur la définition du cadre de la coopération décentralisée
- ⇒ Délibération de l'Assemblée Plénière de juin 2001 relative aux Zones Prioritaires de Coopération décentralisées

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Montant par habitant affecté au développement et à la coopération (budget consacré en 2011 par la Région, Départements, Agglomérations, Communes...) : 1 235 092 euros
- Nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités de la région (2010) : 4 447

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2012

Depuis 2008, la Région Centre a conclu deux nouveaux accords de coopération : l'un avec l'Etat du Tamil-Nadu en Inde, l'autre avec la région de Meknès-Tafilalet au Maroc. Afin de mesurer l'efficacité des stratégies de coopération, il est prévu d'évaluer l'ensemble des programmes. Quatre ont été évalués en 2010 et 2011 : région du Gorgol (Mauritanie), région de Mopti (Mali), province du Luang Prabang (Laos) et Malopolska en Pologne. Sur le territoire régional, la Région aide la structuration des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM) : accompagnement à la création d'une association des ressortissants mauritaniens du Gorgol, contacts avec les associations de ressortissants marocains en lien avec les projets de coopération conduits avec la Région de Meknès-Tafilalet. Afin de favoriser la professionnalisation des acteurs régionaux de la solidarité internationale, des rencontres régionales ont été organisées entre 2009 et 2011 sur les thématiques suivantes : la sécurité alimentaire, la jeunesse à l'international, la biodiversité et le développement. Un dispositif de congés de solidarité a été mis en place en 2010 afin de favoriser l'ouverture au monde des agents de la Collectivité régionale. Qui plus est, l'un des objectifs prioritaires retenu au cours de cette période consiste à orienter nos programmes autour des questions liées à l'alimentation, en l'abordant sous ses divers aspects tout en l'adaptant aux différents contextes d'intervention.

Objectifs et actions de la Région Centre

Objectif : Approfondir la coopération décentralisée

La Région Centre a conclu 9 accords de coopération décentralisée dans le monde. Outre les actions propres à accompagner le développement économique et social local, les processus de décentralisation, et à renforcer les capacités de gestion des collectivités partenaires au Sud, ces coopérations permettent de nouer des relations fortes et de s'ouvrir davantage aux autres cultures.

↵ Démarches

- Développement de la coopération décentralisée avec les 9 « zones prioritaires de coopération décentralisée »

↵ Actions

- Programme d'appui au développement de la filière aromatique et médicinale au Maroc (2014). Indicateur : Nombre de coopératives soutenues.
- Programme de coopération interuniversitaire avec la Pologne, le Maroc, l'Inde et la Chine (2014). Indicateur : Nombre d'accords conclus entre universités.
- Programme d'accès à l'eau potable au Laos, en Mauritanie (2014). Indicateur : Nombre de stations équipées.
- Actions en faveur de la mobilité des jeunes en Allemagne, République tchèque et Pologne (2014). Indicateur : Nombre d'établissements et de jeunes concernés.
- Programme d'échanges sur la « biomasse » avec l'Allemagne (2014). Indicateur : Nombre d'acteurs concernés, nombre de réunions.

Objectif : Soutenir les actions de solidarité internationale

La Région Centre s'emploie à créer sur son territoire un environnement favorable au déploiement d'actions de solidarité internationale, en fédérant et en accompagnant les acteurs locaux.

↵ Démarches

- Appui et accompagnement des organisations régionales agissant dans le champ de la solidarité internationale (ONG, établissements publics, collectivités locales)
- Mise en réseau des acteurs régionaux (Centraider)
- Contribution à la création d'outils en matière d'éducation au développement
- Information et échanges avec les acteurs régionaux et le grand public

↵ Actions

- Organisation des « Rencontres régionales de la coopération décentralisée » (2012, 2013 et 2014). Indicateur : Nombre de participants.
- Organisation de la « Journée des Jumelages européens » (2012, 2013, 2014). Indicateur : Nombre de participants

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de projets de coopération aidés par la Région et montant global des actions réalisées par type de projet (éducation, santé, environnement, développement agricole.....)
- Nombre de participants aux Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale, manifestation annuelle.
- Nombre de structures adhérentes à Centraider.

Orientations générales

La liberté de se déplacer facilement est un atout considérable pour les habitants. Dans le même temps, l'éloignement entre le domicile et le travail ou l'école, n'est pas toujours choisi et la voiture individuelle s'impose dans la très grande majorité des déplacements, suscitant des engorgements, des pollutions, et des coûts croissants pour les familles. Dans ce cadre, l'offre de transport en commun, son organisation et la densité de son réseau constitue un enjeu très fort.

La Région est Autorité Organisatrice des Transports (AOT) régionaux de voyageurs en application de la loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000, le transport de marchandises et les infrastructures n'étant pas des compétences transférées.

En quelques chiffres, près de 19 millions de voyages sont effectués annuellement sur le réseau TER (Transports Express Régionaux), soit une augmentation constante depuis 2001. Les trains et cars TER sillonnent annuellement 13 millions de kilomètres pour desservir les 161 gares et 322 arrêts routiers du réseau.

La politique régionale en faveur des TER relève résolument d'une démarche de développement durable, puisqu'elle organise l'offre de transports collectifs comme alternative crédible à la voiture individuelle. En effet, les déplacements domicile-travail en voiture représentent 77% des mobilités professionnelles alors qu'ils sont en moyenne 7 fois plus émetteurs qu'en TER.

Il convient d'organiser le développement du réseau TER en assurant articulation et complémentarité avec les autres modes, en particulier collectifs et doux. Pour rappel, 50% des déplacements en ville concernent des trajets de moins de 1 km.

Les 5 orientations relatives aux déplacements dans le Plan climat annexé au SRADDT confirment le rôle structurant qu'accorde la Région aux réseaux de transports :

- Promouvoir un aménagement du territoire structuré autour des axes et des pôles de transport en commun ;
- Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun ;
- Renforcer les infrastructures et les services en faveur des modes doux ;
- Diminuer l'utilisation de la voiture ;
- Favoriser le fret ferroviaire et une logistique économe.

Elles s'inscrivent dans la continuité de la Stratégie Régionale du Transport collectif multimodal et des Circulations douces approuvée en 2006.

La Région se fixe comme ambitions à horizon 2020 d'augmenter la fréquentation du TER de 50% et d'être la première région cyclable de France.

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ Plan Climat Energie Régional
- ⇒ Stratégie Régionale du Transport collectif multimodal et des Circulations douces 2006
- ⇒ Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
- ⇒ Convention TER 2007/2013
- ⇒ Schéma régional vélo routes voies vertes 2007
- ⇒ Schéma directeur d'accessibilité du réseau TER 2008
- ⇒ Plan Vélo TER 2009

Indicateurs de développement durable :

- Population résidant à moins 300 m et 1 km d'un point d'arrêt ferroviaire (2009) : 55 000 et 290 000 personnes
 - Parts modales des déplacements domicile-travail (2008) :
- | Moyen de transport | Part des navettes domicile-travail en région Centre | Part des navettes domicile-travail en province |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Pas de transport | 4,9 % | 4,6 % |
| Marche à pied | 7,1 % | 7,7 % |
| Deux roues | 4,3 % | 4 % |
| Voiture, camion, fourgonnette | 76,7 % | 76,7 % |
| Transports en commun | 7,0 % | 7,0 % |
- Distance moyenne des trajets domicile-travail (2008) : 17,6 km (16,6 km pour la France de province)
 - Voyages effectués dans les réseaux urbains collectifs du territoire (2010) : 79,2 millions
 - Part du rail dans les flux de transport de marchandises (2009) : 12,2%

Point sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2012

Depuis 2008, la Région a été moteur dans l'indispensable concertation entre les différentes Autorités Organisatrices de Transport, en particulier à travers le Comité régional des partenaires du transport public. Cette concertation a notamment rendu possible la mise en place de la centrale de mobilité « jv-malin.fr », qui permet aux voyageurs de préparer des itinéraires empruntant plusieurs réseaux de transport collectif. Au-delà de cette concertation, en lien étroit avec l'Etat, la SNCF et RFF, la Région s'est fortement investie pour financer des études, puis des travaux pour moderniser des lignes ou en ré-ouvrir d'autres, en particulier Chartres-Orléans, en cours de réalisation. La collectivité a mis en œuvre sa stratégie des transports et des circulations douces, qu'il s'agisse de favoriser l'accessibilité aux gares pour les personnes à mobilité réduite, ou de proposer des offres tarifaires attractives comme Mobillico. La mise en place du cadencement a aussi nécessité de nombreuses concertations, qui ont pu s'appuyer sur les Comités de lignes, associant les usagers.

Objectifs et actions de Région Centre

Objectif : Promouvoir un aménagement du territoire structuré autour des axes et des pôles de transport en commun

Les infrastructures et l'offre de transport impactent fortement l'implantation des activités humaines qui, elle-même, conditionne les besoins en déplacement. Afin d'articuler ses politiques de transport et d'aménagement du territoire et de contribuer à la qualité de vie des habitants, la Région Centre s'attache à comprendre et orienter les mobilités de tous les publics et territoires pour soutenir les modes de déplacements les plus pertinents et économes (consommation d'espace, d'énergie etc.).

↳ Démarches

- L'intégration de l'offre de transport dans les études et les documents d'urbanisme en soulignant leur impact structurant
- L'incitation à une gestion du foncier contribuant à réduire la distance des déplacements domicile-travail
- Le soutien aux infrastructures de transport en commun
- Le développement des pôles d'échanges multimodaux
- Le renforcement des étoiles ferroviaires
- L'accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration de Plans de Déplacement et d'études de mobilité

↳ Actions

- L'encouragement au déploiement des SCOTs à l'échelle des grands bassins de vie afin de couvrir l'ensemble du territoire régional (2012-2017)
- La mise en place ou le développement d'une gamme d'outils favorisant une gestion vertueuse du foncier (voir outils dans la fiche « Développer un territoire attractif et solidaire »)
- Le conditionnement des aides sectorielles régionales qui impactent les formes urbaines à la prise en compte de l'accessibilité des sites de transport en commun (2013)
- L'aménagement des pôles gare de Chartres, Dreux, Orléans, Tours, Amboise... (2012-2018)
- L'accompagnement de plans de déplacements dans 5 lycées pilotes (PDES) (2012-2013)

↳ Acteurs à concerter

- collectivités territoriales et pays
- autorités organisatrices des transports
- SNCF
- RFF
- ADEME

Objectif : Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun

Pour qu'il représente une alternative robuste à la voiture, la Région entend disposer d'un réseau ferré en adéquation avec les flux majeurs de déplacements. Bien qu'ils ne relèvent pas de ses compétences propres, ses investissements en infrastructures consistent donc à moderniser les lignes existantes, à compléter le maillage régional et à inscrire le territoire régional au sein du réseau national et européen.

Au cœur de ses compétences, la Région s'applique également à développer encore l'utilisation du TER pour favoriser le report modal. Il s'agit de comprendre au mieux les usages et attentes de mobilités et d'adapter l'offre à la demande. La Région mobilise ainsi les différents leviers dont elle dispose pour renforcer l'attractivité, la lisibilité et la fiabilité du TER.

Enfin, les périmètres des déplacements des habitants de la région relèvent de plusieurs réseaux de transport en commun qu'il importe donc d'articuler pour les faciliter.

↳ Démarches

- La coopération avec RFF et l'Etat pour la modernisation du réseau national sur le territoire régional
- L'électrification de lignes et la modernisation des infrastructures existantes
- La mise en accessibilité des gares, points d'arrêts, cars et trains
- L'étude des potentiels de développement des étoiles ferroviaires
- L'installation de supports d'information multimodale et en temps réel dans les pôles

- d'échanges
- Une offre tarifaire attractive et solidaire

Actions

- La réouverture de la ligne Chartres-Orléans (2018)
- La réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf (2018)
- La mise en service de nouveaux matériels roulant sur la ligne Paris-Chartres-le Mans (2014)
- Le pilotage du développement d'une billetterie interoperable entre tous les réseaux de transport en commun du territoire (2012-2015)

Acteurs à concerter

- RFF
- Etat
- SNCF

Objectif : Renforcer les infrastructures et les services en faveur des modes doux

La politique régionale d'articulation entre vélo et TER est différenciée pour les pendulaires et les cyclotouristes. Les premiers doivent pouvoir cheminer et stationner en sécurité dans leur environnement urbain ou rural alors que les seconds peuvent souhaiter embarquer leur vélo à bord des trains pour, par exemple, s'acheminer vers leur itinéraire.

Démarches

- L'adoption et le suivi du Plan Vélo TER en 2009 et du schéma régional vélo routes voies vertes en 2007
- Le développement du réseau de pistes cyclables et le bouclage, en cours, de l'itinéraire de la Loire à Vélo
- L'expérimentation en 2011 et 2012, pour les cyclotouristes, de l'opération vélo Interloire qui consiste à proposer un équipement et un service adapté au transport des vélos en train pendant l'été
- L'aménagement, pour les utilisateurs quotidiens, de stationnements sécurisés en gare
- L'appui financier et technique aux études et aménagements Pays à vélo et dans les agglomérations (pistes cyclables, points d'eau, service de location...)

Actions

- L'appui au développement de nouvelles véloroutes, marques et labels « (à) vélo » etc. (voir la fiche « Structurer les filières économiques et anticiper les mutations »)

Acteurs à concerter

- Collectivités territoriales et pays

Objectif : Diminuer l'utilisation de la voiture

En moyenne, le taux d'occupation de la voiture est de 1,1. En augmentant ce taux d'occupation, le nombre de voitures en circulation et donc les émissions de gaz à effet de serre et les besoins en espace de stationnement en ville centre diminueront.

Démarche

A travers ses contrats d'Agglomération, la Région a financé les grandes infrastructures de transport en commun, notamment les tramways. Elle contribue à la modernisation des pôles gare, et aux actions favorables au rabattement.

La Région, dans le cadre de sa convention avec l'ADEME, finance les Plans de Déplacements d'Entreprise et d'Administration (voir la fiche « Contribuer à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, économiser l'énergie »).

Actions

- Favoriser le co-voiturage, par la création d'une dizaine de points de co-voiturage chaque année

- Favoriser le télétravail
- Développer les formes innovantes d'alternative à l'autosolisme.

↳ **Acteurs à concerter**

- collectivités territoriales

Objectif : Favoriser le fret ferroviaire et une logistique économe

La situation du territoire régional au carrefour des flux français et européens de marchandises présente un potentiel de croissance du fret ferroviaire. Bien que la Région ne compte pas le fret parmi ses compétences, elle contribue à son report sur le rail, dans un souci de développement économique durable.

↳ **Démarches**

- L'appui au développement de l'autoroute ferroviaire Atlantique Eco-fret
- La participation au dialogue régional, national et européen sur le développement du fret ferroviaire
- Des remises à niveau et des électrifications (Tours-Vierzon et Bourges-Saincaize) des lignes dédiées au fret et des lignes à usage mixte bénéficiant au fret
- Des études pour la remise à niveau de ligne fret
- Le soutien préférentiel à l'implantation ou au développement de zones d'activité sur des sites raccordés au réseau ferré, sous réserve d'opportunité au cas par cas
- L'encouragement à la signature de la charte CO2, avec l'ADEME et l'Etat, pour le transport de marchandises restant sur routes

↳ **Actions**

- Des travaux pour la remise à niveau de lignes fret (2013-2015)

↳ **Acteurs à concerter**

- RFF
- Etat et ADEME
- acteurs privés du secteur

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de voyages en TER par an
- Nombre d'abonnements de travail
- Nombre d'abonnements multimodaux

Orientations générales

La région Centre possède un patrimoine écologique remarquable. C'est un atout considérable qu'elle doit surveiller, protéger des pollutions et des altérations dues aux activités humaines mais aussi mettre en valeur.

Ce patrimoine écologique est également un réel facteur de développement économique et scientifique du territoire régional.

Compte tenu de ces éléments, il convient d'agir pour préserver et valoriser ce patrimoine au regard de :

- l'appauvrissement des milieux et des espèces : l'indice d'abondance des oiseaux communs, qui est un indicateur de biodiversité ordinaire, a diminué de 4,3 % entre 2001 et 2009. L'artificialisation des sols et la fragmentation des milieux sont une des raisons principales de la perte de richesse écologique : l'artificialisation des sols augmente plus vite que la population (7 % contre 1 %) ;
- des ressources en eau abondantes mais très sollicitées et dont la qualité se dégrade ;
- des émissions de gaz à effet de serre à réduire significativement : en 2008, les émissions de gaz à effet de serre la région Centre s'élevaient à 23,4 millions de tonnes équivalent CO₂ ;
- un risque important d'inondation.

En cohérence avec les orientations relatives à l'environnement et au climat inscrites dans le SRADDT et son annexe le Plan Climat Energie, et avec la Stratégie régionale pour la biodiversité, l'intervention régionale se structure autour de 5 objectifs :

- Contribuer à la préservation de la biodiversité,
- Restaurer la qualité de l'eau et préserver la ressource,
- Favoriser l'émergence d'un pôle d'efficacité énergétique,
- Anticiper les inondations,
- Réduire la pollution de l'air et gérer les déchets dangereux.

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ Plan Climat Energie Régional
- ⇒ Stratégie régionale pour la biodiversité
- ⇒ Plan Loire Grandeur Nature
- ⇒ Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- ⇒ Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)
- ⇒ Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD)

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Indice d'abondance des populations d'oiseaux (2001-2009) : - 4,3%
- Surfaces protégées : 3 réserves naturelles régionales et 4 nationales, 24 arrêtés de biotope, 100 espaces préservés par le conservatoire régional d'espaces naturels
- Evolution des surfaces artificialisées comparée à celle de la population (2006-2010) : + 7 % pour les surfaces contre + 1% pour la population
- Volume des prélèvements d'eau (eau superficielle, eau souterraine) : 1,1 milliard en 2009
- Indice Poissons Rivières : 45 % de prélèvements « bons »
- Nombre de personnes ayant une eau distribuée non-conforme en termes de potabilité (2011) : 144 075
- Emissions de gaz à effet de serre par habitant (2008): 9.2 teq CO₂
- Nombre de jours où l'indice ATMO est supérieur ou égal à 6 (2009): 26 (Orléans) et 25 (Tours)
- Production d'énergie électrique par filière (2009) :
thermique nucléaire : 70 667 Gwh
thermique classique : 1 027 Gwh,
éolien : 949 Gwh
hydroélectricité : 94 Gwh
photovoltaïque : 2 Gwh
- Consommation d'énergie finale par secteur (2009) :
résidentiel tertiaire : 2 928 Ktep
transport : 2 099 Ktep
industrie : 982 Ktep
agriculture : 257 Ktep
- Consommation énergétique finale régionale comparée au PIB (1990-2009) : + 0,7% contre + 1,2% pour le PIB
- Tonnage de déchets dangereux collectés et traités (2009) : 101 460 tonnes dont :
recyclage ou valorisation : 86 095 t
incinération sans récupération d'énergie : 8 553 t
incinération avec récupération d'énergie : 5 383 t
stockage : 870 t
traitement biologique, physico-chimique : 559 t

Bilan de la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2012

Depuis 2008, la Région a fortement avancé sur le champ de la préservation de la biodiversité : adoption de la stratégie régionale pour la biodiversité en octobre 2011, création d'un établissement public régional Ecopôle visant à mutualiser l'action des acteurs de l'environnement pour la sensibilisation du grand public, lancement de la démarche d'observatoire de la biodiversité et de l'élaboration avec l'Etat du Schéma de Cohérence Ecologique, développement du réseau des réserves naturelles régionales, accompagnement de l'émergence de PNR (bocages du Gâtinais, Loire Nivernaise)... Sur le plan de la préservation de la ressource en eau, sous l'impulsion de la Région, et grâce au partenariat avec les agences de l'eau, de nombreuses démarches territoriales de planification et de gestion concertée sur la ressource en eau ont été conduites (contrats de bassin, SAGE). En outre, un réseau des techniciens de rivières a été créé et est animé par la Région.

La Région a adopté le Schéma Régional Climat, Air, Energie en juin 2012, avec des orientations prioritaires en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables, de protection de la qualité de l'air. La Région a notamment renforcé son appui aux

actions visant une plus grande maîtrise des consommations d'énergie : réhabilitation thermique du parc social, plan d'isolation des bâtiments publics, concours Familles à énergie positive... Plusieurs études et événements sur l'éco-construction et les agro-matériaux ont également été soutenus. Concernant l'information et la sensibilisation des publics sur la qualité de l'air, la Région, avec de nombreux partenaires, a participé à la mise en œuvre d'un service d'information en temps réel des publics fragiles (message d'alerte délivré par mail la veille). En matière d'éco-conditionnalité des aides, des efforts sont demandés aux partenaires de la Région dans le cadre des politiques territoriales, avec l'obligation de mener des audits énergétiques pour des investissements importants, des démarches pour la qualité environnementale des zones d'activité économique. En collaboration avec l'ADEME et la DREAL, la Région a mis en place un Observatoire régional des énergies qui s'est notamment concrétisé par la mise en place d'un site internet dédié et la réalisation d'études permettant de caractériser les consommations énergétiques du patrimoine bâti régional.

Objectifs et actions de la région Centre

Objectif : Contribuer à la préservation de la biodiversité

L'ambition de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) est de faire de la région Centre, un territoire à biodiversité positive. Il s'agit d'analyser la somme de nos impacts, négatifs et positifs sur la biodiversité régionale et de développer des politiques permettant une reconquête de la biodiversité, au-delà de la simple préservation. Plus précisément, un territoire à biodiversité positive est un territoire sur lequel l'ensemble des actions mises en œuvre permettent de générer plus de biodiversité qu'elles n'en détruisent. C'est aussi un territoire où la biodiversité est perçue comme permettant de générer du développement économique et scientifique.

Démarches

- Mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité
- Elaboration du schéma régional de cohérence écologique
- Appui aux études locales Trame verte et bleue
- Soutien au Conservatoire des espaces naturels, aux PNR, au réseau des réserves naturelles régionales
- Information et sensibilisation sur la biodiversité, les ressources naturelles, les enjeux environnementaux
- Soutien à la professionnalisation des acteurs du territoire

Actions

- Création de l'appel à projet Biodiversité « AMBRE » (premiers lauréats en octobre 2012).
- Indicateur de suivi : Nombre de dossiers présentés et retenus
- Emergence de deux nouveaux PNR (2011-2014)
- Déploiement du réseau de RNR (2012-2016)
Indicateur de suivi : Nombre de RNR classées
- Lancement d'un partenariat avec l'UICN sur les services rendus par la biodiversité (2012-2014)
- Adhésion à Orée et élaboration d'un outil de management environnemental avec un volet biodiversité pour les entreprises (2012-2013)
Indicateur de suivi : Nombre d'entreprises réalisant une démarche de management environnemental
- Mise en place d'une coopération internationale avec la Région du Gorgol en Mauritanie pour la préservation de la cigogne noire (2012-2014)
- Déploiement de la stratégie régionale de Tourisme de Nature (2012-2014)

Acteurs à concerter

- Comité des acteurs de la SRB (réunion prévue avril 2013)

Objectif : Restaurer la qualité de l'eau et préserver la ressource

Il s'agit de restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des eaux contre moins de 20 %, en 2008, en région Centre (qualité de l'eau, continuité écologique pour les poissons migrateurs...). La question de la potabilité de l'eau se pose également avec acuité sur certains territoires. La maîtrise des prélèvements d'eaux est un autre enjeu essentiel. Les sécheresses observées ces dernières années ont montré à quel point les activités

économiques sont vulnérables à un déficit de précipitations hivernales.

Démarches

- Appui à la réalisation de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et à la politique territoriale des contrats de bassins (démarche intégrée de gestion de l'eau en partenariat avec les Agences de l'eau),
- Animation d'un réseau des techniciens de rivières
- Incitation à l'usage de techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires, à réaliser des économies d'eau et à mieux gérer les eaux de ruissellement (appel à projets « Eco l'Eau »)

Actions

- Mise en œuvre de la semaine des rivières – valorisation de l'action régionale dans le domaine de l'eau
Indicateur de suivi : Nombre d'animations proposées, nombre de territoires mobilisés, nombre de participants aux animations (juin 2012 - annuel)

Acteurs à concerter

- les syndicats de bassin, les collectivités, agences de l'eau

Objectif : Favoriser l'émergence d'un pôle d'efficacité énergétique

Démarches

- Mise en œuvre du Plan Climat Energie Régional (en cohérence avec le Schéma Régional Air, Energie, Climat, co-élaboré avec l'Etat)
- Accompagnement des acteurs régionaux et des habitants dans les économies d'énergie (soutien aux projets de construction et de rénovation basse consommation, informations et conseils en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables, animation réseau Energie Villes...).
- Accompagnement des acteurs de la construction durable
- Soutien à l'élaboration des Plans Climat Energie des collectivités

Actions

- Lancement du dispositif Energétis (2012-...)
- Elargissement du dispositif Isolaris aux travaux de géothermie, à l'isolation par l'extérieur, lancement d'un concours « ma maison éco » pour les particuliers
- Organisation du concours « Défi énergie Citoyen »
- Lancement d'appels à projets « efficacité énergétique dans les bâtiments »
- Mise en place d'un fonds d'investissement en faveur de l'économie verte (soutien aux porteurs de projets efficaces en énergie)
- Développement de la formation des professionnels
- Mise à disposition des données sur le site de l'observatoire énergie

Acteurs à concerter

- Espaces Info-énergie
- Représentant des professionnels
- Organismes de formation
- Banques- l'Ademe
- DREAL

Objectif : Anticiper les inondations

Une crue, comme celle survenue en 1856 constituerait sur le bassin de la Loire, et notamment en Loire moyenne où 300 000 personnes et 14 000 entreprises seraient affectées, l'une des plus importantes catastrophes naturelles susceptibles de survenir en France métropolitaine. Au regard des enjeux et des dommages potentiels, la Région s'est engagée dans la prévention du risque inondation avec l'objectif d'une prise de conscience de ce risque par le plus grand nombre d'acteurs.

Démarches

- Soutien aux collectivités locales dans la prise en compte du risque inondation (PCS, DICRIM)
- Soutien au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation
- Sensibilisation des entreprises sur les moyens disponibles pour réduire leur vulnérabilité au risque inondation (diagnostics et travaux)
- Appui financier aux travaux « lits et levées de la Loire » visant au renforcement des levées domaniales et à la restauration du lit de la Loire.

Acteurs à concerter

- EP LOIRE, Etat, Départements, Collectivités locales, chambres consulaires

Objectif : Réduire la pollution de l'air et gérer les produits dangereux

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire important, mais peut avoir également des incidences sur la faune et la flore et le maintien de la biodiversité, sur l'entretien du bâti... La réduction de la pollution de l'air constitue l'une des orientations du Schéma régional Climat, Air, Energie, co-élaboré avec l'Etat. Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD), approuvé fin 2009, prévoit, quant à lui, l'amélioration de la gestion des déchets dangereux en région.

Démarches

- Elaboration du Schéma Régional Climat, Air, Energie,
- Participation à l'équipement du réseau de stations de mesure et de surveillance de la qualité de l'air (LIG'AIR).
- Soutien à la mise en œuvre de Plans de Déplacement d'Entreprises ou d'Administrations, au développement du covoiturage ou de l'auto-partage.
- Mise en œuvre du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD)

Actions

- Participation à la semaine de la mobilité ... (septembre 2012 – annuel)
- Mise en place de conditions aux aides financières pour l'implantation des énergies renouvelables (conditions sur le lieu d'implantation, le rendement, la certification des matériaux et installateurs)
Indicateur de suivi : Nombre d'animations proposées, nombre d'agents de la Région engagés dans la démarche
- Réalisation de l'étude Home'air (qualité de l'air intérieur dans les maisons BBC)
- Elaboration d'un portail régional déchets
Indicateur de suivi : nombre de prestataires présentés

Acteurs à concerter

- ADEME, Lig'Air, Etat, Départements, l'ARS, chambres consulaires, collectivités

Indicateurs d'évaluation

- Production d'énergie à partir de ressources renouvelables sur des projets soutenus par la Région Centre (production électrique : hydraulique, éolien, solaire et production thermique : géothermie, bois, déchets urbains)
- Nombre de collectivités ayant engagé des Plans climats
- Part du territoire régional couvert par un SAGE ou un contrat de bassin
- Nombre de territoires couverts par une TVB locale (pays, agglomération)
- Nombre de prêts ISOLARIS à taux zéro
- Nombre et montant des projets financés dans le cadre de la convention ADEME-Région
- TEP et tonnes équivalents CO2 évités ou compensés dans le cadre de la convention ADEME-Région

Orientations générales

L'attractivité et l'organisation du territoire régional constituent une des trois thématiques centrales du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

L'attractivité résulte d'un ensemble de facteurs combinant des aménités naturelles et culturelles, et la présence d'un ensemble d'infrastructures et de services à la population. La possibilité de se loger, de se déplacer facilement, de communiquer et de pouvoir accéder à des services de santé et de formation influence aussi grandement cette attractivité, qui ne perdure que si la dynamique économique permet de trouver des emplois.

L'aménagement harmonieux du territoire régional s'inscrit donc dans un ensemble de dimensions, parfois transversales, et la solidarité nationale et locale est nécessaire pour aider les bassins de vie en déprise.

Si l'attractivité relative de la région Centre a diminué sur les 20 dernières années par rapport aux régions de l'Ouest et du Sud, elle reste néanmoins la plus forte du Grand Bassin Parisien, en particulier vis-à-vis de l'Île de France.

Pour répondre à ces enjeux, le SRADDT propose une organisation structurée par le réseau des 8 agglomérations et des 16 pôles de centralité, autour desquels se polarisent les territoires. Les bassins de vie ainsi dessinés doivent permettre à tous les habitants de bénéficier de « l'essentiel à moins de 20 mn ».

Tous les thèmes de l'Agenda 21 régional sont convoqués pour nourrir l'attractivité des bassins de vie, qui se conçoit dans la solidarité, en particulier entre les villes et les territoires ruraux.

Dans la complémentarité avec les autres thèmes, les objectifs transversaux suivants sont proposés :

- Renforcer notre réseau de villes et irriguer nos 23 bassins de vie ;
- Equilibrer et dynamiser le tissu rural ;
- Favoriser un urbanisme durable et des logements économes en énergie ;
- Assurer la présence médicale ;
- Apporter le Très-Haut-Débit sur tous les territoires.

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire pendant la période 2008-2012

Depuis 2008, les politiques territoriales de la Région ont intégré, de manière de plus en plus intense, les orientations de développement durable proposées dans l'Agenda 21 régional. La question de l'efficacité énergétique a été fortement prise en compte, de même que celle de la présence médicale, avec la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Des formations au développement durable ont été dispensées à tous les membres des conseils de développement des Pays, et le déploiement des Agendas 21 a été soutenu. La création du dispositif « Idées en campagne » a permis de soutenir des initiatives innovantes du monde associatif en particulier.

Les nouveaux chantiers récemment engagés concernent d'une part la définition d'une nouvelle politique du logement social, articulée autour des questions d'urbanisme durable, de performance énergétique et de cohésion sociale, d'autre part la réflexion lancée en 2011 sur la préservation des terres agricoles, en interaction avec celle engagée sur l'urbanisme durable.

Schémas ou stratégies de référence :

- SRADDT
- Plan Urgence Santé
- Stratégie Régionale de Santé (2011-2014)

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2009 (%) : 0,4 % dont 0,2 % due au solde naturel et 0,2 % due au solde migratoire
- Espérance de vie selon les sexes (2009) : 77,7 ans pour les hommes ; 84,2 ans pour les femmes
- Densité médicale (1.1.2012):
 - Densité de médecins généralistes libéraux : 88 pour 100 000 habitants
 - Densité d'infirmiers libéraux : 86 pour 100 000 habitants
- Densité de logements sociaux par commune : 73 pour 1 000 hab
- Ecart de niveau de vie entre les 10 % des ménages les plus aisés et les 10 % des ménages les moins aisés (2009) : 3,1 (3,3 en France de province)
- Taux de pauvreté (2009) : 11,8 % de la population en dessous du seuil de pauvreté fixé à 954 € par mois
- Ecart de salaire entre les hommes et les femmes (2009) : 25,1% (26,4 % pour la France de province) :
 - Salaire annuel moyen net de prélèvement pour les hommes : 21 962 €
 - Salaire annuel moyen net de prélèvement pour les femmes : 16 452 €
- Nombre d'Agendas 21 locaux votés (04.09.2012) : 45

Objectifs et actions de la région Centre

Objectif : Renforcer notre réseau de villes et irriguer nos 23 bassins de vie

Le maillage du réseau des 8 agglomérations et des 16 pôles de centralité doit permettre une bonne qualité de vie. Tours et Orléans assurent un rôle de locomotive, tandis que les 6 autres agglomérations équilibrent la région et que les 16 pôles de centralité doivent procurer les services indispensables à chaque bassin de vie.

Démarches

- Le renforcement de la visibilité et de l'attractivité de Tours et Orléans
- La mise en place d'un socle de services supérieurs adaptés aux fonctions urbaines pour l'ensemble des 16 pôles de centralité
- Le prolongement du soutien au PNRU

Actions

- L'organisation de concertations aux différentes échelles (interrégionale, régionale, départementale, par bassin de vie) et l'amplification du dialogue avec les principaux acteurs de chaque bassin de vie
- Adapter le processus contractuel des politiques territoriales en prenant en compte les 23 bassins de vie, tant dans la phase de concertation que dans la formulation des enjeux et objectifs par territoire (2012)
- Poursuivre le soutien au réseau Villes au Carré (2007-2013)
- Soutenir la présence des équipements support des fonctions de centralité (économie, sport, culture, services, ...) des 24 pôles (2008-2020)
- Accompagner les initiatives permettant d'accompagner l'essor démographique et économiques des pôles de centralité et des villes centres des agglomérations,
- Inscrire les crédits restant à flécher sur les PRU (Convention Région-Etat-ANRU) dans la prochaine génération de Contrats et participer aux réflexions conduites par les acteurs de la Politique de la Ville dans le cadre des Plans Stratégiques Locaux (2012-2020)

Acteurs à concerter :

- Agglomérations, Pôles de centralité, Etat, Départements, Pays, Villes au Carré

Objectif : Dynamiser et équilibrer le tissu rural

La cohésion qui caractérise la région Centre et que nous voulons sauvegarder comme un atout essentiel, implique de maintenir un tissu rural équilibré et varié et de le dynamiser. Ainsi, l'objectif de la Région est bien de garantir une cohésion sociale et territoriale, en favorisant le développement de chacun des territoires, s'appuyant sur ses propres atouts et aménités.

Démarches

- L'accompagnement de la mise en œuvre de schémas de services, innovants et adaptés à la forme du territoire et au plus près de la population,
- L'accompagnement de la montée en puissance du Réseau Rural Régional pour capitaliser les expériences locales novatrices et faciliter leurs transferts,
- L'articulation des différentes initiatives régionales de développement rural comme ID en campagne et Leader, avec une participation à la définition des critères de sélection des GAL
- L'organisation de la mise en réseau et de la formation des animateurs de territoires : Pays, GAL, Agglomérations, PNR
- L'élaboration d'une stratégie foncière régionale visant, entre autres, à préserver les terres agricoles

Actions

- Stimuler les projets de services itinérants qui complètent le maillage d'équipements et des services des pôles de centralité (2012-2016)
- Accompagner les projets de développement de l'économie locale, notamment l'activité économique, artisanale, agricole et touristique

- Organiser des rencontres dans le cadre du réseau rural autour de thématiques prioritaires : rencontres sur les territoires 3 à 4 par an, une à deux par an au niveau régional (2014-2020)
- Généraliser à partir de 2013/2014 des appels à initiatives ID en campagne sur l'ensemble des territoires ruraux régionaux
- Mettre en place des outils favorisant l'accès au foncier agricole (2012-2014)

Acteurs à concerter

- Etat, Départements, Pays, Agglomérations, PNR, Pôles de centralité, associations et organismes parapublics...

Objectif : Favoriser un urbanisme durable et des logements économes en énergie

Bénéficiant d'une urbanisation équilibrée, maillée par un ensemble de villes, la Région Centre doit pouvoir faciliter l'accès de tous ses habitants à un logement adapté, économe en énergie, abordable et bien situé par rapport aux services disponibles.

Pour ce faire, il est nécessaire de territorialiser les politiques du logement pour prioriser les interventions publiques, en veillant à conforter les agglomérations, villes moyennes et pôles de centralité dans leurs fonctions urbaines.

Démarches

- Le partage des enjeux et principes d'urbanisme durable à l'échelle régionale
- La reconquête des centres villes par une densification de l'habitat et des actions de renouvellement urbain
- La diminution de la consommation énergétique des logements
- L'accompagnement des jeunes en insertion dans leur parcours résidentiel
- L'élaboration d'une stratégie foncière régionale visant, entre autres, à maîtriser l'étalement urbain

Actions

- Assortir les aides régionales en matière d'aménagement à des conditions de critères liés à la limitation de l'étalement urbain à partir de 2013
- Accompagner l'élaboration de 10 projets de quartiers d'habitat durable selon la définition régionale (2013-2016)
- Développer des outils pédagogiques en direction des acteurs de l'aménagement (2013-2014)
- Soutenir la réhabilitation thermique de 2000 logements sociaux par an entre 2014 et 2020
- Etudier la faisabilité de la mise en place de l'EPF régional (2013)
- Traduire davantage les priorités régionales dans les avis rendus par la Région sur les documents d'urbanisme

Acteurs à concerter

- Etat, Départements, Agglomérations, Pôles de centralité, CAUE, ADEME, USH, Pays, PNR

Objectif : Assurer la présence médicale

La Région Centre est la dernière région française en termes de démographie de médecins généralistes. Il s'agit donc de mailler harmonieusement le territoire régional avec des structures médicales et/ou paramédicales d'exercice regroupé et ainsi de garantir l'accès aux soins pour l'ensemble de la population. Ces structures doivent permettre d'améliorer la prise en charge des patients et les conditions d'exercices des professionnels de santé afin de pérenniser l'offre de soins sur le territoire et d'attirer de nouveaux praticiens.

Démarches

- Le soutien aux MSP et aux structures complémentaires (cabinets satellites de MSP, cabinets médicaux et paramédicaux)
- La mise en place d'une couverture territoriale cohérente en soins de premiers recours (20 km entre 2 MSP, localisation dans un bourg-centre d'au moins 2000 habitants)

- La mise en réseau régionale des MSP, aux côtés de l'Etat et avec la collaboration de l'ARS
- L'incitation à développer des projets de structures d'exercices regroupés dans les territoires carencés où il n'y a pas d'initiatives
- L'encouragement des démarches territoriales (Projets Territoriaux de Santé) permettant d'assurer la mise en réseau locale des différentes structures et leur articulation.

Actions

- Financer 50 MSP d'ici fin 2013 ainsi que 50 structures complémentaires d'ici 2020 (MSP, cabinets satellites de MSP, cabinets médicaux-paramédicaux)
- Organiser au moins une fois par an une conférence régionale des MSP
- Initier d'ici fin 2012 des Projets Territoriaux de Santé sur 3 territoires fortement carencés où les initiatives manquent (Pays d'Issoudun, Pays Loire Beauce et territoire du Pays Gâtinais et du Montargois)

Acteurs à concerter

- Etat (SGAR et Préfectures)
- ARS
- Conseils Généraux
- Syndicats de Pays
- Elus locaux
- Professionnels de santé

Objectif : Apporter le Très-Haut-Débit sur tous les territoires

La mise à disposition auprès des particuliers et des entreprises de réseaux de communications électroniques offrant des débits adaptés aux usages est un élément essentiel à la compétitivité et à l'attractivité de nos territoires.

Les opérateurs privés ont annoncé déployer de la fibre optique à l'abonné (FttH) entre 2012 et 2020 auprès de 40% de la population régionale. Ces investissements seront essentiellement concentrés sur les 8 agglomérations régionales.

Pour 60% de la population, les déploiements de fibre optique et de solutions de montée en débit sur le réseau cuivre seront assurés par les acteurs publics. Jusqu'en 2020, le coût net public nécessaire de ce chantier est évalué à plus de 560 M€.

Il s'agit donc d'accompagner les déploiements dans sur la zone d'initiative publique et participer au suivi et à l'évaluation des infrastructures réalisées par les opérateurs.

L'effort financier régional doit créer un véritable effet levier permettant d'accélérer les chantiers prévus par les départements et de couvrir un plus grand nombre de population en ayant recours en priorité aux technologies permettant l'accès au Très Haut Débit.

Démarches

- Accompagner du déploiement de la fibre optique sur les zones d'initiative publique des 6 départements de la région, au sein notamment des réseaux d'initiative publique (RIP) départementaux,
- Soutenir le développement des usages numériques à destinations des particuliers et des entreprises sur l'ensemble du territoire régional,
- Animer le partenariat régional autour des infrastructures et des usages numériques,
- Contribuer à la définition, au suivi et à l'évaluation des orientations stratégiques en matière d'aménagement numérique du territoire.

Actions

- Soutenir les- projets de réseau de communications électroniques, notamment : fibre optique à l'abonné, montée en débit à partir de 2013,
- Accompagner les études préalables, schémas d'ingénierie à partir de 2013,
- Contribuer au fonctionnement des structures de portages de projet de RIP ...
- Assurer l'animation du partenariat régional autour de l'aménagement numérique du territoire : organisation d'une Conférence Régionale du Territoire une fois par an.

Acteurs à concerter

- Collectivités : Conseil généraux, Communautés d'agglomération, EPCI
- État (SGAR, Services déconcentrés, Préfectures de départements)
- Opérateurs privés
- Autres : Caisse des Dépôts et Consignations.

Indicateurs d'évaluation

- Evolution démographique des villes centre des agglomérations et 16 pôles de centralité
- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'emplois confortés
- Nombre de zones d'activités concernées par une démarche qualité environnementale
- Nombre et typologie des logements locatifs sociaux créés et nombre de logements locatifs sociaux réhabilités aidés par la Région
- Nombre d'exploitants agricoles engagés dans une démarche de filière locale
- Nombre de maisons médicales ou pluridisciplinaires soutenues
- Nombre de territoires s'étant impliqués dans une démarche de Projet Territorial de Santé
- Nombre de places de crèches-haltes garderies créées et aidées par la Région
- Nombre d'équipements sportifs et culturels de proximité soutenus par la Région réalisés
- Taux de couverture des communes par un document d'urbanisme opposable aux tiers (PLU, SCOT, Charte PNR), dont par un PLU intercommunal
- Taux de couverture TIC
- Nombre d'utilisateurs des Espaces Publics Numériques
- Nombre d'acteurs engagés dans une initiative ID en campagne
- Nombre de nuitées touristiques
- Nombre de logements réhabilités thermiquement
- Taux de couverture de la population régionale en FttH
- Nombre de prises FttH déployées par l'initiative publique
- Nombre de prises FttH déployées par l'initiative privée
- Nombre de prises ayant bénéficié d'une montée en débit

UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

Orientations générales

Les Régions sont des collectivités jeunes. Leur champ de compétence n'a cessé de s'élargir et, ce, dans un contexte de densification du contexte réglementaire et de contraction des ressources.

De fait, l'institution a grandi très vite. En moins de 15 ans, son effectif est passé de 200 collaborateurs à plus de 3 000 aujourd'hui. Ses processus d'instruction et de gestion, son organisation sont en chantier permanent. Il est indispensable de faire partager une « culture commune », de renforcer une indispensable cohésion.

La Région est difficilement repérée. Les habitants confondent les différents échelons des collectivités et connaissent peu les responsabilités confiées aux conseillers régionaux.

En vue d'améliorer le service aux habitants et à ses partenaires d'une part, et de renforcer l'efficacité de l'institution en mobilisant ses personnels et ses élus d'autre part, la Région Centre s'engage à être exemplaire dans un processus continu d'amélioration de son fonctionnement.

Plus précisément, la Région se fixe les objectifs suivants :

- Simplifier, homogénéiser et sécuriser les procédures ;
- Développer l'efficacité énergétique et les pratiques écoresponsables dans nos lycées ;
- Gérer efficacement les bâtiments et les déchets de la Région ;
- Gérer durablement les finances régionales ;
- Modifier les pratiques en matière de déplacements ;
- Mieux faire connaître l'action de la Région ;
- Donner du sens à l'action de chacun ;
- Renforcer et structurer le dialogue social ;
- Faire évoluer et valoriser les emplois et les compétences ;
- Accompagner les agents.

Bilan sur la période 2008-2012

Depuis le vote de l'Agenda 21, la Région a concrétisé de nombreux chantiers. Pour déployer une culture commune de l'action régionale au sein de l'institution, plusieurs actions ont été conduites : création d'un nouvel environnement Intranet baptisé Oasis, élaboration d'un référentiel commun sur la conduite de projet, mise en place d'un Comité des Directeurs et d'un Comité des Managers... Afin de mieux valoriser les résultats de l'action régionale, un rapport d'activité est élaboré chaque année. Les possibilités de communication et d'information offertes par les nouveaux outils TIC ont été mieux utilisées grâce à de nombreuses initiatives : mise à disposition d'outils collaboratifs, de la visioconférence, de la Wifi... De nombreuses procédures administratives ont été allégées (réduction du nombre de visas internes...). La démarche de dématérialisation des procédures a fortement avancé (dématérialisation des rapports et délibérations de l'Assemblée plénière et de la Commission permanente, gestion budgétaire et comptable...). Parmi les actions de sensibilisation des agents à une attitude éco-citoyenne, on peut entre autres citer la création d'un réseau d'accompagnateurs éco-gestes. La charte de l'administration régionale a été adoptée en 2009. Un plan d'action sur l'égalité Femmes-Hommes a également été voté début 2011.

Stratégies ou schémas de référence :

- Plan Climat Energie régional (volet patrimoine et Services)

Objectifs et actions de la Région Centre

Objectif : Simplifier, homogénéiser et sécuriser les procédures

La Région entend développer des technologies innovantes facilitant le travail des élus et des agents, dématérialiser progressivement les procédures de gestion internes et externes, moderniser régulièrement les postes de travail. Ces démarches visent à améliorer l'efficacité des procédures régionales et, à terme, à réaliser des économies significatives.

☞ Démarches

- Poursuite de la simplification et de la dématérialisation des procédures internes : rapports et délibérations de l'Assemblée plénière et de la Commission permanente, gestion budgétaire et comptable, marchés publics, actes en matière de ressources humaines, circuits de validation interne, gestion des actes des lycées
- Faciliter le travail des élus en favorisant l'accès nomade au système d'information
- Moderniser les échanges avec la Préfecture et le Trésor Public en utilisant des systèmes de télétransmission de documents numériques
- Conforter et enrichir le socle des connaissances

☞ Actions

- Remplacement de l'équipement traditionnel des élus (ordinateur portable + imprimante) par une tablette tactile connectée sur les réseaux 3G et Wifi
- 80% des agents équipés d'un écran 22 pouces permettant de visionner en format 2xA4, évitant les impressions multiples. Indicateur : nombre de copies quotidiennes réalisées par chaque agent (moyenne annuelle).
- La rationalisation de la procédure d'envoi aux élus des rapports des assemblées régionales et la limitation des impressions grâce à l'ouverture aux élus régionaux d'un intranet rénové ont permis progressivement depuis le vote de l'agenda 21 une économie moyenne annuelle de 5 tonnes de papier et un gain annuel de 250 heures de travail réorientées sur des tâches plus valorisantes, à fort impact qualitatif sur le travail et ses conditions d'exercice.
- La télétransmission effective des actes des assemblées au contrôle de légalité, génératrice d'économies en termes de consommation de papier est une première étape d'un chantier plus vaste de dématérialisation des procédures de préparation et de suivi des assemblées régionales qui va s'engager dès 2012 grâce à la dotation des élus en tablettes tactiles, à la généralisation de l'utilisation de l'outil collaboratif de gestion électronique de documents web et la mise en place d'outils dédiés tels que le parapheur électronique : totale dématérialisation des envois aux élus, partage facilité des informations. Les gains attendus sont une nouvelle diminution des consommations de papier (80% de la consommation actuelle) une baisse significative des frais d'affranchissement et une amélioration qualitative des missions d'agents affectés au service de l'Assemblée. (Indicateurs : consommation annuelle de papier – coûts d'affranchissement)
- Modernisation de l'offre de service du Centre de Ressources Documentaires : Mise à disposition des agents de la région et des élus sur l'intranet régional d'une revue de presse quotidienne appelée à évoluer à court terme vers le multimédia et d'abonnements électroniques. Déploiement progressif d'une plate-forme de veille dont la première thématique a porté sur l'efficacité énergétique. Mutualisation des moyens et adaptation permanente de l'offre aux besoins sont attendues (indicateur : nombre d'abonnements et d'ouvrages – nombre et pertinence des thématiques)

Objectif : Développer l'efficacité énergétique et les pratiques écoresponsables dans nos lycées

☞ Démarches

- Plan « Efficacité énergie » Lycées
- Amélioration de l'impact carbone des repas servis dans les lycées.
- Agendas 21 des lycées

☞ Actions

- Agir sur la programmation et la conception des ouvrages immobiliers par la mise en place d'un système de management de la qualité environnementale de ses opérations au travers du contrat de construction durable
- Consacrer chaque année depuis 2011 15M€ par an aux investissements dans des programmes dédiés à l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine « lycées »
- Conduire les diagnostics énergétiques de tous les bâtiments
- Améliorer notre connaissance du patrimoine et de ses dépenses en quantité d'énergie.
- Collaborer aux réseaux de chaleur sur le territoire

- Créer une équipe dédiée à l'exploitation énergétique des lycées
- Inviter plus fortement les établissements scolaires à engager des démarches d'agenda 21 au travers du dispositif Lycéens Citoyens.

Objectif : Gérer efficacement les bâtiments et les déchets de la Région

Depuis plusieurs années, la Région agit pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Elle déploie également une politique de gestion des déchets écoresponsables.

Démarches

- Efforts sur le volet technique pour renforcer les économies d'énergie dans les bâtiments de la Région
- Consolidation du réseau d'accompagnateurs éco-gestes
- Prise en compte des préoccupations environnementales
- Renforcement de la récupération de consommables et matériels usagés
- Utilisation de la commande publique pour renforcer la cohésion sociale sur le territoire

Actions

- Location d'un bâtiment performant sur le plan énergétique (PAC eau/eau) au droit de l'îlot Calvin (fin 2013). Indicateur : niveau de consommation en kwh ep/m²/an
- Changement des fenêtres et portes des bâtiments dont la Région est propriétaire (programme pluriannuel 2010-2015). Indicateur : taux de réalisation
- Achat de matériels informatiques pour les agents répondant aux dernières normes et labels environnementaux tels que « Energy Star 5.0 » ou « Epeat Gold »
- Optimisation des flux d'air froid dans la salle serveurs principale : consommation énergétique de la salle serveurs/an
- Calibrage haut des températures de consigne dans les locaux techniques informatiques
- Mise en place de collectes des papiers, cartons, piles et de consommables usagés des copieurs et des imprimantes (programme récurrent depuis 2009). Indicateur : volumes récupérés/an
- Revalorisation des matériels informatiques vers les écoles et associations à but social. Indicateur : volume de matériel donné par rapport au matériel réformé
- Collecte et traitement des matériels informatiques mis au rebut. Indicateur : nombre de certificats de recyclage / an
- Remplacement des systèmes de chauffage conventionnels (gaz) par des dispositifs plus performants dans les bâtiments propriété de la Région (programme pluriannuel 2011-2015). Indicateur : taux de renouvellement des dispositifs
- introduction de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics de la Région (article 14 du code des marchés publics). Indicateur : nombre d'heures de travail réservées à des travailleurs en difficulté.

Objectif : Gérer durablement les finances régionales

Les Régions, comme les autres collectivités, sont confrontées à un moindre dynamisme, voire à un gel des dotations de l'Etat. De plus, la réforme de la taxe professionnelle les a privées de tout levier fiscal. Enfin, la crise financière internationale, qui secoue particulièrement les Etats européens, a considérablement renchéri le coût des lignes de trésorerie et des emprunts, que les collectivités ont plus de difficultés à obtenir que par le passé. Dans ce contexte, la ressource financière est devenue une ressource rare que la Région Centre se doit d'économiser. Afin de ne pas obérer l'avenir, la Région a donc l'obligation de contenir l'évolution de ses dépenses, notamment en fonctionnement, et de réduire le recours à l'emprunt.

Démarches

- Reconfiguration ou suppression des dispositifs d'intervention régionaux devenus obsolètes, peu efficaces ou redondants, afin de dégager des marges de manœuvre susceptibles de financer les nouvelles priorités régionales.
- Limitation du processus d'endettement.
- Mise en place d'une politique d'achat destinée à améliorer la performance de la commande publique régionale et à réaliser des économies.

Actions

- Reconfiguration, limitation ou suppression de dispositifs d'intervention, notamment en fonctionnement. Indicateur : montant annuel des économies réalisées sur les dispositifs existants (2013-2015).
- Diminution puis suppression de l'endettement annuel complémentaire. Indicateur : diminution de l'endettement complémentaire constaté chaque année lors du vote du compte administratif. D'ici la fin du mandat en cours, la Région devra avoir stabilisé son encours de dette.
- Mise en œuvre de la politique d'achat. Indicateur : montant des économies réalisées (objectif : 7 M€ d'ici fin 2015).

Objectif : Modifier les pratiques en matière de déplacements

☞ Démarches

- Incitation à modifier les pratiques en matière de déplacements domicile-travail (Plan de Déplacement d'Administration)
- Incitation à la diminution et mutualisation des déplacements professionnels

☞ Actions

- Inciter à l'usage du vélo, notamment en combinant la possibilité d'abonnements aux transports en commun. Indicateur : Nombre d'abonnements en transports en commun et en Vélo+
- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information relatives à la mobilité alternative comme pour la semaine de la mobilité. Indicateur : nombre d'agents participant aux ateliers
- Réaliser des campagnes de communication à destination des agents avec l'ouverture de la 2ème ligne de tramway à Orléans. Indicateur : nombre de nouvel abonnement tram domicile-travail
- Inciter à se déplacer à pied pour les trajets inférieurs à 1 km. Indicateur : Distance moyenne domicile-travail
- Pour les déplacements professionnels, Incitations à l'utilisation des transports en commun en substitution des voitures en mettant notamment à disposition des directions des titres de transports collectifs. Indicateur : Taux d'utilisation de la flotte de véhicule, consommation de carburants

Objectif : Mieux faire connaître l'action de la Région

☞ Démarches

- Elaboration d'un rapport d'activité annuel
- Publication du magazine régional O Centre
- Accroissement de 4 à 6 du nombre de séances, publiques, du Conseil régional avec transmission en direct des débats sur le site internet de la Région
- Publication sur le site de la Région des décisions du Conseil régional et de la Commission Permanente (in extenso ou sous forme de relevés de décisions)

☞ Actions

- Améliorer le dispositif de diffusion de l'intégralité des débats du Conseil régional en mettant en œuvre, en complément de la diffusion en direct, un dispositif de vidéo à la demande (V.O.D) ergonomique et accessible à tous.

Objectif : Donner du sens à l'action de chacun

☞ Démarches

- Elaboration des feuilles de routes annuelles des Directions et le lien fait avec les entretiens professionnels

☞ Actions

- Sensibilisation et accompagnement des managers sur la logique de déclinaison des feuilles de route de leur direction au sein des entretiens professionnels de leurs collaborateurs (via les objectifs individuels),
- Poursuite de l'expérimentation relative aux entretiens professionnels (suppression de la notation),
- Evaluation de la démarche et des outils mis à disposition via un questionnaire envoyé aux évaluateurs,

Objectif : Renforcer et structurer le dialogue social

☞ Démarches

- Organisation des travaux des instances paritaires
- Structuration du dialogue social sous forme d'un agenda social qui aborde les thématiques Ressources Humaines.

☞ Actions

- Mise en place de groupe de travail sur des thématiques d'actualité RH en concertation avec les organisations syndicales : carte des métiers, plan de formation, entretien professionnel... Indicateur : nombres de réunions avec les syndicats

Objectif : Faire évoluer et valoriser les emplois et les compétences

↳ Démarches

- La carte des métiers
- Plan d'égalité Femmes-Hommes

↳ Actions

- Déploiement et adaptation du plan de formation 2011-2014
- Actualisation de la Carte des Métiers (ajustements liés au contexte des agents en poste et aux évolutions de compétences liées notamment aux nouvelles technologies).
- Suivi et mise en œuvre des actions du plan égalité (plan de formation intégrant la thématique, développement d'aides à la garde d'enfants de moins de 3 ans et de plus de 3 ans...)

Objectif : Accompagner les agents

↳ Démarches

- Accompagnement des travailleurs en situation de handicap
Le Conseil Régional du Centre, face aux enjeux de l'obligation d'emploi, mais aussi aux problématiques des conditions de travail et de santé de ses agents, mène depuis quelques années une politique Handicap interne. Cette volonté s'est traduite notamment par la signature le 15 décembre 2010 avec le FIPHFP d'une Convention en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap pour une durée de 3 ans. Dans le cadre de cette convention, plusieurs actions ont été mises en place courant 2011 :

↳ Actions

- **Recrutement :**
 - Embauche de 3 apprentis TH (2 au Siège, 1 en lycée)
 - Recours à des interfaces de communication pour des entretiens d'embauche.
- **Formation :**
 - Action de sensibilisation et d'information des équipes de la DGRH
 - Bilans de compétences / bilans d'orientation professionnelle pour des agents travailleurs handicapés en reclassement;
 - Formation de reconversion pour des agents en inaptitudes
- **Carrière/maintien :**
 - Aménagements de postes de travail ;
 - Acquisitions d'outils bureautiques et/ou techniques ;
 - Acquisitions de mobiliers adaptés ;
 - Interface de communication pour les entretiens professionnels
- **Aides :**
 - Mises en place de transports adaptés domicile/travail ;
 - Attribution d'une aide sociale sous forme de chèques-vacances ;
 - Prises en charge financière de prothèses auditives et de podo-orthèses ; ...
- **Sensibilisation/communication :**
 - Organisation d'une exposition photographique
 - Réalisation d'une plaquette d'informations
- **Transversal :**
 - Recours à des entreprises du milieu protégé
 - Recrutement d'une chargée de mission handicap

Ainsi, au 31 décembre 2011, le taux d'emploi légal de la collectivité est de 6,25 % soit supérieur aux objectifs fixés des 6%.

2. L'évaluation des politiques régionales

Au mois d'octobre 2011, il a été décidé que, chaque année, deux ou trois évaluations seraient lancées sous la responsabilité d'Olivier FREZOT, élu délégué en charge de l'évaluation, et des Vice-Présidents concernés.

Ces évaluations seront des outils d'aide à la décision de l'Exécutif et des appuis méthodologiques pour les démarches à venir. Une synthèse sera présentée à l'ensemble des élus et au comité consultatif de l'Agenda 21.

Elles viennent en complément des évaluations menées avec l'Etat sur l'exécution des programmes opérationnels FEDER et FSE, et des évaluations engagées en 2011 sur les accords de coopération avec nos Régions partenaires de coopération décentralisée.

Pour l'année 2012, deux sujets d'évaluation ont été retenus :

- les dispositifs de formation professionnelle (Programme régional de formation, les Contrats régionaux pour l'emploi et la qualification, Pacte de Continuité Professionnelle) ;
- la croissance des PME.

2.1. Evaluation sur les dispositifs de formation professionnelle

a. Objet de l'évaluation

L'évaluation porte sur les dispositifs régionaux de formation professionnelle suivants : le programme régional de formation (PRF), les Contrats régionaux pour l'emploi et la qualification (CREQ) et le Pacte de continuité professionnelle (PCP).

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- ✓ Analyser la cohérence globale des dispositifs de formation professionnelle et la pertinence de l'offre actuellement financée par la Région Centre (au regard des besoins des publics, des entreprises, des territoires)
- ✓ Mesurer, apprécier les réalisations et résultats du PRF, CREQ et PCP et anticiper une évaluation future sur les impacts de ces dispositifs
- ✓ Fournir des préconisations

b. Etat d'avancement

Le consultant retenu pour mener cette évaluation est ITINERE.

Sa mission a débuté au mois de juillet 2012. L'évaluation devrait être terminée début 2013.

2.2. Evaluation sur la croissance des PME

Elle comportera 4 volets :

- Volet 1 : Mettre en place un dispositif de suivi de la croissance des effectifs des PME régionales
- Volet 2 : Dresser un inventaire critique des outils et démarches identifiés comme des leviers potentiels de croissance des PME

- Volet 3 : Développer une réflexion prospective sur les modalités d'organisation des acteurs en région
- Volet 4 : Préparer, en amont, l'évaluation de la Stratégie régionale de l'innovation (SRI) en mettant en place des référentiels solides et des indicateurs pertinents

L'ensemble de ces travaux devraient être terminés en juin 2013. D'autres exercices d'évaluation ont été lancés en 2012 et pourront, le cas échéant, venir alimenter la démarche :

- o L'évaluation du dispositif d'aides aux entreprises « CAP' »
Cette évaluation est réalisée par CENTRECO avec l'appui d'un prestataire extérieur. Depuis 2009, CENTRECO engage chaque année l'évaluation de certains des outils CAP. Dans la continuité de cette démarche, CENTRECO réalise l'évaluation du dispositif CAP en 2012 sur les outils CAP Création, CAP Emploi, CAP Développement et CAP R&D. L'évaluation de ces outils intégrera une analyse précise des emplois créés par les entreprises bénéficiaires au titre du projet aidé.
- o L'évaluation des clusters régionaux, réalisée en partenariat avec la DIRECCTE
Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, l'évaluation devra éclairer les choix de l'Etat et de la Région dans le but d'améliorer le dispositif de soutien aux clusters de la région Centre en proposant un classement de ces derniers s'appuyant sur les critères d'appréciation proposés par le prestataire afin de procéder à un nouvel arbitrage financier.
Les clusters ciblés dans l'évaluation sont les suivants :
 - ✓ Pôle automobile : 1er soutien datant de 2004
 - ✓ PICF : 1er soutien datant de 2004
 - ✓ Shop Expert Valley : 1er soutien datant de 2005
 - ✓ Aérocentre : 1er soutien datant de 2009

3. La consolidation de la dimension animatrice de la Région

3.1. La mise en œuvre du SRADDT, annonce du lancement des Forums territoriaux 3ème génération

C'est bien dans le cadre de l'Agenda 21, que la Région Centre a mis en place ses « forums territoriaux », qui l'ont amené, une première fois entre mars et juillet 2009, une deuxième fois entre octobre 2010 et mai 2011, à proposer aux habitants et aux forces vives de la région, de se réunir à l'échelle des 23 zones d'emploi.

Chaque fois, les forums ont été préparés avec des acteurs locaux et un document de présentation du territoire a été produit (document « Regard » 12 pages).

Entre 50 et 500 personnes ont participé à chaque forum, et contribué aux ateliers thématiques, dont une synthèse ou un compte rendu a été produit. Environ la moitié des personnes présentes se sont exprimées personnellement.

Il avait été acté, et inscrit dans le SRADDT, que cette méthode participative serait approfondie et renouvelée tous les deux ans.

Grace à ces rendez-vous réguliers, les partenaires régionaux et les habitants devraient pouvoir entrer dans un véritable processus d'apprentissage de cette démarche participative.

La mise en œuvre opérationnelle du SRADDT à l'échelle des 23 Grands Bassins de Vie fournit l'objet de la troisième génération de forums territoriaux de l'Agenda 21 régional. L'objectif en sera, à partir d'un diagnostic partagé décrit dans un document « Regard » revu et structuré autour des grands objectifs du SRADDT, de produire des orientations régionales à l'échelle de chaque Grand Bassin de Vie.

Vu les enjeux et la masse de travail à fournir, en études et en concertations préalables, le rythme d'organisation des forums sera adapté. Il est prévu d'en organiser un, voire deux chaque mois, à partir du début de l'année 2013, afin d'avoir « couvert » le territoire à la mi 2014.

3.2. La conférence régionale des jeunes

a. La CRJ : un outil au service de la démocratie participative

Il y a un peu plus d'un an, le Conseil Régional du Centre a mis en place la Conférence Régionale de la Jeunesse : c'est-à-dire une assemblée permanente s'adressant spécifiquement à tous les jeunes de 15 à 25 ans de notre région afin de mieux prendre en compte l'expression et les attentes des jeunes dans les politiques menées par la Collectivité.

Composée de 72 membres, elle a ainsi, en 2011, contribué à enrichir le débat régional sur les questions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes, de contraception, sur les problématiques liées à l'orientation et a notamment rendu des avis, salués pour leur qualité par les élus régionaux, sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et sur Ci'T Lycées, Collaboration et Initiative entre Territoires et Lycées.

Renouvelée de la moitié de ses membres en juin dernier, elle poursuivra son travail de soutien à la réflexion régionale à la rentrée 2012.

Un engagement dans la vie citoyenne

Agés de 15 à 25 ans, résidant, étudiant ou travaillant en région Centre, les membres de la Conférence Régionale de la Jeunesse siègent pour un mandat bénévole de deux ans renouvelable.

Une instance pour relayer les besoins et les attentes des jeunes

Les membres sont représentatifs des jeunes de la région : les objectifs de parité entre hommes et femmes et de représentativité équilibrée du territoire régional ont guidé la composition de la Conférence Régionale de la Jeunesse.

L'ensemble des jeunes est réparti en six collèges d'une douzaine de membres chacun :

- Le collège des lycéens ;
- Le collège des apprentis ;
- Le collège des étudiants ;
- Le collège des jeunes représentants des structures d'éducation populaire ;
- Le collège des jeunes demandeurs d'emploi et des jeunes en formation professionnelle ;
- Le collège des jeunes en situation d'emploi.

b. La CRJ : un espace de dialogue, de formation et de proposition

La Conférence Régionale de la Jeunesse doit permettre de développer chez les jeunes un plus fort sentiment d'appartenance régionale dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

Elle se veut être donc :

- être un espace de dialogue, c'est-à-dire une instance d'échanges et de débats entre ses membres mais également un moyen d'échanges constructifs entre les élus régionaux et les jeunes ;
- être un espace de formation par l'exercice d'une citoyenneté active et par l'information de ses membres quant aux compétences et décisions de la Région Centre ;
- être une force de proposition en formulant des avis sur les politiques publiques régionales existantes, notamment, mais pas exclusivement, celles en faveur des jeunes ainsi qu'en étant le relais des besoins et attentes des jeunes de la région Centre.

c. La CRJ : une instance structurée

A l'image du fonctionnement du Conseil régional, la Conférence Régionale de la Jeunesse s'organise en commissions de travail, en bureau et en assemblée plénière, avec respectivement pour chacune des instances un président et un rapporteur élus par ses pairs.

Quatre commissions de travail

Les commissions ont été définies par grandes thématiques, telles que présentées lors de la première assemblée plénière en mai :

- Commission n°1 = Education, Formation et Emploi ;
- Commission n°2 = Culture, Sport, Citoyenneté et ouverture au monde ;
- Commission n°3 = Environnement et Développement Durable ;
- Commission n°4 = Vie quotidienne des jeunes, Transport, Logement et Santé.

Depuis 2011, la CRJ a mené les travaux suivants :

- 3 réunions d'assemblée plénière,
- 6 réunions de Bureaux,
- 2 à 3 réunions de chacune des 4 commissions,
- 2 réunions de travail communes entre l'ensemble des commissions

Certains de ses membres, sur invitation des services et des élus en charge des dossiers respectifs, ont participé :

- au jury et à la remise des prix du concours « agriculteur graine d'avenir »,
- à la journée annuelle de la coopération décentralisée,
- au colloque de l'ARF « jeunesse en région » à Arcachon,
- à la journée de travail annuelle de l'ANACEJ à Paris (association nationale des conseils d'enfants et de jeunes).

De façon plus précise, les commissions ont mené les actions suivantes :

Commission 1 - Éducation, Formation et Emploi

Le travail déjà réalisé sur cette thématique a permis de mettre en place un sondage sur le site « jeunesocentre » au sujet de la fréquentation des forums de l'orientation de la région Centre par les jeunes. Un avis a été rendu sur ces forums de l'orientation qui ont eu lieu en 2012 et la collaboration avec les services régionaux pour l'édition 2013 est effective. Dans ce cadre, des membres de la CRJ feront partie du comité d'élaboration de la nouvelle charte des forums de l'orientation 2013. Prochainement les membres de la Commission travailleront sur la thématique de l'emploi des jeunes.

Commission 2 - Culture, Sport, Citoyenneté et ouverture sur le monde

Cette commission a débuté ses réflexions par un état des lieux des différentes politiques et des différents dispositifs mis en place par le Conseil Régional en matière de Culture à l'intention des jeunes.

Actuellement, la commission s'intéresse plus particulièrement au dispositif « Chéquier Clarc » dans le but de proposer des améliorations afin de mieux répondre aux attentes des jeunes.

Commission 3 - Environnement et développement durable

Cette commission travaille sur la façon dont chacun, chacune, peut agir dans son quotidien pour l'environnement. L'objectif étant l'élaboration d'un guide divisé en cinq parties : Transport, Logement, A l'école ou Au travail, Consommation et Recyclage, dont la rédaction est répartie entre les membres. La participation à la « Semaine du Développement Durable » de 2013 est également en cours de réflexion. Par ailleurs, la commission 3 participe au comité de pilotage sur la réduction des déchets dans les lycées, ainsi qu'à celui sur le dispositif « Lycée à énergies positives ».

Commission 4 - Vie quotidienne, Transport, Logement et Santé

La Commission a été sollicitée à plusieurs reprises pour rendre des avis sur les politiques et projets entrepris par la Région en matière de prévention et promotion de la santé et plus particulièrement sur les questions d'accès à la contraception pour les jeunes. Elle travaille actuellement sur le secteur de l'économie sociale et solidaire. Dans le cadre de ce travail, les membres de la Commission ont pu découvrir plus en profondeur le fonctionnement et les missions du Conseil Régional, les différents acteurs de notre société et les situations diverses que connaissent les jeunes.

Le bureau de la CRJ

Il rassemble les présidents et les rapporteurs de chaque commission. Il se réunit pour préparer les réunions des commissions de travail et des séances plénières, pour faire des propositions, prendre des décisions, valider les grands axes de travail de la CRJ.

L'assemblée plénière

La CRJ se réunit en séance plénière a minima trois fois par an. Ces sessions plénières sont co-animées par le Président de la Région Centre ou son représentant et le président de la Conférence Régionale de la Jeunesse.

Clémence Dauphin, Conseillère Régionale, représente le Président de la Région Centre aux séances plénières de la Conférence Régionale de la Jeunesse.

A travers la rencontre avec d'autres instances représentatives de la jeunesse des autres régions de France et d'Europe, la participation à des événements locaux, régionaux ou nationaux, les membres de la Conférence Régionale de la Jeunesse s'investissent pour l'avenir et s'enrichissent d'une expérience citoyenne.

3.3. Le soutien aux Agendas 21 locaux et le réseau régional de développement durable

Dans le prolongement de son engagement propre, la Région Centre a souhaité encourager et accompagner d'autres Collectivités locales dans l'élaboration de leurs démarches de développement durable.

Ainsi, des formations ont été dispensées aux élus, techniciens et membres des Conseils de Développement. Des audits préalables à l'élaboration d'un Agenda 21 local ont été financés, et ont parfois débouché sur un financement complémentaire pour créer des Agendas 21 locaux.

En complément, et considérant l'importance de l'échange d'expériences dans ces démarches, la Région a choisi d'animer en 2008 un « réseau régional des Agendas 21 ». Ce réseau a rassemblé en 2011 près de 160 collectivités, soit environ 200 personnes (élus et techniciens). Tous les deux mois, des ateliers de travail réunissant une vingtaine de membres ont été organisés sur des thématiques variées : la dimension sociale des agendas 21, la commande publique, la concertation des agendas 21 ... Le rythme de ces rencontres s'est poursuivi en 2012 avec l'organisation d'ateliers sur les circuits courts, le pilotage et l'évaluation d'un agenda 21. Le réseau met également en place une fois par an une rencontre plénière en invitant des grands témoins. La séance plénière de septembre 2012 a rassemblé plus de 70 personnes autour d'un débat sur la conférence de Rio+20 et la transition écologique de l'économie.

Constatant qu'un ensemble d'initiatives en réseau étaient menées sur des thèmes très voisins et complémentaires, il a été décidé, en septembre 2012, de fédérer le réseau Agendas 21 et le réseau Energie Villes en un seul et de proposer des interactions entre les groupes thématiques. Ainsi, environ 300 personnes, représentant environ 200 Collectivités, sont membres du Réseau régional de Développement Durable, pour échanger leurs expériences, partager des ressources documentaires et bénéficier d'informations diverses autour des Agendas 21, des Plans Climat Energie, des démarches diverses autour du développement durable.

Cette animation régionale s'appuie notamment sur un site web dédié.

Partie II : Bilan Développement durable de la région Centre

La loi Grenelle II du 2 juillet 2010 demande désormais aux Collectivités territoriales d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable, présenté par l'Exécutif préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il se trouve que c'est exactement dans le même esprit que depuis 2009 le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional est présenté lors de la session qui examine les Orientations Budgétaires, avec le souci de situer les politiques régionales dans une perspectives de moyen et de long terme.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 indique que « ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes».

Conformément à nos obligations, et en complément de la première partie de cette communication, cette deuxième partie met en exergue des éléments d'analyse sur le contexte régional permettant de situer l'action de notre Collectivité, puis propose un panorama des actions de la Région en souhaitant valoriser en quoi elles répondent à la nécessité d'une analyse multi-regards qui consolide leur durabilité.

1. Les grandes tendances d'évolution du territoire régional

Selon le point de vue, les politiques régionales vont « au secours de la victoire », ou au contraire on peut juger qu'elles sont confrontées à des mouvements de crise d'une échelle européenne ou mondiale qui relativise fortement leurs impacts.

Par ailleurs, ce qui fait performance peut facilement être critiqué en fonction du « système de valeur » qui y est attaché. C'est pourquoi on cherche parfois à se détacher, pour évaluer la richesse des nations, du simple regard sur l'évolution du Produit Intérieur Brut, en considérant, par exemple, que la performance économique et le progrès social doivent être intégrés dans une analyse multicritères.

C'est dans ce cadre que la Région, en 2007, avait fait calculer son empreinte écologique, son Indice de Développement Humain et son Indice de Pauvreté.

Elle avait aussi listé un ensemble d'indicateurs permettant de mieux situer le contexte régional dans lequel s'inscrivent ses responsabilités et ses politiques.

Au sein de l'ARF, un travail a été mené, durant ces trois dernières années, à la fois sur des indicateurs synthétiques et sur une série d'indicateurs thématiques comparables à l'échelle interrégionale.

On a, s'agissant des indicateurs synthétiques, les résultats suivants :

→ L'Indicateur de Développement Humain

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) publie depuis 1990 un "Rapport annuel sur le développement humain dans le monde".

On y trouve notamment, à côté de bien d'autres constats d'un grand intérêt, l'IDH (indicateur de développement humain), dont la diffusion mondiale a constitué un succès spectaculaire, au-delà des pays en développement auxquels il était principalement destiné.

Cet indicateur est la moyenne de trois indicateurs prenant des valeurs comprises entre 0 et 1 et reflétant respectivement les dimensions niveau de vie, éducation et santé. Le PNUD a, par la suite, publié annuellement d'autres indicateurs synthétiques, comme l'IPH, Indicateur de Pauvreté Humaine, ou l'IPF, Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique.

L'IDH s'avère difficile à calculer à une échelle infrarégionale en raison notamment de l'indisponibilité de certaines données comme le PIB ou le taux d'alphabétisation.

L'IDH, tel qu'il a été calculé par le PNUD, ne permet donc pas une analyse très fine des disparités de répartition du développement humain.

Aurélien Boutaud a proposé une déclinaison infrarégionale de l'Indicateur de Développement Humain. Ce travail permet aux territoires de se comparer les uns aux autres. Cette variante à l'indicateur de développement humain (IDH-2) avait été proposée et appliquée au cas de la Communauté Urbaine de Lyon, de la région Ile de France et de la région Centre.

L'IDH-2 reprend les trois grandes dimensions de l'IDH définies par le PNUD : la santé, l'éducation et le niveau de vie, à savoir la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et enfin la possibilité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

La différence entre l'IDH-2 et sa version traditionnelle repose sur le choix des variables permettant de refléter ces dimensions. Ces nouvelles variables impliquent de nouveaux modes de calcul des sous indices (bornes minimales et maximales).

Trois variables composent l'IDH-2, tel que l'a calculé Aurélien Boutaud :

- la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine : **l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes) ;**
- la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances : **pourcentage de la population adulte diplômée ;**
- la capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent : **le revenu fiscal médian par unité de consommation.**
Le revenu fiscal médian sépare les ménages en deux groupes également répartis, la moitié gagnant plus que ce seuil, l'autre moitié gagnant moins. Les revenus sont directement attribuables aux ménages alors que le PIB est attribuable aux entreprises.

Disparités régionales selon l'Indice de Développement Humain (IDH2) en 2008

Région	Dimension Niveau de vie	Dimension Education	Dimension Santé	IDH-2 des régions
Île-de-France	0,874	0,643	0,848	0,788
Midi-Pyrénées	0,774	0,675	0,845	0,765
Rhône-Alpes	0,806	0,643	0,84	0,763
Bretagne	0,777	0,722	0,765	0,755
Aquitaine	0,78	0,663	0,823	0,755
Pays de la Loire	0,769	0,65	0,82	0,746
Alsace	0,825	0,597	0,803	0,742
Limousin	0,754	0,678	0,793	0,742
Centre	0,788	0,627	0,793	0,736
Auvergne	0,753	0,675	0,778	0,735
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,778	0,607	0,82	0,735
Franche-Comté	0,773	0,628	0,798	0,733
Poitou-Charentes	0,755	0,628	0,815	0,733
Bourgogne	0,771	0,619	0,775	0,721
Languedoc-Roussillon	0,725	0,607	0,803	0,711
Basse-Normandie	0,75	0,575	0,783	0,703
Lorraine	0,763	0,578	0,748	0,696
Haute-Normandie	0,778	0,557	0,745	0,693
Corse	0,728	0,509	0,83	0,689
Champagne-Ardenne	0,758	0,564	0,738	0,687
Picardie	0,761	0,529	0,703	0,664
Nord-Pas-de-Calais	0,709	0,58	0,663	0,651
France	0,786	0,627	0,800	0,737

Note de bas de tableau : régions classées par ordre décroissant selon la valeur de l'IDH-2

Sources : Calculs D2DPE Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Indice de Développement Humain (IDH2) des régions françaises en 2008

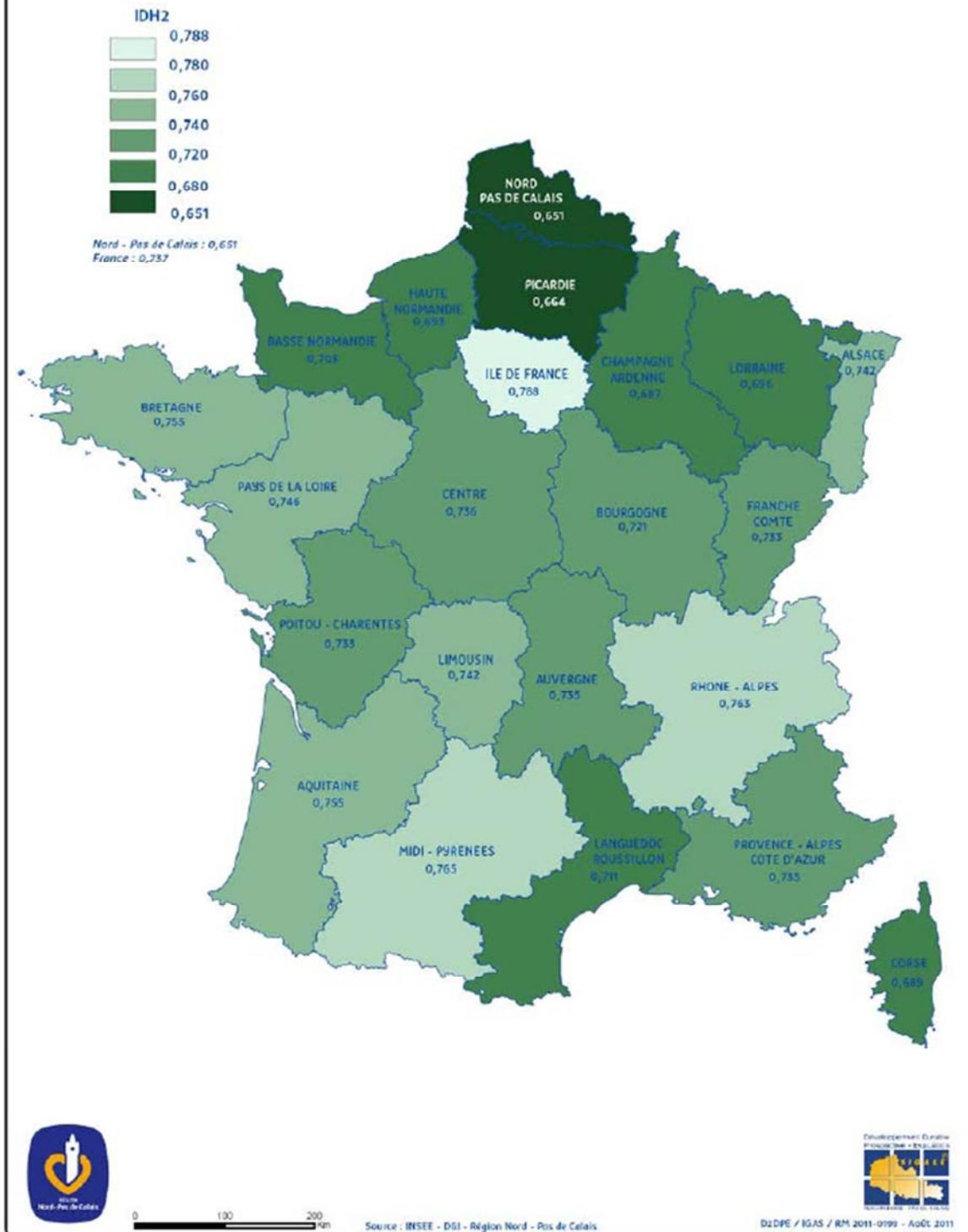


Tableau de comparaison des régions en 2008

Région	PIB/hab 2008 en €	PIB/hab 2008 rang	IDH-2 2008	IDH-2 rang 2008
Ile-de-France	47 696	1	0,788	1
Rhône-Alpes	30 513	2	0,763	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28 500	3	0,735	10
Alsace	28 285	4	0,742	7
Champagne-Ardenne	27 917	5	0,687	20
Haute-Normandie	27 584	6	0,693	18
Pays de la Loire	27 357	7	0,746	6
Aquitaine	27 322	8	0,755	4
Midi-Pyrénées	27 254	9	0,765	2
Bretagne	26 530	10	0,755	5
Bourgogne	26 459	11	0,721	14
Centre	26 449	12	0,736	9
Auvergne	25 260	13	0,735	11
Poitou-Charentes	25 010	14	0,733	13
Franche-Comté	24 908	15	0,733	12
Nord-Pas-de-Calais	24 683	16	0,651	22
Basse-Normandie	24 536	17	0,703	16
Lorraine	24 497	18	0,696	17
Limousin	24 296	19	0,742	8
Picardie	23 872	20	0,664	21
Corse	23 803	21	0,689	19
Languedoc-Roussillon	23 741	22	0,711	15
France	30 700		0,737	

Sources : Calculs D2DPE Conseil Régional Nord - Pas de Calais

→ L'Indicateur de Santé Sociale (ISS)

La construction de l'ISS en 2004 s'est appuyée sur des travaux antérieurs orientés sur l'estimation multidimensionnelle des inégalités et de la pauvreté en France et dans le Nord-Pas de Calais.

Cet ISS reprend les six grandes dimensions du baromètre des inégalités et de la pauvreté : éducation, justice, logement, santé, revenus, travail & emploi. Ces deux dernières dimensions sont décomposées en sous dimensions : consommation, inégalités et fiscalité, pauvreté, salaires pour la dimension revenus ; chômage, conditions de travail, précarité, relations professionnelles pour la dimension travail et emploi. Pour tenir

compte du caractère positif de ce qui est estimé (« la santé sociale »), deux dimensions ont enrichi cet indicateur :

- la dimension du lien social d'abord, estimé à partir du taux d'adhésion aux associations ;
- le lien interindividuel ensuite, estimé à partir du nombre d'interactions enregistrées entre individus (amis et voisins).

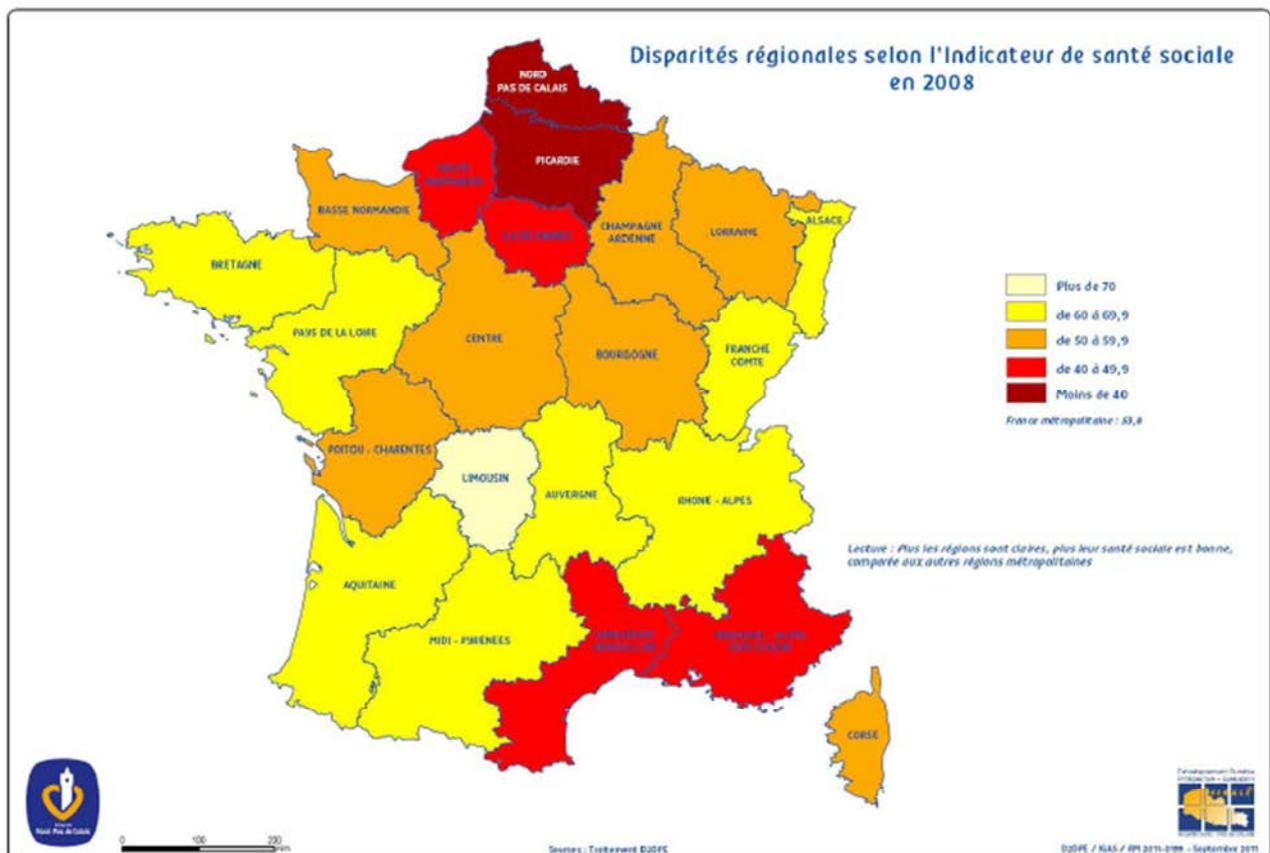
Ces deux dernières mettent l'accent sur une facette importante du patrimoine social de chaque région.

Chaque dimension de l'ISS est composée d'une, ou plus rarement deux, variables combinées entre elles.

Les variables étant d'unités disparates, une normalisation comparative du type de celle retenue pour la construction de l'indicateur de développement humain est retenue : cette méthode consiste à attribuer pour chacune des variables la valeur « 0 » à la région qui possède la situation la plus dégradée et la valeur « 100 » à celle qui dispose de la meilleure situation. Les autres régions sont placées entre ces deux valeurs, selon une interpolation linéaire simple. En affectant une pondération égale à toutes les dimensions, on obtient un indicateur synthétique multidimensionnel qui résume les 8 dimensions, ou 14 sous-dimensions.

Plus l'ISS a une valeur élevée, plus la santé sociale du territoire est bonne, comparée à celles des autres régions métropolitaines.

Représentation géographique de l'indicateur de santé sociale pour 2008



Lecture : Plus les régions sont claires, plus leur santé sociale est bonne, comparée aux autres régions métropolitaines.

→ Tableau de bord des indicateurs de contexte de développement durable

L'an passé, nous avons présenté une série d'une quinzaine d'indicateurs, choisis au sein de l'ARF.

Cette année, à l'issue d'un travail très important mené avec des partenaires fournisseurs de données statistiques, et après que le CESER a validé la pertinence des indicateurs proposés, nous fournissons, en annexe, un document très complet qui propose pour une soixantaine d'indicateurs à la fois des séries de données dont on peut apprécier l'évolution sur plusieurs années, et une analyse circonstanciée.

2. L'exigence de développement durable dans les politiques régionales

Depuis le vote de son Agenda 21, en juin 2008, la Région Centre situe systématiquement ses politiques et ses initiatives dans le cadre de son référentiel de développement durable.

Au regard des responsabilités qui sont les siennes, comme l'aménagement du territoire, la formation, le développement économique, les transports, il est essentiel d'envisager une perspective de moyen et de long terme, et d'avoir une forte attention à l'impact sur l'environnement de nos activités.

L'élaboration, en 2011, du SRADDT et du Plan Climat Energie, a encore renforcé cette attention à la durabilité des politiques régionales, et a fourni un ensemble d'orientations et d'objectifs qui sont à l'œuvre ou doivent être approfondis.

Le rapport d'activité annuel de la Collectivité donne une vue très complète sur nos démarches. En complément, nous avons choisi, dans les pages qui suivent, de porter l'attention sur une vingtaine d'initiatives qui illustrent notre projet de situer les politiques régionales en prenant en compte, le plus simultanément possible, les 5 finalités du développement durable :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- **Epanouissement de tous les êtres humains**
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires**
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

C'est bien cette vue simultanée, qui intègre les préoccupations économiques, écologiques et sociales, qui permet de fonder la durabilité de l'action publique régionale.

On doit aussi souligner que ce rapport 2012 se veut complémentaire des rapports des années passés, et qu'un grand nombre d'actions régionales ont déjà été décrites dans les bilans précédents.

Finalité principale : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

En intégrant le Plan Climat Energie au SRADDT, la Région Centre a fortement positionné les enjeux liés au changement climatique et à la protection de l'atmosphère. L'objectif est de diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre en région Centre à l'horizon 2020, ce qui constitue à la fois une ambition plus exigeante que celle qui a été définie au niveau national et européen, mais aussi plus responsable vis-à-vis des générations futures. A travers ce Plan Climat Energie, on dessine un véritable plan d'actions, avec des objectifs, des actions, des indicateurs qui devront être partagés par les acteurs régionaux. Ce sera l'objet des concertations initiées dès la fin de l'année 2012 avec les secteurs d'activité concernés (le bâtiment, l'industrie, les transports, l'agriculture...).

Cette ambition reste toutefois en cohérence complète avec la volonté antérieure d'être une région d'excellence dans le domaine de l'énergie.

C'est ainsi que de nombreux programmes de recherche menés par nos Universités, le CNRS, le CEA, le BRGM et l'INRA concernent le domaine de l'énergie, dont il s'agit d'optimiser les usages, de trouver les supports de conversion et de stockage. Car l'innovation doit jouer un grand rôle dans cette démarche. C'est pourquoi, la Région soutient le pôle de compétitivité S²E² et les entrepreneurs innovant du secteur.

Elle a souscrit à un fonds financier de capital qui investira en particulier dans ce domaine.

On sait que l'énergie consacrée au chauffage est le premier poste de consommation et de multiples démarches sont proposées dans ce champ : accompagnement des filières (géothermie, éolien...), soutien à la qualité (Géoqual, Ecomatériaux), création de plateaux techniques permettant la formation initiale et continue. Mais si nous accompagnons ainsi l'émergence d'une offre de services et de nouveaux produits du côté des entreprises, la Région agit aussi pour accompagner ceux qui réhabilitent le parc immobilier ou construisent de nouveaux bâtiments.

En lien avec l'ADEME, des audits sont réalisés dans les bâtiments publics ou dans le logement social, des investissements exemplaires sont financés et mis en valeur (Plan Isolation des bâtiments publics, réhabilitation thermique du parc social, appel à projet « efficacité énergétique dans les bâtiments »). Plus largement, la Région mobilise les fonds européens pour aider la création de « démonstrateurs » en énergie. Elle aide des familles à investir dans l'efficacité énergétique des logements (concours « ma maison éco ») ou à modifier leur comportement (concours « familles à énergie positive »). Les habitants sont aidés dans la priorisation des investissements d'isolation (audit Energetis), puis dans le financement de leurs travaux (prêt à taux zéro Isolaris).

Le transport est le deuxième grand secteur consommateur d'énergie. Au regard de sa responsabilité particulière, la Région encourage et développe l'usage des transports en commun. Les Trains Express Régionaux bénéficient d'une tarification adaptée, en particulier en aidant les déplacements domicile-travail (Mobilico), en facilitant les trajets (Centrale JV malin) et l'usage des transports doux (Plan vélo, Service vélo à bord des trains). La Région finance le tramway d'Orléans et de Tours. Elle co-investit avec RFF et la SNCF afin de réhabiliter des voies et de déployer les itinéraires ferroviaires.

Dans une perspective de plus long terme, la Région encourage l'élaboration de réflexions d'aménagement du territoire durable (SCOTs, conseils en énergie, éco-quartiers) et de Plans Climats Energies locaux.

Dispositif d'audit thermique chez les particuliers (ENERGETIS)

Descriptif de l'action :

Dans le cadre général du Plan Climat Energie Régional, la Région souhaite inciter et accompagner les particuliers à s'engager sur la voie des économies d'énergie. Face à l'appropriation grandissante par les particuliers de la problématique de maîtrise de l'énergie dans le logement, la Région a décidé de promouvoir la démarche d'audit énergétique. Son objectif est d'apporter aux particuliers les éclairages techniques et financiers nécessaires et donc une aide à la décision avant la réalisation de travaux d'économies d'énergie. Ce soutien au diagnostic énergétique prend la forme d'un dispositif de « chèque audit énergie ». Cet outil, baptisé ENERGETIS, permet de subventionner les particuliers souhaitant réaliser un audit énergétique préalablement à la réalisation de travaux. Ces audits sont réalisés par des bureaux d'études sélectionnés, qui s'engagent sur un cahier des charges précis. La démarche est accompagnée par les conseillers des Espaces Info Energie. Le coût de l'audit est de 500 euros, dont 200 sont à la charge du bénéficiaire et 300 sont payés par la Région.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : Développement de l'emploi local dans le secteur du bâtiment, amélioration de la qualité des bâtiments.
- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Lutte contre la précarité énergétique.

Soutien aux Plans de Déplacement d'Entreprises (PDE)

Descriptif de l'action :

La Région a décidé de mener des actions dans le domaine de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et de la lutte contre le changement climatique.

Ainsi, elle accompagne les actions visant à réduire les déplacements (changement de comportement, mise en œuvre d'actions innovantes, définition de solutions alternatives), en particulier les déplacements domicile-travail, notamment à travers son soutien aux Plans.

Le dispositif d'intervention permet de subventionner les opérations d'études (pré-diagnostic, diagnostic pour la réalisation de plans de déplacement), la mise en œuvre d'actions innovantes (conseils en mobilité, services d'auto-partage, les vélo-stations...) et les actions de sensibilisation du public (séminaires, ateliers, assises...).

Les bénéficiaires sont les établissements publics et les entreprises. Le taux d'intervention varie de 50 à 70 % pour les opérations d'aide à la décision et est de 30 % pour les aides aux projets.

Les projets de plan de déplacements entreprises (PDE), interentreprises (PDIE),

administrations ou associations (PDA) ou d'établissements scolaires (PDES) doivent comporter la description de l'implication du personnel et de ses organisations représentatives pour favoriser une pleine appropriation des évolutions.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Optimisation du temps passé dans les transports

Mise en œuvre du Plan régional Isolation des bâtiments publics : Accompagnement des communes de moins de 1 000 habitants par la réalisation de pré-diagnostic conseil isolation (PCI)

Descriptif de l'action :

Dans le cadre général du Plan Climat Energie Régional et des contrats de Pays et d'agglomérations, la Région soutient l'isolation des bâtiments publics. Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche dans les petites communes dépourvues d'ingénierie et provoquer ainsi plus facilement le passage à l'acte, la Région a mandaté un prestataire (groupement de bureaux d'études thermiques) sous forme d'un marché à bons de commande qu'elle missionne à la demande des communes pour la réalisation d'un pré-diagnostic conseil isolation.

Cette prestation vise d'une part à faire un état des lieux thermique (définition de la classe énergétique) d'un bâtiment propriété de la commune (mairie, école, salle des fêtes, logements...) d'autre part à proposer des scénarios chiffrés de bouquets de travaux pour la progression de la classe énergétique du bâtiment. Une phase optionnelle permet également au maître d'ouvrage d'être accompagné pour le lancement des travaux (élaboration de fiches de synthèse à l'attention des artisans sur les performances énergétiques attendues sur chaque paroi, assistance à la rédaction des DCE, vérification des devis des entreprises, production d'une attestation de classe énergétique prévisionnelle après travaux au vu du bouquet de travaux retenu).

Ce sont plus de 100 PCI qui ont été réalisés sur le territoire régional depuis le lancement du dispositif en mars 2011. Les salles des fêtes et les logements communaux constituent les demandes les plus nombreuses.

Le coût d'un PCI est de 1 900 euros, dont 200 € pour la phase optionnelle d'accompagnement au lancement des travaux.

La réalisation d'un PCI et le choix d'un des scénarii est une condition au financement régional du projet d'isolation. Dans le cadre de la 3^{ème} génération de Contrats territoriaux, la Région avait, au 1^{er} juillet 2012, financé 42 projets (dont 2 classés en étiquette A après travaux et 10 en étiquette B après travaux), ayant générant une économie totale de 3,9 KWh/an.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : Développement de l'emploi local dans le secteur du bâtiment, amélioration de la qualité des bâtiments, montée en compétences des

métiers de l'acte de construire (renforcement du rôle de sensibilisation du bureau d'études thermiques auprès des maîtres d'œuvre et des artisans).

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Lutte contre la précarité énergétique quand les bâtiments concernés sont des logements. Amélioration du confort pour l'ensemble des usagers.

Aménagements de fourgons vélos dans les trains InterLoire le long de l'itinéraire Loire à Vélo (train Vélo Loire)

Descriptif de l'action :

Dans le cadre général du SRADDT, la Région a souhaité s'engager en faveur du développement de la mobilité durable des personnes et des biens, en mettant notamment en avant la nécessité de développer l'usage des transports en commun et du vélo.

Dans la droite ligne de cet engagement, la Région Centre a mené, avec la Région des Pays de la Loire et la SNCF, une expérimentation d'un service spécifique d'accueil dans des voitures aménagées des cyclotouristes sur l'axe ferroviaire Interloire durant l'été 2011.

Ainsi, le voyageur, muni de son titre de transport habituel, a pu embarquer en toute sérénité son vélo à bord des trains Interloire.

Cette opération a été proposée en juillet et août 2011 sur les trois allers-retours quotidiens en semaine et deux le week-end de l'Interloire entre Orléans et Saint Nazaire et jusqu'au Croisic pour certaines dessertes.

Au vu du succès de cette opération (1 400 utilisateurs, 93% de satisfaction) et de la demande croissante observée au regard de ce type de prestations, les partenaires ont décidé de renouveler l'opération pour l'été 2012, en améliorant le service et en le simplifiant.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Faciliter à poursuivre une activité sportive, touristique ou de loisirs

Finalité principale : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

En 2011, la Région Centre a élaboré une stratégie régionale de la biodiversité, avec l'ambition de renverser la tendance dramatique à la disparition des espèces. Fruit de dialogues et d'investigations, la stratégie est désormais mise en œuvre en mobilisant de nombreux acteurs dont l'activité est soutenue par la Conseil régional.

La ressource en eau, particulièrement fragilisée en région Centre, fait aussi l'objet d'une grande attention, et d'un suivi à l'échelle de chaque rivière afin d'aller vers un bon état écologique.

Dans une approche globale, la Région soutient les réflexions sur un aménagement du territoire qui respecte la nature, préserve un usage réfléchi des sols et des ressources en eau. Les « Contrats de bassin » sont accompagnés, soutenus par des équipes de techniciens de rivières. Un réseau de réserves naturelles régionales a été prévu et commence à se mettre en place.

Ce travail n'est possible que si la connaissance des espèces, des milieux et des ressources est approfondie par un réseau d'acteurs fédérés dans l'écopôle et soutenu notamment à travers le dispositif régional des conventions vertes. Les agriculteurs sont aussi encouragés à faire établir le diagnostic biodiversité de leur exploitation. L'agriculture bio, en particulier dans la période de conversion, est accompagnée.

L'animation régionale en ces domaines est dynamisée par des appels à projet (Appel à projet biodiversité 2012 – AMBRE) et des actions de communication (semaine des rivières).

La Région Centre est partie prenante du Plan Loire Grandeur Nature, qui vise à préserver la Loire et à se prémunir de ses crues. Nous finançons à la fois les actions de prévention des inondations, les ouvrages domaniaux de l'Etat tels les levées, mais aussi la Recherche sur les effets du changement climatique sur les milieux fluviaux.

Focus sur quelques actions régionales

Stratégie régionale pour la biodiversité

Descriptif de l'action :

La Région Centre a adopté sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité en octobre 2011 avec pour objectifs de :

- Développer la connaissance et sensibiliser à la biodiversité
- Inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique
- Maintenir et reconquérir la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux

Cette stratégie transversale se décline dans de nombreuses politiques régionales (agriculture, formation, tourisme, recherche...) et s'articule en 32 programmes d'actions. A travers la SRB, la Région accompagne des actions d'inventaires de la biodiversité,

d'acquisition de connaissances sur les services rendus par les écosystèmes, de sensibilisation du grand public en lien avec les associations naturalistes au sein de l'Écopôle, et d'information des élus, habitants et agriculteurs avec la réalisation de 3 films. Elle s'investit également dans la protection des sites naturels avec la constitution d'un réseau de réserves naturelles régionales, l'appui aux 3 parcs naturels régionaux et à l'émergence de deux parcs sur la Loire nivernaise et les bocages du Gâtinais, le soutien à la préservation des espèces menacées et à la lutte contre les espèces invasives en lien avec les conservatoires et l'accompagnement des travaux de renaturation des rivières et de restauration des cours d'eau pour les poissons migrateurs. Elle travaille également à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique permettant de définir les réservoirs et corridors à préserver ou à restaurer et favorise une appropriation territoriale de ce schéma avec une déclinaison à l'échelle des pays.

Enfin, au titre des autres politiques régionales, la Région accompagne, entre autres, les actions de recherche menées sur la biodiversité et le génie écologique, le développement du tourisme de nature s'appuyant sur le réseau de sites naturels ouverts au public, les actions de coopération internationale sur le thème de la biodiversité...

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Education à l'environnement, formation, préservation du cadre de vie
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires** : Tous les habitants sont mobilisés et tous les territoires sont concernés

Mise en place d'un réseau de réserves naturelles régionales

Descriptif de l'action :

La loi du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité, complétée par le décret d'application du 18 mai 2005, ont donné aux Régions la compétence de classement de réserves naturelles régionales (RNR).

La Région Centre a souhaité mettre en œuvre cette nouvelle compétence et s'est dotée d'un cadre d'intervention spécifique par délibération CPR n°07.03.48 en date du 16 mars 2007.

Dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, la Région a réaffirmé sa volonté de disposer d'un réseau de sites naturels protégés représentatifs de la diversité du patrimoine naturel régional remarquable.

Aujourd'hui cinq réserves sont classées ou en cours de classement :

- La réserve géologique de Pontlevoy (41)
- La réserve du bois des roches à Pouligny (36)
- La réserve de la vallée des cailles à Boncourt (28)
- La réserve Foucault Thomas Massé en cours de classement dans la Brenne (36)
- La Réserve du marais de Taligny (37) en cours de classement.

Dans ce cadre, la Région accompagne la réalisation du plan de gestion, finance les

travaux nécessaires à la restauration du site (génie écologique) ainsi que les investissements permettant l'accessibilité de tous les publics.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : L'accès au public et les acteurs pédagogiques sont privilégiés
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires** : à terme, tous les territoires de la Région seront concernés

Accompagner l'émergence de quartiers d'habitat durable

Descriptif de l'action :

La Région souhaite encourager les pratiques en faveur d'un usage maîtrisé de l'espace. La promotion d'un urbanisme durable figure ainsi dans les chantiers envisagés par la Région pour y parvenir.

Dans le cadre des Contrats territoriaux de troisième génération ainsi que dans le cadre du volet territorial du CPER en direction des agglomérations et villes moyennes, la Région prévoit le financement de quartiers d'habitat durable. L'objectif est d'encourager l'aménagement de « morceaux de ville » attractifs, parfaitement intégrés dans le tissu urbain existant, qui représentent la ville de demain et prennent en compte les dimensions suivantes :

- des logements pour tous participant au « vivre ensemble » et à la mixité sociale
- une mixité des fonctions : logements, espaces de loisirs et de détente, espaces économiques, services aux personnes,...
- une qualité urbaine faisant la promotion de formes urbaines compactes, pour limiter la consommation de l'espace, et d'une innovation architecturale
- des impacts limités sur l'environnement et une gestion responsable des ressources

L'année 2011 a été consacrée à la réflexion avec les partenaires régionaux de l'aménagement (DREAL, agences d'urbanisme, CAUE, Ademe...) à la définition commune de critères caractérisant « un quartier durable », préparant ainsi la nouvelle politique régionale du logement social.

Les opérations accompagnées par la Région, y compris via la Convention avec le Département d'Eure et Loir, intègrent d'ores et déjà des préoccupations fortes traduites dans les programmes, témoignant de l'avancée de certaines pratiques :

- une limitation de la consommation d'espace qui peut prendre la forme de reconquête de friches urbaines ou agricoles. C'est le cas des écoquartiers à Mignières (friche agricole) ainsi que Balsan à Châteauroux et Baudens (ancien hôpital militaire) à Bourges. Ce dernier affiche par ailleurs une densité importante atteignant les 80 logements/ha.
- un accès aux commerces et services rendu possible par la proximité aux centres-ville par exemple « Le Clos tranquille » à Voves ou le quartier nouveau à Nogent le Phaye ou via une sente piétonnière à Luigny
- la desserte des quartiers en transports publics, et le plus souvent par modes doux également. Le site Baudens à Bourges bénéficie par exemple d'une

desserte par 4 lignes de bus.

- un rejet limité des eaux de ruissellement dans le réseau permettant l'infiltration sur place et limitant les risques d'inondation et de pollution concentrée. Le quartier Erriaux à St Georges sur Eure atteint le rejet 0 avec notamment une double fonction paysagère et hydraulique donnée aux espaces verts et des obligations de traitement à la parcelle pour les particuliers.
- l'absence de pesticides pour gérer les espaces verts et le recours aux essences locales pour les plantations à Clévilliers notamment.
- la performance énergétique des bâtiments. Au-delà des exemples de quartiers où l'introduction de la basse consommation a été imposée avec l'entrée en vigueur de la RT 2012 (St Georges sur Eure), l'écoquartier de Balsan prévoit que les maisons individuelles devront répondre au standard « maison passive ».
- la création d'espaces favorables au développement de liens sociaux. Le quartier nouveau à Châteauneuf en Thymerais prévoit la création de 6 jardins partagés.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

Ces quartiers d'habitat durable visent la prise en compte de l'ensemble des finalités du développement durable. En encourageant le renouvellement de la ville sur elle-même, ce sont les trajets quotidiens vers la ville, ses emplois et ses aménités qui sont raccourcis et rendus possibles aux modes doux de déplacement, réduisant l'utilisation de l'automobile. Ils participent également de la lutte contre la précarité énergétique quand les bâtiments concernés sont des logements.

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Amélioration des conditions de vie pour la population (accès aux services et commodités), développement des espaces de convivialité au sein du quartier ou en proximité
- **Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources** : gestion alternative des espaces (moins d'entrants), économie d'eau et limitation du risque inondation avec la gestion des eaux pluviales sur place, des plantes adaptées aux milieux,
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : Développement de l'emploi local dans le secteur du bâtiment, réduction des dépenses publiques par une limitation des réseaux VRD via des techniques alternatives
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires** : Encouragement à la mixité sociale avec l'intégration systématique de logements sociaux, processus de concertation avec la population

Finalité principale : Epanouissement de tous les êtres humains

Les Régions ont des responsabilités importantes dans le domaine de la formation et de la culture. Elles soutiennent aussi les activités sportives, porteuses de santé et de bien vivre-ensemble. Les principes d'actions de l'Agenda 21 qui posent le thème de l'égalité et de la solidarité comme repères de notre stratégie de développement durable sont particulièrement convoqués lorsqu'il s'agit de définir et de déployer des politiques en ces domaines.

La volonté d'accompagner les jeunes, de faciliter leurs études et leur autonomie est centrale. Ainsi, la Région souhaite proposer un cadre de travail attractif à travers l'équipement des lycées, des centres d'apprentissage et des Instituts de formations sanitaires et sociales. Au-delà des bâtiments, la Région propose des équipements informatiques de qualité (tous les lycées sont en train d'être reliés au Très-haut-Débit), des Environnements Numériques de Travail (ENT), la gratuité des manuels scolaires et des aides au premier équipement. Les conditions de logement des internes, ou la restauration scolaire font l'objet d'améliorations constantes. Des dispositifs sont mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire, et faciliter une bonne information sur les métiers et une orientation pertinente.

Considérant que l'accès à l'emploi est une condition essentielle pour l'épanouissement des individus, la Région intervient très fortement dans la formation de tous ceux qui en sont éloignés, avec la volonté d'aller vers une véritable continuité professionnelle lorsque les difficultés économiques suscitent le chômage.

L'épanouissement personnel de tous les habitants nécessite un environnement social qui offre des possibilités de formation tout au long de la vie (politique du visas...), d'engagement associatif, d'ouverture à une vie culturelle dense et diversifiée, de pratiques culturelles, de sports et de loisirs.

Dans le domaine de la culture, la Région accompagne les pratiques et soutient des institutions et des initiatives, avec la volonté de les situer dans un projet artistique et culturel de territoire (PACT) cohérent et fédérateur.

De même, les infrastructures sportives et les clubs sportifs sont financés et soutenus par la Région, avec le souhait de proposer un réseau bien reparté sur le territoire régional.

Focus sur quelques actions régionales

Insertion des publics en contrats aidés dans les métiers du sanitaire et du social

Descriptif de l'action :

Le programme de formation développé par le COORACE (*association des Comités et Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de la région Centre*) a pour objectifs :

- de conjuguer formation professionnalisante et mise en situation de travail afin de permettre aux salariés en insertion concernés d'acquérir l'expérience professionnelle et mieux connaître les métiers de l'aide à domicile,
- d'évaluer les compétences et les potentialités individuelles,
- de favoriser l'accès à la validation du Titre professionnel Assistante de vie aux familles, par la préparation et la présentation d'un ou plusieurs CCP de ce Titre,
- de favoriser l'insertion vers les emplois ou la formation qualifiante dans les métiers de la dépendance.

38 personnes ont participé aux 4 sessions organisées lors de la promotion 2010/2011 :

- 21 d'entre elles ont obtenu une certification à l'issue de la formation suivie,
- plus de 15 d'entre elles ont obtenu un contrat de travail.

Pour la promotion 2011/2012, ce sont 56 personnes qui ont suivi l'action de formation (6 sessions organisées) :

- 42 ont obtenu une certification (20 ont obtenu le Titre ADVF et 22 ont validé un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles),
- 22 ont eu une sortie « Emploi » (CDI, CCD, ...) à l'issue.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** Qualifier les activités sociales et ainsi accroître la valeur de l'acte social
- **Epanouissement de tous les êtres humains :** Lutte contre la précarité des publics – favoriser l'insertion professionnelle et citoyenne.

Dispositif d'aide aux devoirs

Descriptif de l'action :

Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances et dans un objectif de développement des pratiques TICE, la Région propose depuis 2007, aux élèves et enseignants de plusieurs établissements, d'expérimenter un service en ligne d'accompagnement scolaire gratuit, pour lequel il s'agit d'offrir aux élèves une nouvelle manière d'apprendre et de réviser sur Internet en combinant interactivité, efficacité et plaisir d'apprendre.

Ce dispositif s'inscrit en complément de la politique régionale d'information orientation et contribue à la lutte contre le décrochage scolaire.

Les établissements bénéficiant de ce service d'aide aux devoirs ont été identifiés avec le Rectorat et la DRAAF au vu des critères suivants :

- un fort taux de décrochage scolaire,
- des établissements volontaires dispensant des enseignements professionnels,
- une équipe référente identifiée,
- des établissements bénéficiant d'un équipement informatique suffisant et adéquat.

Les usages qui sont privilégiés sont ceux pour lesquels l'élève bénéficiera d'un accompagnement qu'il soit physique avec l'enseignant, l'assistant d'éducation, le CPE ou concrétisé à travers un plan de travail. Cet accompagnement est indispensable pour les élèves en difficultés scolaires.

Pour l'année scolaire 2012-2013, 17 établissements devraient bénéficier de ce dispositif.

Le dispositif est entièrement financé par la Région. Le contenu de la plate-forme est proposé par un prestataire retenu par marché public. En termes d'accompagnement, le

Centre Régional de Documentation Pédagogique proposera sur site une formation à l'outil et un accompagnement méthodologique dans la mise en place du dispositif. Cette mission fait l'objet d'une convention de partenariat entre la Région et le CRDP.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires :** lutte contre les inégalités et contre le décrochage scolaire.

Lutte contre le décrochage scolaire : « Assure ton Avenir ! » - Soutenir l'action partenariale des plateformes locales de suivi et d'appui aux décrocheurs

Descriptif de l'action :

Coordonner les partenariats locaux pour accompagner tous les jeunes vers leur réussite :

- Emmener le plus grand nombre de jeunes toujours plus loin en les soutenant tout au long de leur parcours ;
- Lutter contre le décrochage et mettre en œuvre « le raccrochage en temps réel » pour mieux qualifier les publics les plus fragiles et les conduire vers l'emploi.

Chaque année, dans notre région, plus de 4 600 jeunes de plus de 16 ans quittent le système scolaire sans aucune qualification et sans accompagnement spécifique.

Par la mise en œuvre des dix-sept plateformes locales réparties sur le territoire régional, « Assure ton Avenir ! » vise à organiser les coordinations locales pour le suivi et l'appui à ces jeunes décrocheurs « perdus de vue ».

« Assure ton Avenir ! » se décline selon les quatre volets suivants :

- un volet régional d'accompagnement des acteurs impliqués au sein des plateformes, intégrant un programme de professionnalisation et des actions de communication ;
- des parcours de formation « Assure ton Année ! ». Inscrits dans la continuité de l'opération « Assure ta Rentrée » conduite chaque année depuis 2006, ces parcours sont conçus comme des réponses formation « sur mesure » pour préparer le retour en formation qualifiante des jeunes (voie scolaire, apprentissage ou formation continue) ;
- des « référents-tuteurs » chargés d'un « accompagnement renforcé » des jeunes. Ces référent-e-s sont issu-e-s du réseau des partenaires de l'AIO (Accueil Information Orientation) et sont par conséquent issus de structures telles que les CIO, les CAD, les missions locales, etc.
- un dispositif de type « micro-lycée » au sein du Lycée Benjamin Franklin à Orléans, pour les décrocheurs de la voie générale et technologique, le plus souvent doublant ou triplant de terminale, avec comme objectif l'obtention du Bac et la poursuite d'études dans le supérieur.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains :** qualification des publics jeunes les plus fragiles pour faciliter leur insertion professionnelle.

Politique de Prévention, Promotion de la Santé

Descriptif de l'action :

La politique prévention promotion de la santé répond à l'une des priorités de la mandature en faveur de la santé des jeunes en lycées.

Ce dispositif voté en AP de septembre 2011, appréhende tous les champs de la santé : alimentation, conduites à risques et santé environnementale. Il prend appui sur les résultats d'une enquête sur la santé perçue par les jeunes en lycée, menée auprès de plus de 3500 « élèves ».

Orienté selon une approche positive et globale de la santé, il vise l'implication de tous les acteurs concernés au sein d'un lycée : professionnels médico - sociaux, équipes éducatives, parents, ainsi que celle de tous les partenaires : institutionnels et associatifs...

Pour répondre à cet objectif, le dispositif se décline en plusieurs volets : le lancement d'un appel à projets annuel à destination de tous les lycées et des CFA avec possibilité d'un accompagnement méthodologique, la valorisation des projets des lycées, la mise à disposition d'outils de prévention de la santé, l'organisation de journées thématiques afin de mutualiser les expériences et les informations, et la poursuite d'actions déjà initiées telles que les lieux « espace écoute ».

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires :** sensibilisation au respect de l'autre et de soi, aux comportements non discriminatoires, connaissances des structures ressources de proximité...
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** promotion d'une alimentation saine et de qualité, lutte contre le gaspillage dans le cadre de la restauration scolaire, sensibilisation aux produits issus du commerce équitable...

Dispositif « Apprentis, Lycéens Citoyens »

Descriptif de l'action :

Ce dispositif a pour objectif d'aider les lycées publics dans la conception et la mise en œuvre de leur projet d'information, de sensibilisation et d'actions autour de 4 thématiques ciblées :

- Agenda 21,
- éducation au développement durable,
- savoirs faire et métiers,
- citoyenneté culturelle.

Lycéens Citoyens est un dispositif d'action éducative visant avant tout à inciter à des changements de comportements. Les modalités de réalisation diffèrent d'un lycée à l'autre afin de répondre à la richesse des projets dont l'initiative appartient aux

établissements.

Le cahier des charges est basé sur l'implication des jeunes (invités à être acteurs des actions), l'ouverture à des partenariats extérieurs (associatifs ou non), la durée des actions positionnées sur une ou deux années scolaires. La thématique Agenda 21, toutefois va plus loin dans les exigences par rapport à des incontournables établis comme constitutifs d'une vraie démarche d'Agenda 21. En contrepartie, la subvention permet un accompagnement méthodologique à la démarche et à la formation de « référents A21 ».

Pour la rentrée scolaire 2012/2013, 9 lycées doivent se lancer dans une démarche d'Agenda 21, contre 5 sur l'année scolaire 2011/2013. En 2011/2012, ce sont 19 projets lycéens-citoyens qui ont été soutenus par la Région Centre.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : promotion d'une alimentation saine et de qualité, sensibilisation aux produits locaux et à l'économie liée au commerce équitable...
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources** : installation de nichoirs, création de parcours de reconnaissance de la faune et de la flore...
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires** : sensibilisation au devoir de mémoire, au respect de l'autre et de soi, aux comportements non discriminatoires, connaissances des structures ressources de proximité...

Aux arts, lycéens & apprentis !

Descriptif de l'action :

Dans sa volonté de favoriser l'accès du plus grand nombre de jeunes à la culture, la Région Centre a lancé, en collaboration avec le Rectorat d'académie et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), l'opération " Aux arts, lycéens et apprentis ! ". Initiée en 2000, cette démarche sera reconduite pour l'année scolaire 2012-2013. « Aux arts, lycéens et apprentis ! » est ouvert aux élèves des lycées d'enseignement général, technologique, des lycées professionnels et d'enseignement agricole et aux apprentis inscrits dans un CFA de la région Centre, soit 217 établissements concernés. L'objectif de cette opération est d'impliquer l'élève dans la réalisation d'un projet culturel et artistique de qualité sous la conduite d'un artiste ou d'un responsable culturel professionnel, et de le mettre en valeur. Tous les domaines artistiques et culturels sont concernés : arts plastiques, musique, théâtre, danse, photographie, cinéma-audiovisuel, patrimoine, livre et lecture, etc. Les projets présentés pourront être des initiatives originales ou venir compléter des dispositifs déjà existants (par exemple le dispositif régional de mobilité européenne : Trans'Europe Centre ...). Les réalisations (expositions, spectacles, concerts, etc...) sont présentées au public à l'intérieur de l'établissement, au mois de mai, pendant une journée « portes ouvertes ».

L'intervention régionale ne peut excéder 80 % du coût global du projet et demeure limitée à :

- 5 000 €,

- 3 000 € pour un projet en articulation avec un enseignement optionnel (obligatoire ou facultatif),
- 2 500 € pour un projet en articulation avec un atelier de pratique artistique validé par l'instance académique.

Pour l'année scolaire 2011/2012, 161 projets ont émergé dans près de 89 établissements et près de 5 500 jeunes ont participé à l'opération.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires :** Faire que les lycées constituent des lieux ouverts d'expression de la culture, de créateurs et un public ouvert aux manifestations culturelles.

Domaine de Chaumont-sur-Loire

Descriptif de l'action :

En 2007, la Région devient propriétaire du domaine de Chaumont-sur-Loire afin de mettre en valeur un site patrimonial exceptionnel et de développer son activité, en constituant un centre entièrement consacré à l'Art et la nature. Le parc historique classé du domaine et le Festival international des jardins ont été complétés en 2012 par la création de 11 hectares supplémentaires d'un parc contemporain et respectueux de l'esprit XIXe du parc initial, créé par Louis Benech.

Trois ans après la création en 2008 d'un établissement public rassemblant le château, le parc et le festival des jardins les résultats de fréquentation du Domaine (75% d'augmentation du nombre de visiteurs) autant que les échos positifs dans les médias, présentant le Domaine comme l'un des lieux majeurs de l'art contemporain et des jardins, prouvent que le défi a bien été relevé. Donnant une nouvelle vie au château, perpétuant sa vocation de lieu dédié à la création paysagère et artistique, recevant des publics très divers, régionaux (50% des visiteurs) nationaux et internationaux et notamment un nombre très important d'enfants et d'adolescents (près de 20 000 accompagnés de leurs professeurs), le Domaine a su imposer sa triple identité, clé de son succès actuel.

L'ensemble de ces espaces permet la préservation de la biodiversité, et joue un rôle important de protection des milieux et des ressources. Le domaine est, par exemple, un partenaire de la ligue de protection des oiseaux et a installé des ruches sur le domaine. Le domaine régional de Chaumont fait preuve d'un comportement écologique exemplaire (compostage, recyclage des végétaux, désherbage biothermique, limitation des machines polluantes...).

Il accueille également un jardin potager expérimental biologique. Il permet également au plus grand nombre de se ressourcer dans un environnement exceptionnel tout en valorisant l'art des jardins. Avec son thème annuel, il stimule les imaginations des créateurs tout en favorisant l'épanouissement des visiteurs, les enfants et les adolescents sont sensibilisés aux problématiques de développement durable. Le domaine dispense également de nombreuses formations notamment aux jardiniers des collectivités publiques et plusieurs s'inscrivent dans la thématique du développement durable. Cet essaimage de bonnes pratiques résonnent ensuite dans d'autres lieux que Chaumont-sur-Loire. Le thème choisi pour le Festival 2009 « biodiversité heureuse »

marque bien l'engagement écologique en faveur de la préservation de l'environnement.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources :** développement de pratiques modèles et sensibilisation du public et des professionnels (voir ci-dessus).

Finalité principale : Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires

Pour qu'il fasse « bon vivre » partout en région Centre, il est indispensable que chacun puisse trouver les services, les équipements et les activités qui permettent de choisir son lieu de vie.

Dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, la Région a aussi proposé que chaque habitant puisse trouver « l'essentiel à moins de 20 minutes ». Cela concerne en particulier les services publics de proximité (éducation, sécurité, poste...) au premier rang desquels la santé ainsi que ce qui permet le lien social (culture, sport).

La cohésion du territoire suppose également la solidarité régionale en matière d'accès au logement, et la solidarité entre les générations (maintien à domicile, établissement pour les personnes âgées...). Au titre de cet axe de cohésion sociale et territoriale, le fil conducteur de l'action publique est la réduction des disparités entre habitants et entre territoires, par le soutien à une action ciblée et différenciée.

Ainsi devant le déficit de professionnels de santé, la Région et l'Etat ont travaillé avec l'ensemble des collectivités pour favoriser la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (un plan de 50 et à terme de 100 MSP) dans les territoires les plus carencés. Le Plan Urgence Santé, adopté en début d'année 2012, propose un ensemble d'initiatives en ce sens.

De la même façon, depuis de nombreuses années, la Région Centre soutient, à travers ses politiques, le maintien et le développement d'une offre économique, en équipements, en logement, en services, adaptée aux réalités des espaces ruraux et des villes moyennes.

Mais cette cohésion sociale et cette solidarité ne sont pas uniquement vécues à l'échelle locale. L'ouverture aux autres implique aussi d'aller à la rencontre des européens et des habitants du monde.

C'est pourquoi la Région aide les jeunes dans leur découverte de l'Europe en finançant leur mobilité, leurs voyages de découverte. Elle soutient aussi les initiatives associatives ou institutionnelles de coopération décentralisée et de jumelage.

Focus sur quelques actions régionales

Soutien à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires

Descriptif de l'action :

Dans le cadre de la Stratégie Régionale de Santé 2011-2014 et du plan Urgence Santé, la Région, en partenariat avec l'Etat, s'est fixé l'objectif de soutenir d'ici fin 2013 la création de 50 MSP à travers le CPER 2007-2013 et les Contrats Territoriaux, avec, à terme, un objectif de 100 MSP d'ici 2020. Ces MSP ont vocation à lutter contre l'isolement des professionnels de santé, faciliter les conditions d'exercice et améliorer la prise en charge des patients. Le regroupement des professionnels de santé dans un même lieu permet alors de renforcer l'accessibilité aux soins pour les habitants et de limiter leurs déplacements.

Au vu des besoins de la population, l'objectif de la Région est d'établir une couverture territoriale en soins de premier recours cohérente, en orientant au mieux les crédits publics mobilisables vers les territoires qui sont à la fois les plus carencés et présentant encore un potentiel suffisant pour appuyer l'élaboration d'un projet de santé.

A ce titre, l'Etat et la Région se sont engagés à assurer conjointement un financement à hauteur de 50 % (pour la Région : 20% Contrats Territoriaux et 5% CPER) d'une dépense plafonnée à 100 000 € par professionnels de santé (dans la limite de 20 professionnels) et 60 000 € pour le logement d'un stagiaire, sous réserve du respect des modalités du cahier des charges du volet territorial du CPER.

Au 1^{er} septembre 2012, 38 MSP ont été financées par la Région.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains :** Apporter une offre de soins de premier recours accessible à tous et Amélioration des conditions de travail des professionnels de santé
- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère :** Recherche d'une meilleure maîtrise des consommations énergétiques dans le respect du budget d'exploitation / Souci de l'accessibilité pour l'ensemble de la population et problématique des transports : organisation de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et/ou situées dans des zones reculées.
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** Amélioration des conditions d'usage, mutualisation des espaces / Amélioration du confort d'ambiance, thermique, acoustique / Emergence de nouvelles technologies (Dossier Médical Partagé, Télémédecine...) et dématérialisation de l'information de santé

Schéma régional des équipements sportifs

Descriptif de l'action :

Le recensement des équipements sportifs est une opération structurante et prioritaire puisqu'il est un préalable à l'élaboration de politiques sportives publiques en matière de programmation des équipements sportifs. C'est un outil de connaissance et d'expertise des territoires indispensable aux décideurs.

Dans le cadre d'une initiative nationale cet état des lieux a pu être réalisé en région Centre et la base de données, maintenant disponible, est actualisée en continu.

L'important désormais est de faire vivre ce recensement par des analyses sectorielles, thématiques ou géographiques et de le croiser avec des données socio-économiques. C'est l'objet d'une étude en cours de réalisation.

A l'initiative de la Région, en collaboration étroite avec le mouvement sportif représenté par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et les services déconcentrés de l'Etat, les ligues et les comités régionaux ont été amenés à réfléchir à la hiérarchisation de leurs besoins en équipements pour chacune des activités sportives.

Il en résulte la mise en forme de schémas directeurs sectoriels des équipements sportifs

en région au service du développement des pratiques et de l'aménagement du territoire. Ils constituent des outils qui doivent permettre de limiter les risques d'inégalité dans l'accès aux pratiques sportives entre les territoires régionaux et sont le fruit d'une concertation large dans une gouvernance pilotée par la Région.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** Développement de l'emploi local dans le secteur du bâtiment, amélioration de la qualité des bâtiments.
- **Epanouissement de tous les êtres humains :** Lutte contre l'obésité à travers une pratique sportive raisonnée.

Soutien aux jumelages européens

Descriptif de l'action :

En région Centre, près de 300 jumelages entretiennent des relations étroites avec des partenaires européens. Ils constituent un réseau original et dense, un vecteur d'intégration européenne et également un moyen privilégié d'échanges de connaissances, d'expériences et de savoir-faire dans tous les domaines de la vie locale. Ils contribuent ainsi à l'émergence d'une Europe des territoires et des citoyens. Un nombre accru de collectivités, quelle que soit leur taille, ont fait le choix de partenariats de cette nature fondés sur l'idée que l'Europe demeure plus que jamais un espace de dialogue des cultures et de coopération.

C'est la raison pour laquelle la Région Centre apporte son concours à des projets impliquant la jeunesse et puisant leurs racines dans cette dynamique de jumelage alliant tout à la fois amitié et conviction. Chaque année, elle apporte son soutien à environ 30 projets initiés par des jumelages européens impliquant en moyenne de 1 000 à 1 500 jeunes.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains :** Dialogue entre les cultures, citoyenneté européenne.

Approche de genre

Descriptif de l'action :

Dans le cadre de ses programmes de coopération décentralisée, notamment ceux conduits avec les partenaires du Sud, la Région Centre attache une importance particulière au soutien et à la valorisation des initiatives féminines. A cette fin, en partenariat avec l'ONG Afrique Verte, dans le cadre de sa coopération avec la Région de Mopti, la Région Centre a soutenu en 2011 et pour la 4^{ème} année consécutive, 14 unités de transformation agricole (soit 392 femmes) et de 3 unités de production de farine enrichie pour les enfants malnutris (soit 105 femmes).

Cet appui permet de développer la capacité des associations de femmes à produire et à commercialiser des produits à base de céréales. Par ailleurs, le programme de développement de la filière plantes aromatiques et médicinales (PAM) conduit dans la région Meknès-Tafilalet au Maroc s'est notamment donné pour objectif le renforcement des capacités des coopératives de femmes.

Avec l'appui financier de la Région Centre, l'Agence de Développement Social de Meknès, a dans ce but, organisé un atelier d'identification des besoins et appuyé 12 projets permettant d'améliorer les conditions de vie des femmes en milieu rural (alphabétisation, formation à la comptabilité, aide à l'achat de matériel pour la transformation des plantes, aide à la participation à des salons...).

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Egalité hommes/femmes
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources** : Programme PAM (Plantes aromatiques et médicinales)

Coopérations environnement (eau, efficacité énergétique)

Descriptif de l'action :

Garantir aux populations le droit à une eau de qualité est un défi majeur pour la planète. Aussi, afin de faciliter l'accès aux services de base que sont l'eau et l'assainissement les programmes de coopération soutenus par la Région sont de deux ordres. Sous la forme d'une intervention directe en termes d'équipements, la Région soutient des projets au Mali, au Laos et en Mauritanie.

L'aide régionale porte alors essentiellement sur la fourniture de postes d'alimentation en eau et sur l'installation de latrines dans les zones rurales. Sous un autre angle et sur le même sujet, la Région intervient également en faveur du renforcement des capacités d'action dans le domaine de la gestion durable de la ressource en eau.

C'est à ce titre, par exemple, qu'elle conduit en lien avec l'Assemblée Régionale de Meknès-Tafilalet, un projet pilote de plateforme d'assainissement et de traitement des déchets en milieu faiblement métropolisé associant l'IUT de Tours, l'ONEP (Office National de l'Eau Potable du Maroc) et l'Université de Meknès (master « environnement et développement durable »).

S'agissant de l'efficacité énergétique, il convient de souligner qu'en matière de coopération décentralisée la Région soutient un projet d'électrification villageoise mené en partenariat avec l'ONG « Electriciens Sans Frontières » au Laos. Qui plus est, elle poursuit un programme d'échanges d'expériences sur la méthanisation avec son partenaire allemand de Saxe-Anhalt.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Accès aux services de base
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : Energies renouvelables

Finalité principale : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Face à la finitude des ressources et à la fragilité de notre environnement naturel, il est indispensable de faire évoluer les modes de production et de consommation. Les conditions sociales sont aussi des repères importants dans les décisions que prennent les élus régionaux. Ils souhaitent que les aides apportées aux entreprises fassent l'objet d'un dialogue global sur le projet d'entreprise qui suscite des contreparties sociales et environnementales.

Les démarches de progrès initiées dans le cadre de réseaux d'entreprises et de filières sont ainsi aidées par la Région qui propose que le thème de la Responsabilité Sociale d'Entreprise, du respect de l'environnement, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de la formation soient travaillés. C'est particulièrement le cas lors de l'élaboration des dispositifs « CAP » (contrat d'appui aux projets) discuté avec les professionnels (agriculture, tourisme...).

L'économie sociale et solidaire est accompagnée, notamment à travers les emplois associatifs (CAP Asso), mais aussi à travers l'aide à l'émergence de sociétés coopératives (nouveau dispositif de soutien à la création et à la reprise, soutien à la SCIC bio).

En cohérence avec la stratégie du tourisme durable élaborée récemment, le tourisme de nature est encouragé, ainsi qu'un ensemble d'actions permettant de valoriser, mais surtout de respecter l'environnement. C'est particulièrement le cas à travers la « Loire à vélo », ou la « démarche d'excellence des grands sites ».

Plus globalement, il apparaît que la prise de conscience de la finitude de nos ressources exige une meilleure connaissance de notre environnement qui s'appuie sur la science, se nourrit du débat et de l'éducation citoyenne. C'est notamment pourquoi, la Région soutient les laboratoires de recherche et les structures de diffusion scientifique.

La transition écologique de notre économie fournit, dans le même temps, des opportunités de nouvelles activités qui doivent être saisies.

Le fonds régional pour l'économie verte et solidaire, qui doit permettre de financer pour environ 400M€ d'investissements, est un outil au service de ces projets créateurs d'emplois.

Focus sur quelques actions régionales

Contreparties sociales et environnementales liées aux aides économiques

Descriptif de l'action :

Les dispositifs d'appui aux entreprises CAP (Contrats d'Appui de Projets) s'accompagnent d'une véritable réflexion sur la notion d'engagements réciproques entre la Région et le chef d'entreprise, engagements qui reposent sur les principes du développement durable.

L'intervention régionale en matière de soutien des entreprises intègre des objectifs politiques régionaux à partir desquels le service instructeur analyse à la fois l'entreprise et le projet proposé. Outre les aspects économiques plus traditionnels, ces objectifs s'articulent autour d'un axe à dominante sociale (soutien de l'emploi durable et de la

promotion sociale, amélioration des conditions de travail, égalité des chances) et d'un axe à dominante environnementale (promotion des technologies propres et sobres, des énergies renouvelables, de l'éco-conception et plus généralement de la prise en compte de l'environnement dans le management de l'entreprise).

L'instruction permet d'instaurer un véritable dialogue avec le porteur de projet sur la base des thématiques précitées qui aboutit à la définition d'un ou plusieurs engagements spécifiques qu'il se propose de prendre en contrepartie de l'aide de la Région. C'est à partir de cette vision globale et de sa traduction sous forme de contrats reprenant les objectifs acceptés par l'entreprise, que la Région décide d'un niveau d'aide pertinent en adéquation avec les trois piliers du développement durable.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- **Epanouissement de tous les êtres humains**

Dispositif Cap Hébergements Touristiques

Descriptif de l'action :

Le dispositif d'aide CAP' Hébergements touristiques a été modifié le 18 mars 2011 (CPR n°11.03.30.34), pour s'inscrire dans les principes de l'Agenda 21 régional et dans les orientations de la Stratégie Régionale du Tourisme Durable 2011-2015.

Il permet d'accompagner, les projets de création, d'extension et de modernisation des hébergements touristiques suivants : les meublés touristiques labellisés, les gîtes de groupes labellisés situés à proximité d'itinéraires de randonnée, les chambres d'hôtes labellisées, les établissements hôteliers classés et les établissements de plein air classés.

Ses objectifs sont :

- Améliorer l'offre d'hébergement touristique en lien avec les filières touristiques régionales prioritaires identifiées par la Stratégie Régionale de Tourisme Durable (patrimoine culturel, tourisme de nature, itinérances douces et art de vivre),
- Soutenir les projets en fonction des besoins et potentiels touristiques des territoires et en cohérence avec leurs stratégies de développement,
- Associer pour chaque projet les trois piliers du développement durable que sont le développement économique, social et le respect de l'environnement,
- Développer une offre d'hébergements labellisés thématiques et/ou de plus grande capacité et améliorer la qualité des équipements et des services touristiques
- Proposer une offre accessible à tout public.

Les principaux critères d'intervention sont :

- L'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments en matière de construction neuve et de rénovation (le dispositif intègre un référentiel de la performance thermique) ainsi que la promotion des démarches environnementales (éco labels),
- Le développement de l'offre en cohérence avec les priorités régionales : labellisation Accueil vélo, mise aux normes d'accessibilité handicaps, intégration obligation dans les filières régionales pour les chambres d'hôtes et les gîtes de

- petite capacité (moins de 6 personnes), démarche « qualité tourisme », projets innovants qui proposent l'implantation de nouveaux types d'hébergements touristiques non présents ou très peu développés sur le territoire régional,
- La prise en compte des enjeux territoriaux (cohérence avec le contexte économique et touristique local).

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**

Soutien aux structures de diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) en région Centre

Descriptif de l'action :

La Région soutient les trois principales structures de CSTI (Centre Sciences, la FRMJC Centre, les Petits Débrouillards Centre) dans le cadre du CPER sur la base de programmes d'action annuels ou de projets spécifiques qui répondent aux enjeux identifiés de la CSTI en région. Partie intégrante de la culture générale, la CSTI contribue à informer le public aux sciences et technologies afin de leur donner les éléments pour mieux les comprendre et en connaître l'impact dans leur vie quotidienne. Elle a aussi pour objectif de renforcer l'attractivité des sciences pour les jeunes. En leur redonnant le goût des sciences, elle constitue un outil pour combattre la désaffection des lycéens envers les filières scientifiques. Elle contribue aussi à démystifier le monde des sciences en le mettant à la portée de tous par une valorisation et une plus grande accessibilité des résultats de la recherche publique. Cette médiation scientifique est réalisée par les trois principaux acteurs de la région, complémentaires ils couvrent un large spectre de publics par des actions de terrain très diversifiées.

Centre Sciences, Centre régional pour la promotion de la CSTI label SCI (Science & Culture, Innovation), crée et met à disposition des ressources : outils pédagogiques, expositions (ex : « Biodiversité, c'est la vie »), anime et coordonne des manifestations grand public (Fête de la Science, forums des métiers), organise des colloques, des conférences, accompagne tous les porteurs de projets de promotion de culture scientifique en région. Il sensibilise les doctorants, les étudiants, les enseignants aux techniques de communication et de médiation scientifique.

Le bâtiment qui abrite Centre Sciences est un démonstrateur BBC à ossature bois, toiture végétalisée, utilisant la géothermie sur nappe très basse énergie accessible au public, le suivi des consommations est en ligne.

Les Petits Débrouillards Centre font découvrir les sciences aux jeunes en milieu scolaire (primaire et collège) et dans les quartiers en milieu urbain, à l'aide d'outils pédagogiques pour donner le plaisir d'apprendre, de comprendre, et les initier à la démarche scientifique. Les activités principales sont des animations de forums, l'organisation d'ateliers (labos juniors), de travaux pratiques sur des thématiques d'actualité comme le réchauffement climatique, la biodiversité, ou l'alimentation.

La FRMJC monte, organise des expositions pédagogiques itinérantes en milieu rural sur différents thèmes (maths interactives, l'eau, la biodiversité), et anime l'opération « *planétarium dans les lycées* » qui permet de sensibiliser les lycéens aux sciences à travers un thème attirant (l'astronomie) et un outil performant.

Environ 90 000 personnes en 2011 ont été touchées en région Centre par les manifestations de CSTI.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains :** La diffusion de la CSTI est un élément de culture générale qui va permettre au citoyen de comprendre le monde qui l'entoure et d'en faire un acteur averti sur son environnement.

Dispositif CAP ASSO

Descriptif de l'action :

L'Economie Sociale et Solidaire regroupe l'ensemble des associations, coopératives, mutuelles et autres organismes dont les activités de production de biens et de services ne visent pas à l'enrichissement individuel mais au partage et à la solidarité au bénéfice de l'Homme.

Avec CAP ASSO, la Région affirme sa volonté de soutenir le développement d'activités par les secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

Elle reconnaît l'importance de la prise en compte du développement humain, la place de la personne dans toutes les filières et la nécessité de la répartition équitable des résultats du développement économique. Elle apporte une réponse au service d'un projet porté par un collectif, qui a comme valeurs communes, la solidarité, le partage et le progrès.

La Région assure le financement des projets d'activité pérennes garantissant le maintien et/ou la création d'emplois durables.

L'aide attribuée par le Conseil régional, d'une durée de trois ans renouvelable, varie de 6 000 € à 60 000 €.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains : Lutte contre la précarité.**

3. L'exigence de développement durable dans le fonctionnement de la collectivité

L'épanouissement professionnel des agents

Plan d'actions égalité femmes / hommes

Descriptif de l'action :

Le Président François BONNEAU a signé en décembre 2009 la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et hommes dans la vie locale*, engageant ainsi la collectivité régionale à élaborer un plan d'actions sur ce défi sociétal. Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurant vivaces dans notre société, le Conseil régional du Centre a décidé d'examiner sa responsabilité, tant au regard des agents dont elle est l'employeur, que des habitants auxquels s'adresse ses politiques et ses dispositifs. Un diagnostic extérieur a identifié les marges de progrès, permettant ainsi de construire, de manière transversale et participative, un plan d'actions concrètes en faveur de l'égalité femmes / hommes : au sein de la collectivité d'une part (volet interne - ressources humaines), et au travers de ses politiques d'autre part (volet externe - politiques publiques).

Le plan d'actions se met en œuvre depuis février 2011, pour répondre aux objectifs suivants :

- Faire évoluer les mentalités pour lutter contre les stéréotypes et les représentations sexuées, développer une culture de la mixité et la pérenniser ;
- Créer les conditions pour mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle des femmes et des hommes de la collectivité, sensibiliser plus largement à l'articulation temps de vie / temps de travail ;
- Favoriser l'accès de tou-te-s aux services proposés par la Région.

A titre d'exemples, les agents de la collectivité bénéficient d'ores et déjà de changements importants : le plan de formation intègre la thématique et une offre de formation à l'égalité femmes / hommes ; les aides à la garde d'enfants de moins de 3 ans et de plus de 3 ans sont développées ; les outils d'information et de communication veillent systématiquement à intégrer les enjeux et l'actualité de la thématique et valorisent des portraits d'agents (F/H) dits « atypiques » au regard du partage traditionnel des tâches, etc.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires** : Soutien et valorisation de la place de tou-te-s - des femmes et des hommes - dans le développement territorial de la région ; développement d'un réseau régional de collectivités engagées en matière d'égalité pour mutualiser les connaissances et les pratiques vertueuses au bénéfice des agents et des habitants.

Une gestion du patrimoine de la collectivité, respectueuse de l'environnement

Plan Climat Energie Régional – Volet patrimoine et services du Conseil régional

Descriptif de l'action :

L'année 2011 a été consacrée à l'élaboration du plan climat énergie régional composé de 2 volets : le volet territoire et le volet « patrimoine et services ». Dès la phase de diagnostic, un effort important de communication/sensibilisation et de pédagogie a été fait auprès de l'ensemble des acteurs socio-économiques de la région, du monde associatif et du grand public. Le diagnostic, pour faciliter l'appropriation par les acteurs locaux, a été décliné à l'échelle de 23 bassins d'emploi puis expliqué et discuté lors de forums territoriaux, atelier « climat-énergie ».

Au-delà de l'objectif ambitieux d'une réduction globale de 40% des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2020, un important travail de quantification des actions par secteur a été mené, permettant de décliner cet objectif de manière la plus réaliste par rapport aux contraintes et spécificités des différents secteurs : pour le secteur agriculture par exemple, l'objectif de réduction affiché est de 20%.

Le Plan Climat Energie Régional comporte 30 fiches actions dont 5 sur le champ des énergies renouvelables, 5 sur le volet « patrimoine et services » et 4 fiches transversales « formation – recherche-innovation – déploiement des PCET ».

Concernant le volet « adaptation », le travail a permis de pointer parmi l'ensemble des thèmes listés dans le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique sorti en juillet 2011, les domaines pour lesquels la région Centre présentait une vulnérabilité « particulière » (risque inondations, ressource en eau, forêt/ activités agricoles, horticoles et viticoles).

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** actions du PCER pour les secteurs Industrie et Agriculture.
- **Epanouissement de tous les êtres humains :** Lutte contre la précarité énergétique.

La promotion de modes de gestion efficaces et des comportements responsables

Sensibilisation des agents aux éco-gestes

Descriptif de l'action :

Le contrat de performance énergétique conclu avec la société EIFFICENTRE comprend un volet sensibilisation aux économies d'énergie dans les bâtiments de la Région.

L'objectif poursuivi est de sensibiliser l'ensemble des usagers des bâtiments

administratifs de la Région afin d'aboutir à un changement de comportement se traduisant par une diminution de la consommation d'énergie.

Le public visé concerne tous les agents répartis sur les 9 bâtiments localisés dans le centre d'Orléans. Ces 9 sites sont particulièrement variés en termes d'efficacité énergétique. Les actions de sensibilisation prennent en compte la diversité des activités des agents ainsi que la variété des bâtiments.

La démarche engagée vise à développer une culture commune des notions d'économie d'énergie au service de la collectivité. Elle s'appuie sur les actions d'information déjà engagées et sur les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique réalisés et programmés. Elle s'inscrit dans la durée puisque programmée sur une période de 3 années.

Le programme d'actions, en cours de finalisation, après avoir identifié les domaines d'interventions prioritaires comprendra des journées de sensibilisation, des animations basées sur des indicateurs de consommation par bâtiment et débouchera sur la formalisation d'un guide des bonnes pratiques énergétiques.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère :** responsabilisation des usagers dans le cadre de leurs besoins professionnels et domestiques.
- **Epanouissement de tous les êtres humains :** bien-être des agents dans leur comportement professionnel et personnel.

Conclusion

En juin 2013, nous serons à l'échéance du « Plan d'action » inclus dans l'Agenda 21 voté par l'Assemblée régionale en juin 2008. C'est pourquoi, nous sommes entrés dans un travail d'adaptation, avec le souhait, de prendre en compte les grands exercices stratégiques élaborés depuis, tels le SRADDT et le Plan Climat Energie.

Dans cette communication sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional, désormais habituelle, nous avons proposé les bases possibles de cette adaptation, en souhaitant qu'elles soient le point de départ de concertations utiles, non pas pour faire de la stratégie et inventer de nouveaux chantiers, mais plutôt pour mettre en œuvre les stratégies et les plans d'actions votés.

En faisant le bilan, nous préparons le dialogue, avec en perspective un recalage de ce référentiel de l'action qu'est devenu l'Agenda 21, mais aussi, sur le fond de l'action publique régionale, des idées claires sur nos priorités avant d'aborder les négociations sur les grandes contractualisations avec l'Etat et l'Europe.